



**PRÉFET  
DE L'ESSONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**VAL D'YERRES  
VAL DE SEINE**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



# **CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU VAL D'YERRES VAL DE SEINE**

ENTRE

La Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine (CAVYVS)  
Représentée par son président, Monsieur François DUROVRAY, autorisé à l'effet des présentes suivant  
délibération en date du 16 décembre 2021  
Ci-après désigné par « la CAVYVS »

D'une part,

ET

L'État,  
Représenté par Monsieur Eric JALON, Préfet de L'Essonne,  
Ci-après désigné par « l'État » ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

## **Préambule**

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit,

au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

## **Article 1 - Objet du contrat du Val d'Yerres Val de Seine**

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 (en annexe 1) relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire Val d'Yerres Val de Seine autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, d'aménagement, d'accès aux soins, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

### **Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours**

Le territoire Val d'Yerres Val de Seine et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L'exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remis en cause. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement exhaustif des cofinancements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

Sont notamment recensés par les signataires : deux contrats de ville (2015/2020) visant plusieurs quartiers prioritaires, la Convention pluriannuelle de renouvellement urbain relative au NPNRU, le Contrat Local de Santé, le Plan Climat Air Energie Territorial, le Contrat de Projet Etat-Région 2015-2020 prévoyant la réalisation d'un programme d'études, les opérations retenues dans le cadre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) - voir liste précise pages suivantes.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des

partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

## **Article 2 L'excellence environnementale au cœur du Projet de territoire du Val d'Yerres Val de Seine**

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

- D'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;
- De les décliner en orientations stratégique et en plans d'actions.

Cette vision peut être élaborée suivant différentes méthodes en s'appuyant sur l'existant (PLUi, PLH, SCOT, SDAASAP, SRDEII, SRADDET...). Elle se construit et doit être partagée avec l'ensemble des acteurs territoriaux – acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, État, etc. Associer en amont les acteurs socio-économiques et les habitants, usagers du territoire, est un gage de partage de la vision stratégique et de l'émergence de porteurs de projets engagés.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

Le présent Contrat a été bâti autour de deux diagnostics élaborés respectivement par la CAVYVS et les services de l'Etat et figurant en annexe 2 et 3.

- Synthèse du Projet de territoire de la CAVYVS en cours de réalisation.

Co-construit avec le Conseil de développement, le Projet de territoire du Val d'Yerres Val de Seine a pour vocation de donner corps à un développement territorial adapté, maîtrisé et assumé. Il a été adopté le 9 avril 2018 par le Conseil communautaire. Conçu comme un plan d'actions en phase avec les atouts, les handicaps et les enjeux du territoire, il vise à proposer des objectifs partagés en termes d'excellence environnementale, de modèle économique durable, de nouvelles mobilités, de bien-vivre à tous les âges de la vie et de haut niveau de service public.

Le Projet de territoire du Val d'Yerres Val de Seine figure en annexe 4.

### **Article 3 – Les orientations stratégiques du Val d’Yerres Val de Seine : 5 orientations étroitement liées au Projet de territoire de la Collectivité**

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques, traduites en volets thématiques, en s’appuyant sur le projet de territoire de la CAVYVS approuvé en date du 9 avril 2018 :

- Orientation 1 : Développement économique
- Orientation 2 : Environnement et biodiversité
- Orientation 3 : Mobilité douce et décarbonée
- Orientation 4 : Rénovation énergétique et thermique des bâtiments
- Orientation 5 : Cohésion sociale

Les orientations stratégiques font l’objet de **fiches-programme**. Elles comprennent la description et la déclinaison en objectifs de chaque orientation stratégique. Elles indiquent la liste des projets et des actions que la Collectivité souhaite mettre en œuvre par orientation stratégique. Ces fiches sont à annexer au présent Contrat.

### **Article 4 – Le Plan d’action**

Le plan d’action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

#### **4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l’Etat**

Après la définition du périmètre, dès la phase d’engagement de l’élaboration du contrat, le recensement des contractualisations existantes relève du diagnostic du territoire. Il s’agit d’identifier :

- Les programmes territorialisés de l’ANCT : de la politique de la ville (Grande équipe de la réussite républicaine, Education et petite enfance…), du numérique (France très haut débit, Nouveaux lieux nouveaux liens, Société numérique…), des territoires et de la ruralité (Action cœur de ville, territoires d’industrie, Petites villes de demain, Agenda rural…) ;
- Les contrats de l’Etat transversaux comme les contrats de transition écologique et sectoriels des autres ministères, notamment ceux de la Culture, de l’Education nationale, de la Santé, des Sports et de tout autre dispositif à destination des collectivités territoriales ;
- L’intégration avec les dispositifs contractuels régionaux et/ou départementaux est recherchée, dans toute la mesure du possible.

Les contrats intégrateurs du CRTE de la CAVYVS sont les suivants :

- **Les deux contrats de ville (2015/2020) de Sénart Val de Seine et du Val d’Yerres, signés respectivement le 22 mai et le 5 juillet 2015, et prorogés jusqu’en 2022 par un protocole d’engagement réciproque signé en octobre 2019, et visant les quartiers prioritaires :**
  - La Croix Blanche à Vigneux-sur-Seine,
  - La Prairie de l’Oly à Vigneux-sur-Seine et Montgeron,
  - Les Bergeries à Draveil,
  - La Forêt à Montgeron
  - Le Vieillet à Quincy-sous-Sénart
  - Les Cinéastes - La Plaine à Epinay-sous-Sénart,
  - Les Hautes Mardelles à Brunoy
- **La Convention pluriannuelle de renouvellement urbain relative au NPNRU visant :**
  - **Deux quartiers d’intérêt national :**
    - ✓ Les Hautes Mardelles à Brunoy
    - ✓ Les Cinéastes et La Plaine à Epinay-sous-Sénart

○ Deux quartiers d'intérêt régional :

- ✓ La Croix Blanche à Vigneux-sur-Seine
- ✓ La Prairie de l'Oly à Vigneux-sur-Seine et Montgeron.

● **Le Contrat Local de Santé, signé le 16 mars 2018 par 8 partenaires :**

- Préfecture de l'Essonne
- Agence Régionale de Santé
- CPAM
- Département 91
- CAVYVS
- Communes de Draveil, Montgeron, Vigneux-sur-Seine

● **Le Plan Climat Air Energie Territorial**

● **Le contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 signé par l'Etat, la Région Ile-de-France et la CA Val d'Yerres Val de Seine, prévoyant la réalisation d'un programme d'études portant sur :**

- La requalification de la RN6
- L'élaboration d'un Schéma directeur de liaisons douces
- L'élaboration d'un schéma de jalonnement et de mise en valeur des itinéraires touristiques
- L'opportunité d'une ligne structurante de transports en commun en site propre entre le secteur de Melun-Sénart et le pôle d'Orly-Rungis via la RN6

L'Etat et la Région s'engagent dans le cadre de ce CPER à financer 70% du montant de la réalisation de ces études.

● **La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)**

Pour rappel, les opérations déjà soutenues en 2020/2021 figurent en annexe 5.

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale.

Des modalités d'articulation avec d'autres dispositifs non intégrés dans le contrat (contrats de l'Etat, moyens des opérateurs, contrats des collectivités...) peuvent être précisées.

#### **4.2. Validation des actions (tableau récapitulatif en annexe 6) :**

La mise en œuvre du Plan d'action du CRTE de la CAVYVS est formalisée par les **fiches-projets** et les **fiches-actions**.

Les **fiches-actions** ne sont rédigées qu'à propos des projets suffisamment mûrs pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable, et qui sont validés par les comités technique et de pilotage, après instruction au regard de la réglementation en vigueur en matière de transition écologique. Il s'agit donc des actions :

- Soit pour lesquelles un plan de financement est déjà établi
- Soit pour lesquelles des études dont la finalité constitue une programmation calendaire et financière sont en cours
- Soit qui s'inscrivent dans le phasage d'un projet pluriannuel faisant l'objet d'une **fiche-projet**.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-

value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

#### **4.3 Evolution du contrat et fiches-projets**

Les **fiches-projets** permettent ainsi de faire apparaître des projets plus larges qui se déroulent sur plusieurs années et dont le phasage donne lieu à plusieurs **fiches-actions**, ou alors des projets plus ponctuels à programmer ultérieurement durant l'existence du Contrat.

#### **4.4 Les actions de coopération territoriales**

Chaque territoire du Val d'Yerres Val de Seine se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires des 9 communes de l'agglomération.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;

- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Les mesures sont à définir localement. Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

## **Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie**

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

## **Article 6 - Engagements des partenaires**

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### **6.1. Dispositions générales concernant les financements**

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas engagement de financement.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

## **6.2. Le territoire signataire**

En signant ce contrat de transition écologique, la CAVYVS assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

La CAVYVS s'engage à désigner dans ses services un directeur responsable du pilotage du CRTE et à affecter un chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il pourra être assisté d'animateurs chargés de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Un co-financement du poste de chef de projet sera assuré par l'Etat.

La CAVYVS s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

La CAVYVS s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

La CAVYVS s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage, sous réserve de la validation des cofinancements de l'Etat.

## **6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics**

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier (liste non limitative) :

- L'ADEME, au regard de son expertise en matière de maîtrise de l'énergie, peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Chaque année, seront examinées les propositions de projets à conduire et les demandes de co-financement des nouvelles actions. Sera examiné également l'avancement et la programmation des actions engagées.

#### **6.4. Engagements des opérateurs publics**

Un ou des opérateurs publics s'engage-nt à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engage-nt à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

Le soutien au territoire pourra passer par un appui spécifique des opérateurs et établissements publics qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et de leurs investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

#### **6.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques**

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

A ce titre, le Conseil de Développement du Val d'Yerres Val de Seine est régulièrement associé à la mise en œuvre du CRTE.

#### **6.6. Maquette financière**

En première année du CRTE, les éléments financiers des fiches-actions font office de maquette financière pour l'année 2022.

Par ailleurs il est prévu l'élaboration d'une maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

## **Article 7 – Gouvernance du CRTE**

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la lettre du Premier Ministre du 20 novembre 2020 et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

### **7.1. Le comité de pilotage**

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la CAVYVS, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

En bonne articulation avec le comité de pilotage, il sera créé un comité des financeurs spécifique, appelé à apporter une information actualisée sur les dispositifs permanents ou ponctuels de soutien financier auxquels les actions du CRTE sont éligibles.

### **7.2. Le comité technique**

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et de la CAVYVS. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches-projets et fiches-actions.

### **7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets**

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

### **Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE**

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

### **Article 9 - Résultats attendus du CRTE**

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche-action en annexe 7.

Les indicateurs de suivi sont à définir et à annexer au présent Contrat.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

## Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

## Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Concernant la CAVYVS, les avenants au CRTE sont proposés à la validation du Bureau communautaire. Par ailleurs, en fin de chaque exercice, un Rapport annuel est réalisé et soumis au Conseil communautaire de la Collectivité.

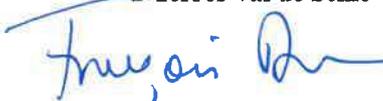
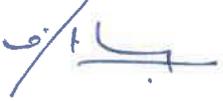
## Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

## Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de d'Evry.

Signé à Evry le **04 FEV. 2022**

<p><b>Le Président de la Communauté d'agglomération d'Yerres Val de Seine</b></p>  <p><b>François DUROVRAY</b></p> 	<p><b>Le Préfet de l'Essonne</b></p>  <p><b>Eric JALON</b></p>
---	---

# **CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE**

**Communauté d'Agglomération Val  
d'Yerres Val de Seine**

**ANNEXES**

# **CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE**

**Communauté d'Agglomération Val  
d'Yerres Val de Seine**

## **Table des matières**

**Annexe 1 : Circulaire du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des CRTE**

**Annexe 2 : Présentation du territoire**

**Annexe 3 : Dire de l'Etat**

**Annexe 4 : Projet de territoire**

**Annexe 5 : Projets retenus à la DSIL 2021**

**Annexe 6 : Tableau récapitulatif des fiches action et projet**

# **CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

**Communauté d'Agglomération Val  
d'Yerres Val de Seine**

**ANNEXE 1 : Circulaire 20 novembre 2020  
relative à l'élaboration des CRTE**

N° 6231/SG

à

Mesdames et Messieurs les préfets de régions  
Mesdames et Messieurs les préfets de  
départements

**Objet : Élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique**

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre dernier, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État.

Il vous appartient à cet effet **d'engager, dès à présent, la formalisation de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE)**. La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent en effet des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales. Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Proposée aux élus de tous les territoires ruraux, urbains et métropolitains, ultramarins, cette nouvelle génération de contrats territoriaux doit répondre à trois enjeux :

**1. Il s'agit à court terme d'associer les territoires (collectivités territoriales, acteurs socio-économiques, associations, habitants) au plan de relance.** Ces nouveaux contrats seront un vecteur de la relance 2021-2022, et y contribueront en favorisant l'investissement public et privé dans tous les territoires.

**2. Il s'agit aussi, dans la durée du mandat municipal 2020-2026, d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire,** vers un nouveau modèle de développement, résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique. Les projets portés dans le cadre de ces contrats devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité).

3. Les contrats territoriaux de relance et de transition écologique doivent enfin **illustrer l'approche différenciée et simplifiée de la décentralisation**. Ils ont vocation à traduire un nouveau cadre de dialogue, faisant converger les priorités de l'État et les projets de territoire portés par les acteurs locaux.

#### **I. Les CRTE doivent être l'outil privilégié de contractualisation de l'État dans les territoires**

- **Les CRTE ont vocation à regrouper les démarches contractuelles existantes**

La politique interministérielle de contractualisation avec les collectivités territoriales s'est au fil des années déployée en recourant à un nombre élevé d'outils : les contrats de plan État – Région, les pactes territoriaux de développement<sup>1</sup>, les contrats de ruralité, les pactes État/métropole, les contrats de ville, les contrats de revitalisation bourg-centre, les contrats de transition écologique, les contrats de redynamisation des sites de défense, les contrats de station touristique...

Cette situation rend peu lisible l'action de l'État sur les territoires, qui éprouve des difficultés réelles à remettre en cohérence ces dispositifs. La création des CRTE est l'occasion de refonder la politique contractuelle sur deux niveaux de contractualisation : les contrats de plan État-région (CPER) (contrats de convergence et de transformation (CCT) pour l'outre-mer) et les contrats de relance et transition écologique (CRTE). Pour le niveau infrarégional, les CRTE sont donc appelés à remplacer progressivement et de manière pragmatique les dispositifs de contractualisation existants de droit commun et thématiques.

À cet effet, les CRTE devront également intégrer les programmes d'appui mis en œuvre par le Gouvernement au profit des territoires (*Action cœur de ville, Petites villes de demain, France services, France Très Haut Débit, France mobilités*). Ils devront également reprendre les actions prévues dans les plans climat air-énergie territoriaux. D'autres programmes et projets pourront, le cas échéant, être valorisés dans le cadre des CRTE (*Territoires d'industrie, Agenda rural, opérations de revitalisation des territoires (ORT)*...)

Pour simplifier l'accès aux différentes aides et garantir la cohérence de l'intervention de l'État sur le territoire, lorsqu'un axe stratégique du projet de territoire correspond à un contrat préexistant au CRTE, ce contrat a vocation à être inclus dans le CRTE. À titre d'exemple, une opération de revitalisation du territoire, une opération programmée d'amélioration de l'habitat ou un projet partenarial d'aménagement, s'intègrent dans le nouveau contrat. Les contrats de ville pourront de même constituer un volet spécifique des CRTE, en conservant leur fonctionnement propre.

Vous veillerez à ce que cette logique intégratrice ait pour effet de simplifier l'accès des porteurs de projets aux crédits de l'État et de ses opérateurs, en favorisant notamment la logique du guichet unique.

Les contrats territoriaux de relance et de transition écologique seront la première concrétisation des « contrats de cohésion territoriale » prévus par la loi n° 2019-753 du 22 juillet 2019 portant création d'une Agence nationale de la cohésion des territoires.

<sup>1</sup> 12 contrats de ce type ont déjà été signés : Amiénois, Calaisis, Bassin minier, Châlons-en-Champagne, Strasbourg, Littoral 21, Sambre-Avesnois-Thiérache, Ardennes, Creuse, Nièvre, Bretagne, Pays de la Loire.

- **Simplifier et mettre en cohérence les différents programmes d'aide de l'État**

L'État a vocation, avec les contrats de relance et transition écologique, à contribuer à l'ensemble des priorités stratégiques inscrites dans le projet de territoire (de façon non limitative : accès aux services publics, accès à la santé, efficacité énergétique, accès à la culture, alimentation durable, développement économique, traitement des friches et des terrains pollués, lutte contre l'artificialisation, préservation de la biodiversité, soutien au commerce et à l'artisanat, économie circulaire, revitalisation urbaine, éducation, numérique, mobilité, réduction des inégalités sociales et territoriales). Plusieurs de ces priorités pourront être inscrites dès le début du contrat, ou être ajoutées au cours de son exécution.

## **II. Le contenu des CRTE**

- **La priorité calendaire doit être donnée à la relance de l'activité du territoire**

Afin de maximiser l'impact de la relance en matière économique, sociale et environnementale, les CRTE pourront permettre de formaliser aux côtés des financements de l'État, des financements des collectivités signataires, voire des partenaires publics ou privés.

Si toutefois des projets susceptibles d'être financés par le plan de relance, en cofinancement avec des collectivités territoriales, sont prêts à être lancés avant ou après la signature de ces contrats, vous privilégiez des conventions ad hoc par projet pour organiser les cofinancements.

Lorsqu'un accord de relance est signé par voie d'avenant à un contrat existant qui arrive prochainement à terme, les dispositions de cet accord sont intégrées dans le contrat de relance et de transition écologique.

- **La transition écologique doit être l'axe transversal des CRTE**

Dans un délai maximum de six mois à compter de la publication de cette circulaire, le projet de territoire, incluant la stratégie de transition écologique et de cohésion du territoire, ainsi que le plan d'actions correspondant devront être arrêtés. Ils déclinent, domaine par domaine, les priorités d'action et les projets du territoire pour conduire sa démarche de transformation à moyen-long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des différents partenaires publics et privés. Ils traduisent également la manière dont les moyens du volet territorial du CPER se déclinent concrètement dans le territoire sous contrat. Vous veillerez à ce que des indicateurs précis permettent, à partir d'un diagnostic partagé de la situation au moment de la signature, de mesurer l'atteinte des objectifs déterminés en commun. Ces travaux pourront utilement s'appuyer sur le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) élaboré par la collectivité signataire, lorsqu'il existe.

La grille de lecture indicative, en annexe de la présente circulaire, énumère un certain nombre d'items à partir desquels devra être dressé le bilan écologique du territoire et déterminés des objectifs concrets et mesurables pour l'améliorer.

Toutes les actions inscrites dans le contrat devront veiller à s'inscrire en conformité avec les orientations du Gouvernement en faveur de la transition écologique, qu'il s'agisse notamment de la lutte contre l'artificialisation des sols, de l'accompagnement des nouvelles pratiques agricoles et des circuits courts, du développement des mobilités douces, de la rénovation énergétique des bâtiments, du développement de l'économie circulaire, de la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau, ou encore de la promotion des énergies renouvelables sur le territoire concerné.

Les projets sollicitant un soutien public devront faire l'objet d'un examen attentif quant à leur empreinte carbone et à leurs impacts sur la biodiversité conformément aux engagements de la France. Ainsi, vous veillerez à ne pas financer des projets fortement émetteurs de gaz à effet de serre (projets d'infrastructures ou industriels fortement émetteurs ou polluants, développement de transports polluants, construction de logements ne respectant pas les plus hautes normes énergétiques...), vous veillerez à ce qu'ils soient économes en matière de foncier conformément à la lutte contre l'artificialisation des sols et, plus généralement, qu'ils ne portent pas atteinte aux milieux naturels. Enfin, les CRTE sont susceptibles d'intégrer la mise en œuvre territorialisée des dispositions de la future loi issue des travaux de la convention citoyenne pour le climat.

### **III. Élaboration et gouvernance des CRTE**

- **Périmètre des CRTE**

Avec les CRTE, le Gouvernement souhaite favoriser, avec les collectivités ou leurs groupements, la structuration de territoires de projets. Il vous appartient d'arrêter les périmètres de référence pour engager la démarche, en concertation avec les acteurs locaux et les collectivités déjà signataires de contrats territoriaux. Vous veillerez à associer les élus à la définition des périmètres de référence. Dans la mesure du possible, vous veillerez à articuler ces périmètres de référence avec les contrats existants, en particulier ceux des régions et des départements. Les parlementaires doivent être tenus informés.

Le périmètre des futurs CRTE ne peut être inférieur à la maille intercommunale, ni supérieur à la maille départementale. Sauf exception dûment motivée, les établissements publics de coopération intercommunale et leurs groupements sont l'échelle à privilégier pour la signature des CRTE et ce, même si la maîtrise d'ouvrage des projets inscrits dans le contrat, publique et/ou privée, est diversifiée (communale, intercommunale, départementale, régionale ou nationale). En effet, si la signature du contrat se fait à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités, en cohérence avec les orientations stratégiques qui figurent dans des documents de référence tels que les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET), schémas de cohérence territoriale (SCOT) ou plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), programme local de l'habitat (PLH), charte de Parc naturel régional (PNR), etc., les projets ou actions pourront être portés en maîtrise d'ouvrage par des communes, notamment sur leur propre patrimoine, ou par d'autres acteurs publics et privés.

**Vous préciserez, avant le 15 janvier 2021, les périmètres que vous aurez retenus, en concertation avec les élus concernés,** pour engager, avec les collectivités volontaires, l'élaboration des premiers CRTE. Les éléments sont à adresser à l'adresse [contrats@anct.gouv.fr](mailto:contrats@anct.gouv.fr).

- **Élaboration des CRTE**

Lors de la phase d'élaboration du projet de territoire, l'ensemble des acteurs de la société civile, notamment les conseils de développement, les associations et les partenaires économiques, seront mobilisés. De même, les outils de participation citoyenne seront mis en œuvre.

Nous souhaitons que l'ensemble des collectivités se voient dès à présent proposer cette nouvelle démarche contractuelle, afin que tous les territoires puissent être couverts par un CRTE, signé ou sur le point de l'être, d'ici le 30 juin 2021.

Les contrats sont co-signés par le représentant de l'État dans le département et les élus locaux, en associant, dans la mesure du possible, les conseils régionaux et les conseils départementaux, qui pourront être parties au contrat. De même, ils peuvent associer des opérateurs de l'État tels que l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), des partenaires nationaux (Caisse des dépôts et ses délégations régionales) et locaux (chambres consulaires, associations ou entreprises).

Vous trouverez, en suivant le lien suivant : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/CRTE>, un ensemble de ressources documentaires ainsi que les réponses aux principales questions que vous pourriez vous poser sur la mise en œuvre des CRTE.

Les nouveaux contrats seront évolutifs et s'échelonneront sur six années. Cette durée sera cohérente avec celle des fonds européens et des contrats de plan État-région, dont le volet territorial sera décliné à partir de ces nouveaux contrats de relance et de transition écologique.

Dans les territoires ruraux, les contrats porteront l'appellation de contrats de ruralité, de relance et de transition écologique.

#### **IV. Les moyens apportés par l'État**

- **Des moyens financiers renforcés pour soutenir les collectivités, notamment les plus fragiles**

Les CRTE formalisent des concours financiers de l'État aux collectivités locales (moyens financiers du plan de relance, dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), autres dotations des ministères...). Ils pourront être abondés en crédits par le volet territorial des fonds européens et des CPER, dont ils sont une déclinaison directe.

Les concours financiers de l'État aux collectivités locales sont dotés de moyens renforcés sur les deux premières années de déploiement des CRTE, dans le cadre de la relance. L'instruction du 30 juillet 2020 relative à la part exceptionnelle de la DSIL et à l'accompagnement de la relance dans les territoires (NOR : TERB2019408C) en précise le cadre d'emploi. En complément de cette instruction, vous pourrez mobiliser les crédits de la part exceptionnelle de la DSIL pour les contrats de relance et transition écologique. En outre, les dotations de DSIL et de DTER resteront, dans le cadre du projet de loi de finances pour 2021, à leur plus haut niveau historique (respectivement 570 M€ d'AE et 1 046 M€ d'AE).

- **Des moyens renforcés en matière d'ingénierie**

En matière d'ingénierie et d'animation, les CRTE permettront de mutualiser les moyens déjà mobilisés par les partenaires dans les différents contrats et programmes intégrés, comme Action cœur de ville ou Petites villes de demain. S'agissant des collectivités dont les capacités ne sont pas suffisantes, notamment dans le domaine de la transition écologique, elles pourront bénéficier d'un cofinancement de poste de chef de projet contractualisation dans le cadre du volet territorial du CPER ou d'un appui de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) en activant ses marchés nationaux d'ingénierie. L'ADEME pourra également, à travers ses actions territoriales, apporter des financements sur des postes d'ingénierie ou d'animation.

En outre, les crédits du fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) peuvent, si nécessaire, contribuer au financement de l'ingénierie et de l'animation des projets de territoire à l'échelle de chaque contrat.



Jean CASTEX

## État des lieux écologique du territoire

En matière de transition écologique, les signataires des contrats sont invités à réaliser ou à mettre à jour un état des lieux le plus exhaustif possible de la situation de leur territoire au regard d'un certain nombre d'indicateurs.

La liste suivante est indicative :

### Mobilité

- Nombre de kilomètres de pistes cyclables et existence de parkings à vélos sécurisés ;
- Existence de pôle(s) multimodal (aux) ;
- Existence de zone(s) à faible émissions ;
- Existence de voies réservées au covoiturage ;
- Automobile :
  - o Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc des collectivités et dans le parc privé ;
  - o Nombre de bornes de recharge électriques ouvertes au public ;
- Part des véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs ;
- Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité.

### Énergie et climat

- Emissions de gaz à effet de serre du territoire (total et par habitant) ;
- Consommations énergétiques du territoire (toutes énergies incluant le carburant et les énergies fossiles de chauffage) ;
- Production annuelle d'énergie renouvelable (éolien, solaire, hydro-électricité, méthanisation, etc.) ;
- Consommation énergétique en autoconsommation (individuelle et collective) ;
- Rénovation énergétique
  - o Nombre de passoires thermiques dans les logements privés, le parc social, les bâtiments publics et les locaux d'entreprises ;
  - o Répartition du parc immobilier (toutes catégories) par étiquette du DPE ;
  - o Nombre de copropriétés en situation fragile ou dégradée ;
  - o Nombre d'artisans et d'entreprises certifiées RGE sur le territoire
- État des systèmes de chauffage
  - o Nombre estimé de chaudières à fioul

- Nombre estimé de cheminées ouvertes et autres modes de chauffages très émetteurs de particules fines (par exemple inserts, poêles, et chaudières à bois installés avant 2002)
- Existence de réseaux de chaleurs, ainsi que leur combustible (part d'énergie renouvelable)
- Mode de chauffage des grands équipements collectifs de territoire (écoles, collèges, lycées...), établissements de santé, bâtiments publics...

#### Traitement des déchets / Economie circulaire

- Tonnage de déchets produits par le territoire
- État des équipements de tri au regard des normes
- Existence de tri à la source des bio-déchets dans structures de restauration collective, et pour logements collectifs
- Taux de tri sélectif par filière

#### Agriculture et alimentation locale

- Existence d'un projet alimentaire territorial ;
- Nombre d'exploitations agricoles ;
- Nombre de producteurs vendant en circuits courts / de marchés de producteurs ou d'AMAP ;
- Surface agricole utile du territoire
- Surfaces agricoles et nombre d'exploitations du territoire engagées dans des démarches de labellisation environnementale
- Estimation du volume de produits phytosanitaires utilisés sur le territoire

#### Actions en matière de biodiversité

- Surface des aires protégées : parc naturel, Natura 2000, ZNIEFF (zones d'intérêt écologique faunistique et floristique), aire de protection des captages, etc.
- Part des cours d'eau en bon état (classés en catégorie I ou II au titre de la continuité écologique) ;
- Nombre de points noirs de continuités écologiques identifiés ;
- Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable ;
- Surfaces de haies ;
- Existence d'un atlas communal de la biodiversité et part du territoire classée en réservoir de biodiversité ;
- Label « Territoires engagés pour la nature » (OUI/NON/en cours) ;
- Label « terre saine » (OUI/NON).

### Lutte contre l'artificialisation des sols

- État d'avancement du PLUI ;
- Taux de mobilisation des droits à construire au regard de ceux fixés dans les documents d'urbanisme ;
- Evolution du nombre d'hectares de terres urbanisées vs terres agricoles et/ou naturelles et/ou forestières ;
- Potentiel de recyclage foncier (incluant les surfaces de friches à réhabiliter) ;
- Surfaces désartificialisées ;

### Eau et assainissement :

- Compatibilité des installations de traitements des eaux usées avec les normes européennes (OUI/NON) ;
- Taux de fuite des réseaux du territoire ;
- Nombre de captages prioritaires et nombre de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'actions ;
- Couverture du territoire par un SAGE (oui/non/en cours d'élaboration).

# **CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

**Communauté d'Agglomération Val  
d'Yerres Val de Seine**

**ANNEXE 2 : Présentation du territoire**



# COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE

DIAGNOSTIC SYNTHÉTIQUE  
CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE)



# »» SOMMAIRE

## 1. Portrait de territoire

P. 3

CONTEXTE ET SITUATION DÉMOGRAPHIQUE  
ENVIRONNEMENT  
CADRE DE VIE URBAIN ET EQUIPEMENT  
MOBILITÉS ET RESSOURCES ÉCONOMIQUES

P. 4  
P.7  
P.13  
P.17

## 2. AFOM par thématique

P. 21

ENVIRONNEMENT  
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE  
MOBILITÉS  
HABITAT-ÉNERGIE  
COHÉSION SOCIALE  
BILAN FINANCIER

P. 25  
P.27  
P.30  
P.32  
P.34  
P.35

## 3. Etat des projets de la CA Val d'Yerres Val de Seine

P. 34

PROJETS RÉALISÉS  
PROJETS EN COURS  
PROJETS POUVANT S'INSCRIRE AU CRTE  
SYNTHÈSE DES DISPOSITIFS

P.37  
P.43  
P.52  
P.58

ANNEXES

P.59

# 1. PORTRAIT DU TERRITOIRE

# CONTEXTE ET SITUATION DÉMOGRAPHIQUE (1/3)

## Contexte régional

La communauté d'agglomération du Val d'Yerres Val de Seine est née le 1<sup>er</sup> janvier 2016 de la fusion des deux communautés d'agglomération *Sénart Val de Seine* et *Val d'Yerres*.

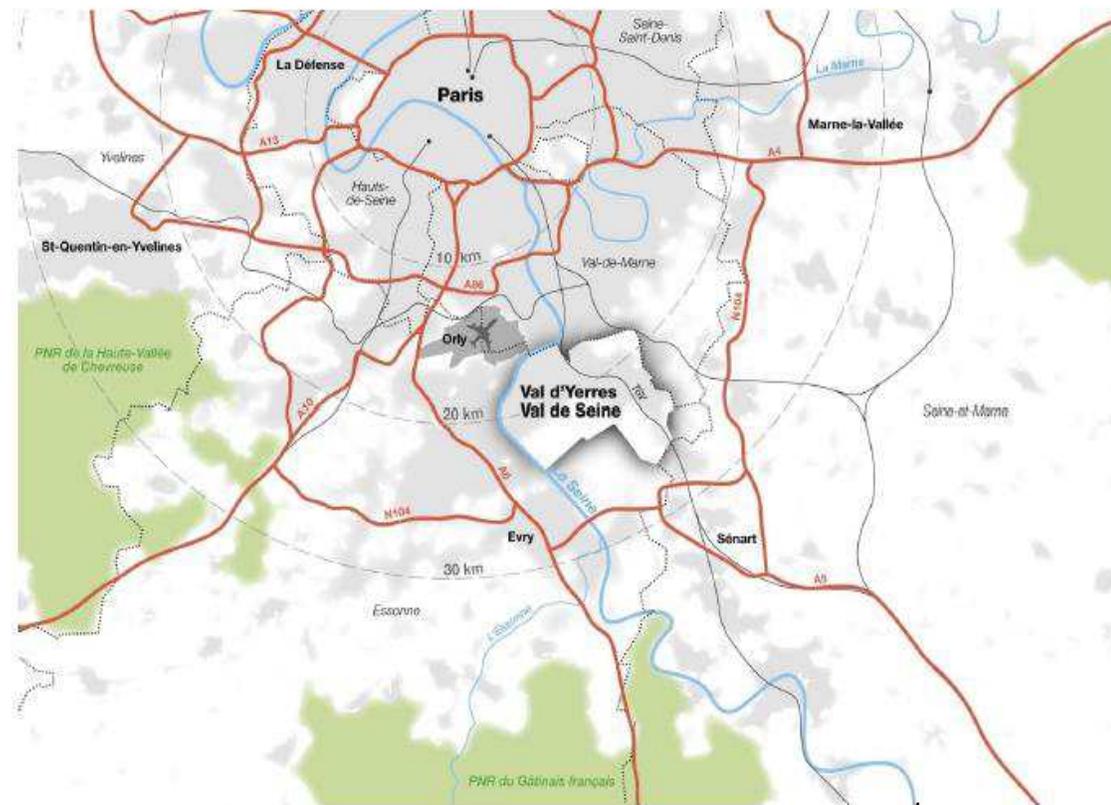
D'une **superficie de 66,9 km<sup>2</sup>**, la CA VYVS est composée de **9 communes** : **Boussy-Saint-Antoine, Brunoy, Crosne, Draveil, Épinay-sous-Sénart, Montgeron, Quincy-sous-Sénart, Vigneux-sur-Seine, et Yerres.**

Situé à une vingtaine de kilomètres de Paris et territoire de transition entre la zone dense métropolitaine et les lisières agricoles de la Seine-et-Marne, le Val d'Yerres Val de Seine se distingue par :

**Une richesse environnementale, paysagère et patrimoniale entre la Seine, l'Yerres et la Forêt de Sénart, à valoriser comme appui pour l'attractivité et le développement**

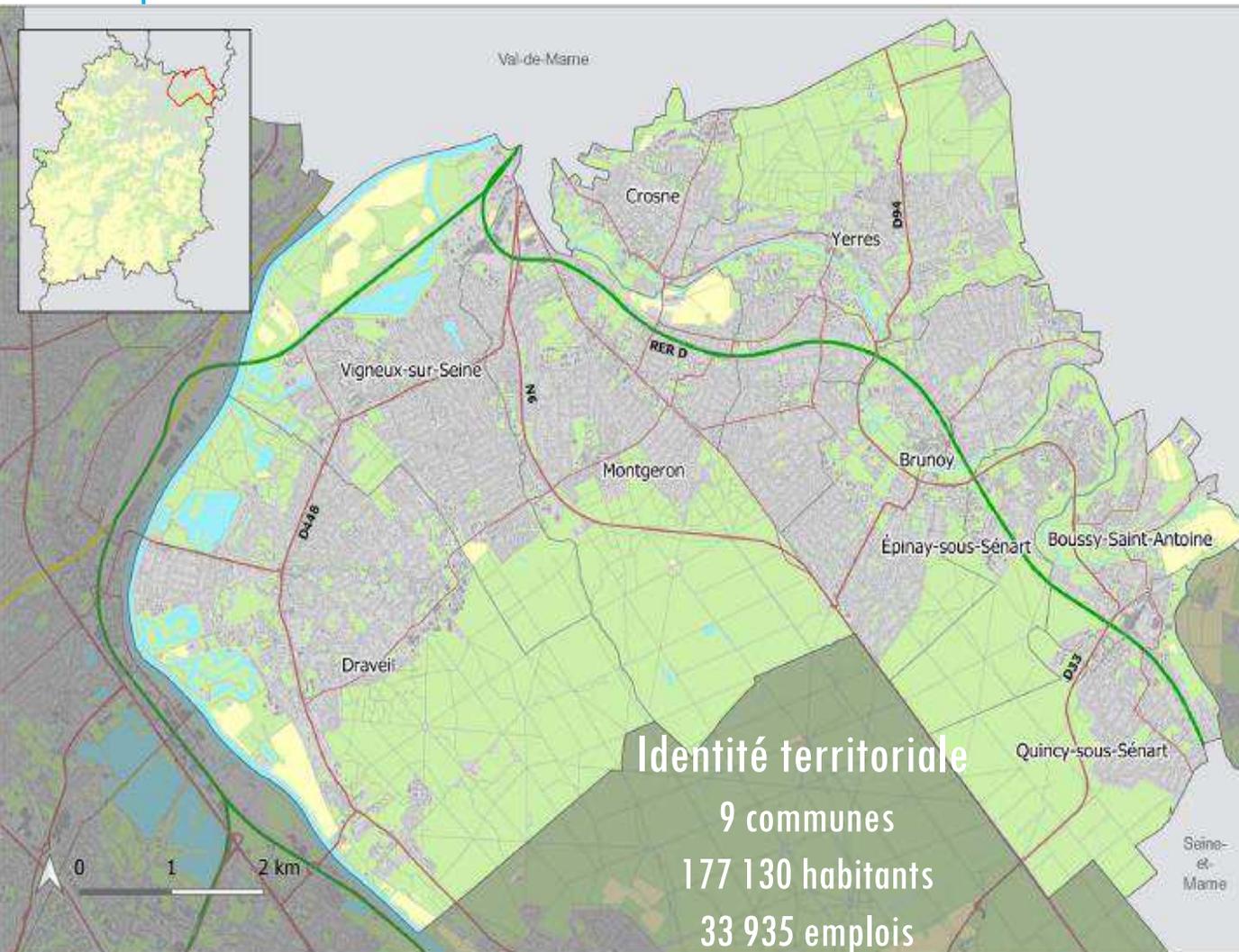
**Un territoire à dominante résidentielle aux portes du Grand Paris, enclavé et insuffisamment connecté**

**Un déséquilibre entre des secteurs privilégiés et des secteurs déqualifiés, à résorber**



# CONTEXTE ET SITUATION DÉMOGRAPHIQUE (2/3)

## Population et tranches d'âge



## Population et tranches d'âge

**177 130 habitants**, soit 9,1% de la population essonnienne (INSEE 2017)

**1750 habitants / km<sup>2</sup>**

(Essonne : 720 hab/km<sup>2</sup>, Ile-de-France : 1010 hab/km<sup>2</sup>)

**0,22%/an de taux de croissance démographique**

(Essonne : 0,67%/an, Ile-de-France : 0,42%/an)

**39% de la population a moins de 30 ans**

**8% de la population a 75 ans et plus**

**1,30 d'indice de jeunesse** (Essonne : 1,38), avec de fortes disparités entre les communes :

- Les -20ans représentent moins de 25% de la population à Montgeron mais plus de 35% à Epinay-sous-Sénart
- Les +75 ans représentent plus de 8% à Draveil ou Quincy-sous-Sénart
- Les classes d'âges de 45 à 75 ans ou plus sont davantage représentées sur le territoire qu'en Essonne ou en Ile de France.

# CONTEXTE ET SITUATION DÉMOGRAPHIQUE (3/3)

## Caractéristiques démographiques

### Niveau de vie

**65 % des ménages fiscaux imposables** (Essonne : 65%)

3600 bénéficiaires du RSA (Essonne : 28 300)

**Un taux de pauvreté assez faible de 12,7%** (Ile-de-France : 15,6%).

### Logement

**59,8%** des résidences principales sont occupées par des **propriétaires** et **38,6%** par des **locataires** (Ile-de-France : 50% locataires)

23% des ménages résident dans un logement HLM

### Emploi

**33 935 emplois** sur le territoire

**45 emplois pour 100 actifs occupés**

(Essonne : 79 emplois pour 100 actifs)

**12% de population active au chômage**

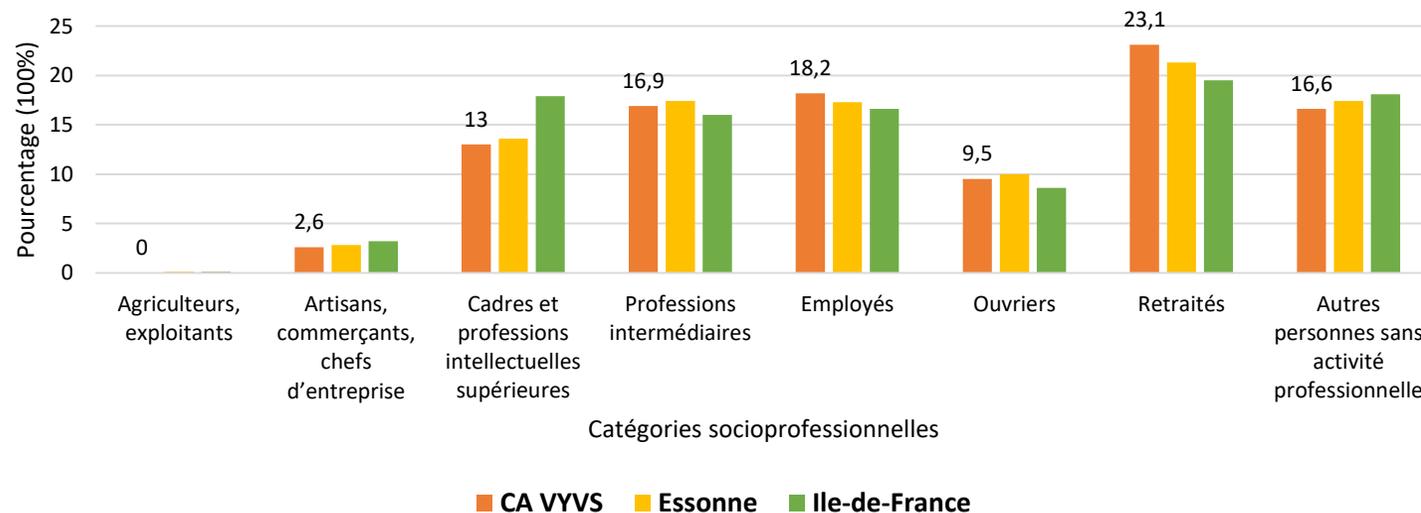
### Formation

**20%** de la population de +15ans non scolarisée **n'a aucun diplôme**

**22%** de la population de +15ans non scolarisée a un **diplôme du supérieur**

(Essonne : 23%)

Comparaison des catégories socioprofessionnelles en Val d'Yerres Val de Seine, en Essonne et en Ile-de-France



Au regard du département et de la région, les catégories socio-professionnelles les plus représentées :

**23,1% de retraités**

(Essonne : 21,3%), Ile-de-France : 19,5%)

**18,2% d'employés**

(Essonne : 17,3%, Ile-de-France : 16,6%)

**16,9% de professions intermédiaires**

Les catégories socioprofessionnelles les moins représentées :

**13% de cadres et professions intellectuelles**

(Essonne : 13,6%, Ile-de-France : 17,9%)

## Trame paysagère



La trame verte et bleue du Val d'Yerres Val de Seine structure le territoire et se compose de **nombreux éléments paysagers porteurs d'attractivité** pour le cadre de vie, les loisirs et la promenade et qui constituent de **véritables réservoirs de biodiversité et des appuis à la transition écologique.**

### Trame verte

Installé sur le plateau de la Brie, le territoire accueille ainsi de nombreux espaces boisés :

- La Forêt de Sénart
- La Forêt de la Grange
- Parcs boisés encadrant des châteaux

### Trame bleue

Les vallées alluviales de la Seine, l'Yerres et le Réveillon sont désignées en milieux humides. Les espaces qui les bordent sont souvent constitués de berges et de sentiers propices aux balades et aux loisirs.

### Le croissant d'urbanisation

Les espaces urbanisés sont contenus dans le croissant dense entre les vallées de la Seine à l'Ouest et de l'Yerres à l'est, la Forêt de Sénart au sud et celle du Bois de la Grange au Nord.

**Entre 2012 et 2017, la part d'espaces semi-naturels a augmenté tandis que l'augmentation d'espaces urbanisés s'est atténuée.**

**Les forêts, les espaces boisés et les milieux semi-naturels occupent 39,5% du territoire.**

# ENVIRONNEMENT (2/6)

## Etat des lieux transition écologique (1/2)

### Energie

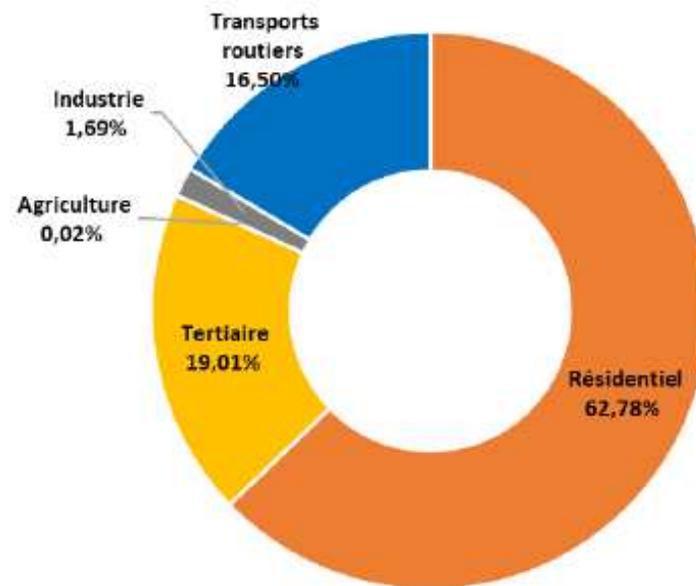
- Emissions de gaz à effet de serre du territoire (total et par habitant) : **2,7 teqCO<sub>2</sub>/hab/an** (Région : **6,6teqCO<sub>2</sub>/hab/an**)
- Consommations énergétiques du territoire (toutes énergies incluant le carburant et les énergies fossiles de chauffage) : **13,4 MWh/hab (2017)** (France : **32MWh/hab/an en 2012**)
- Production annuelle d'énergie renouvelable (éolien, solaire, hydro-électricité, méthanisation, etc.) : **66,65 GWh**

### Traitement des déchets/ Economie circulaire :

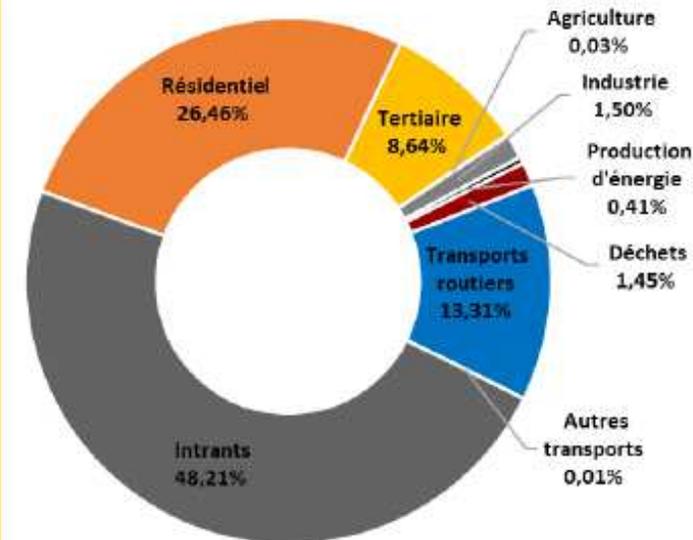
- **91 944 tonnes de déchets produits** par le territoire en 2018, soit **518kg/hab/an**

### Taux de tri sélectif par filière (en porte à porte) :

- Global : 355.6 kg/an/hab
- Ordures ménagères : 265.84 kg/an/hab
- Emballages : 43.64 kg/an/hab
- Déchets verts : 31.13 kg/an/hab
- Verre : 21.58 kg/an/hab



Consommations d'énergie



Emissions de GES

Figure 59. : Répartition des consommations d'énergie et émissions de GES par secteur  
(Source : ROSE, ALTEREA)

Les trois premiers postes d'émissions de GES du territoire sont les intrants (46.88 %), le secteur bâtiment (résidentiel et tertiaire) (34.13%) et le secteur transport routier (12.94 %).

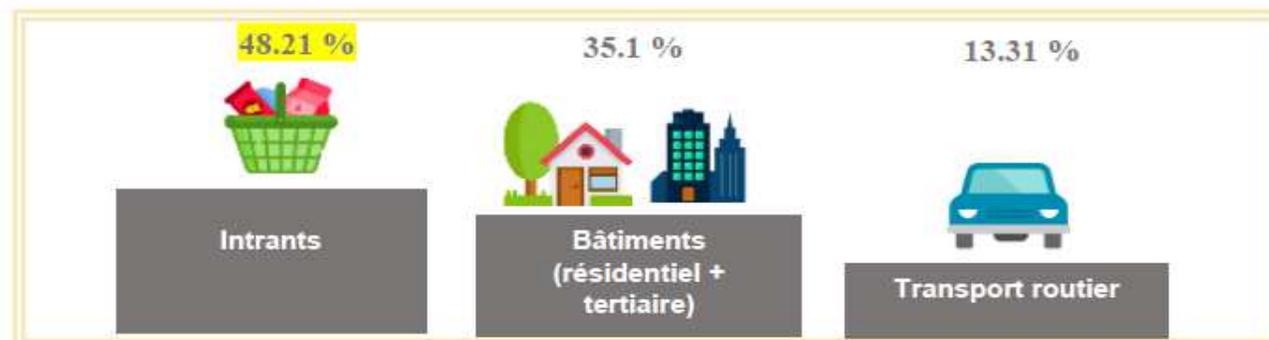


Figure 61 : Les trois secteurs les plus émetteurs de GES sur le territoire de la CAVYVS

## Etat des lieux transition écologique (2/2)

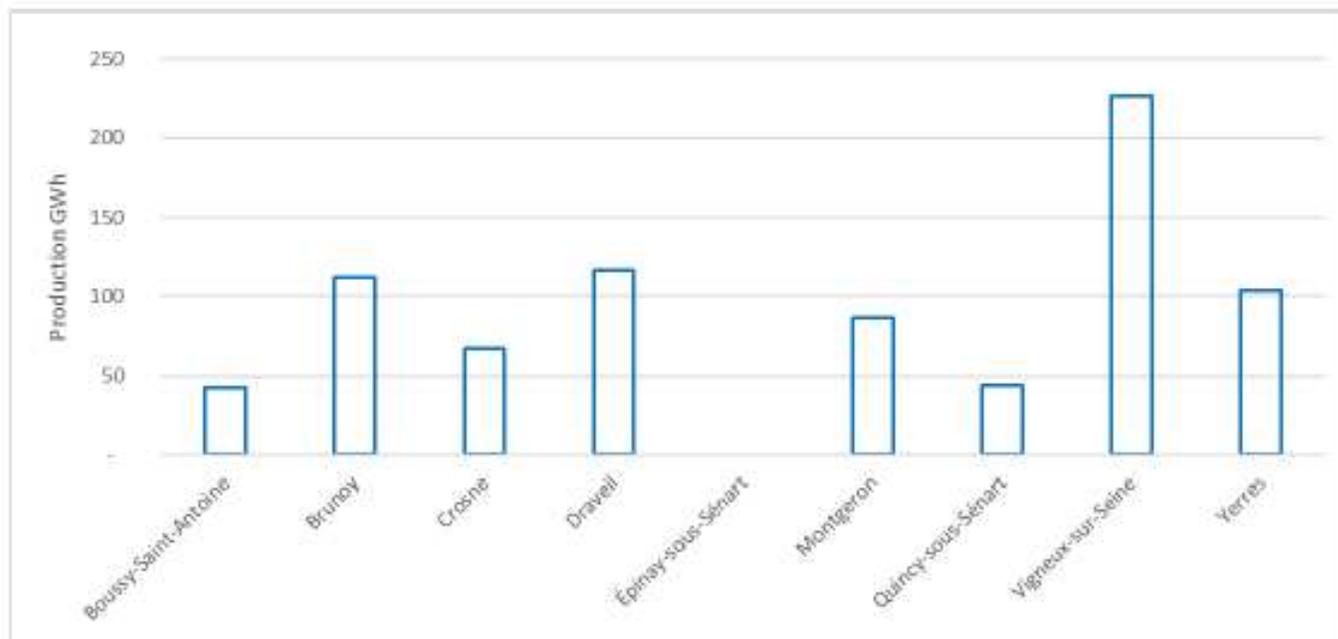


Figure 73 : Production du solaire thermique sur le territoire de CAVYVS en 2017 – (Source : ENEDIS)

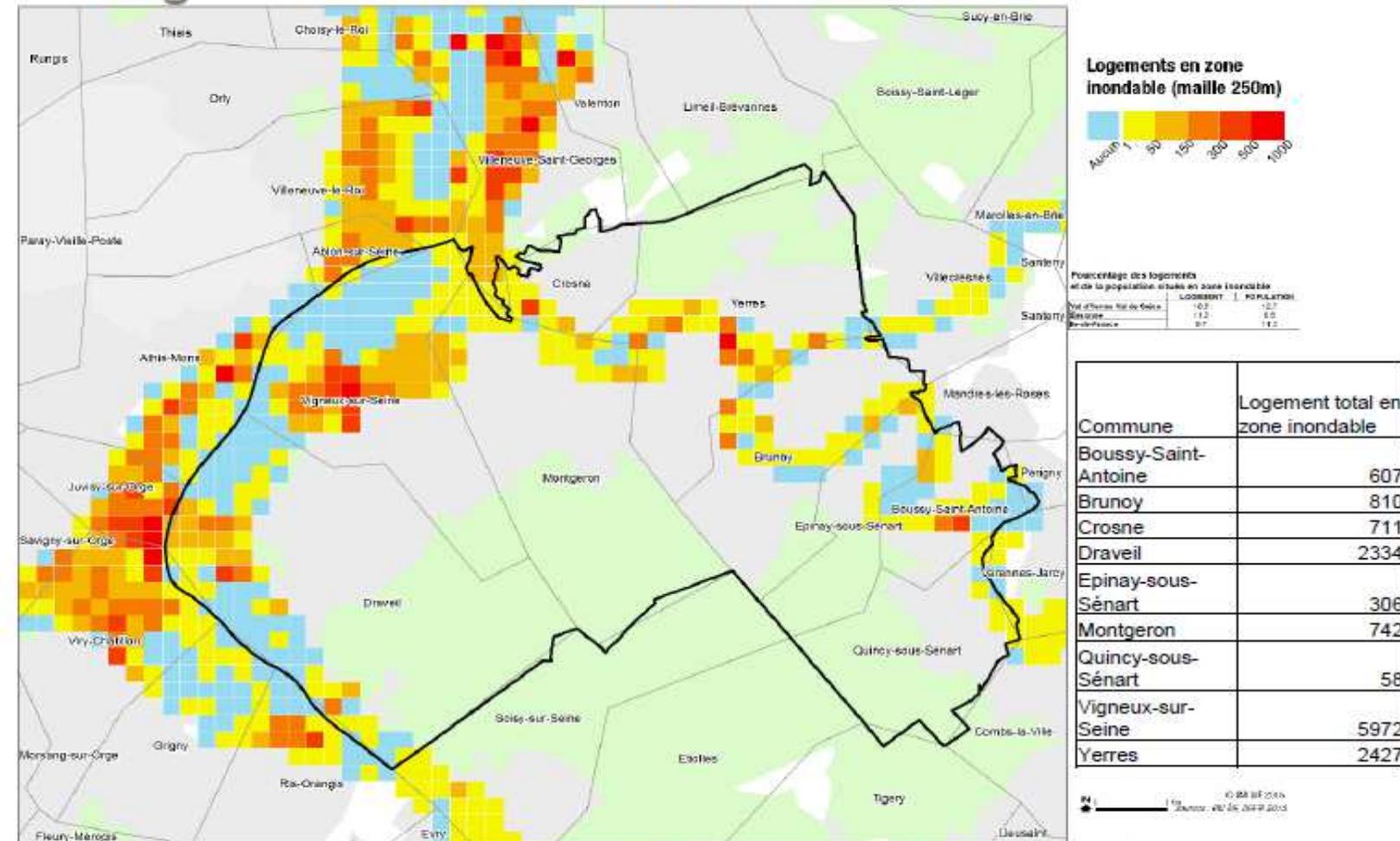
Les installations solaires thermiques produisent de la chaleur. La production est ainsi importante à Vigneux-sur-Seine qui représente 28% de la production totale en solaire thermique du territoire.

### Lutte contre l'artificialisation des sols :

- Réflexion en cours pour l'élaboration d'un PLUi
- **Les espaces constructibles et à urbaniser correspondent le plus généralement à des dents creuses ou des espaces de démolition/reconstruction.** Le territoire n'est pas dans une politique d'étalement urbain.
- Les **zones humides** représentent **3% du territoire (199Ha** de rivières et de plans d'eau)
- Les **Forêts** représentent **39% du territoire (2125 Ha** de forêts et de milieux semi-naturels)
- La politique urbaine de la CA favorise des nouveaux projets de rénovation ou de construction "raisonnée" et "maîtrisée". L'urbanisation ne se fait donc pas par l'artificialisation des sols.
- **12% de la surface du territoire est occupée par les sols artificialisés végétalisés**

# ENVIRONNEMENT (4/6)

## Les logements en zone inondable



Risques et vulnérabilité – Les risques naturels et technologiques Val d'Yerres Val de Seine

### Risque inondation

**12,7% de la population du Val d'Yerres Val de Seine habite en zone inondable**

(Essonne : 8,6%, Ile-de-France : 11%).

**18,7% des logements de la CA sont en zone inondable**

(Essonne: 11%, Ile-de-France : 9,7%)

**TRI : le territoire à risque important d'inondation de la métropole francilienne concerne les communes de Crosne, Montgeron, Draveil, Vigneux-sur-Seine**

### Risque bruit

Le territoire est soumis au bruit des infrastructures routières et ferroviaires le long de la RN6 et du RER D.

### Ilot de chaleur urbain

Majoritairement composé d'habitats individuels ou d'ensembles d'immeubles espacés, montre une faible vulnérabilité aux vagues de chaleur, excepté au sein de certains quartiers très densément bâtis de la CA (IAU, 2016).

## Patrimoine naturel et historique 1/2

La CA Val d'Yerres Val de Seine héberge une **faune et une flore diversifiée** : plus de 230 espèces ont été dénombrées dans la vallée de l'Yerres soit **15 à 20% de la flore d'Ile-de-France**.

### La forêt domaniale de Sénart

Elle présente des **milieux humides** (mares, tourbières) **et ouverts** (landes, pelouses) **très riches en biodiversité** (sangliers, chevreuils, oiseaux, reptiles, amphibiens, chênes, pins sylvestres etc.)  
Marquée par des sites historiques archéologiques (vestiges gallo-romains, médiévaux, 1<sup>ère</sup> Guerre mondiale).

### Les sites classés et inscrits

Cinq sites classés et deux sites inscrits :

- Site classé du parc du château de Villiers et avenue de tilleuls Louis XIV (28 ha) à Draveil (1942) ;
- Site inscrit du château de la Grange, dépendances, parc et une partie du bois à Yerres (1960) ;
- Sites classés de la propriété Caillebotte (1975), et de la propriété Le Buet (1981) à Yerres ;
- Site classé de la propriété Le Carmel et Sainte Thérèse à Montgeron (1982) ;
- Site inscrit des Rives de la Seine (3450 ha) (1976, modifié en 1985) ;
- Site classé de la vallée de l'Yerres aval et de ses abords (640 ha) (2006).

### La Fosse aux carpes

#### (Draveil)

Composée de 14ha de plans d'eau reliés à la Seine et de 12ha de berges et de terres boisées, la Fosse aux carpes constitue une **réserve naturelle régionale majeure**.

### L'Yerres

Traversant 3 départements (77,91 et 94), l'affluent de la rive droite de la Seine prend sa source à Courbon, **traverse huit communes dans des zones à la fois rurales et urbanisées** et se jette dans la Seine à Villeneuve-Saint-Georges.

### La Seine

Voie navigable sur une grande partie de son parcours, la Seine accueille des ports de plaisance comme ceux de ... Elle peut connaître des crues importantes qui impactent fortement le territoire (voir Environnement p9.).

### La forêt domaniale de La Grange

Elle occupe la partie ouest de l'arc boisé du Val-de-Marne et de l'Essonne, comprenant également la forêt de Notre-Dame et la forêt régionale de Grosbois. On y trouve des **châtaigniers et d'autres feuillus comme le chêne**.

### Le Fil Vert

**Continuité pédestre le long de l'Yerres, aménagée** par le SyAGE depuis une 20aine d'années, **dans le respect du milieu naturel** (passerelles, chemins piétonniers ou platelages en bois), le Fil vert est approprié par les résidents et les excursionnistes.

## Le patrimoine naturel du Val d'Yerres Val de Seine

### Le patrimoine historique

#### Sont classés au titre des Monuments historiques :

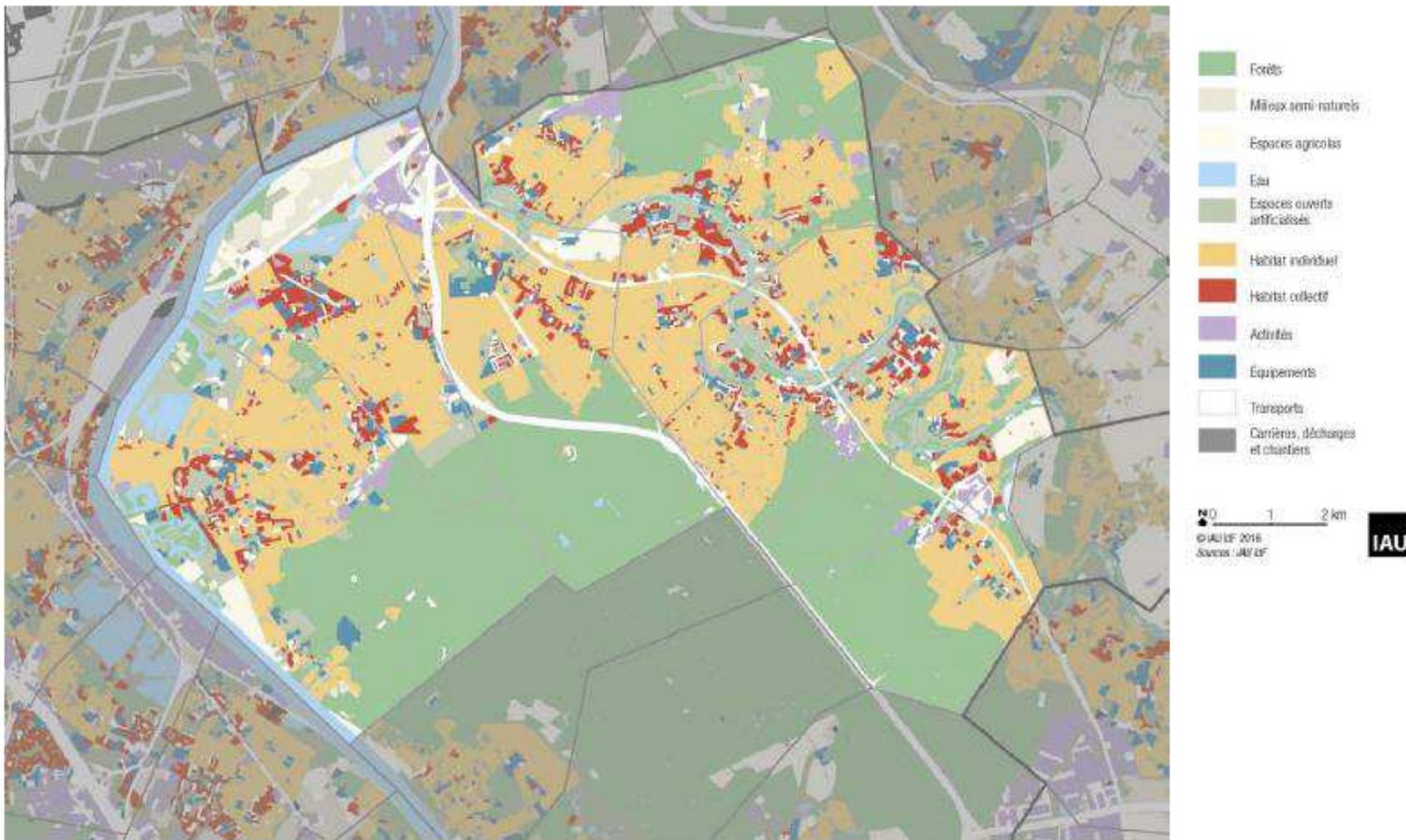
- **Le menhir de Pierre-Fritte** (1921) à Boussy-Saint-Antoine ;
- **L'église Notre-Dame** (1982) à Crosne ;
- Le menhir dit La Pierre à Mousseaux (1889) à Vigneux-sur-Seine ;
- Porte (1928) et château de la Grange (1971) à Yerres ;
- Les menhirs de la propriété Talma, dits la femme et la fille de Loth (1889) et de la Haute-Borne (1977) ;
- **L'obélisque** (1934), **l'église Saint-Médard** (1981), et le pont de Perronet (1991) à Brunoy ;
- **Le Moulin de Senlis et l'église Saint Séraphin de Sarov** (2018), l'église Saint-Jacques-le-Majeur (2021) à Montgeron.

#### Sont inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques :

- **Le vieux pont sur l'Yerres dit de la Reine Blanche** (1972) à Boussy-Saint-Antoine ;
- **Le pont de Soullins** (1987) à Brunoy ;
- La ferme dite de la Seigneurie ou de Seignelay (1972) à Crosne ;
- **Le château de Villiers** (1949) à Draveil ;
- La propriété dite "Le Moustier" (1971) à Montgeron ;
- L'ancien château d'Yerres (1970), la fontaine dite Fontaine Budé (1981), la **Propriété Caillebotte** (1993) et l'abbaye Notre-Dame (1996) à Yerres.



# CADRE DE VIE URBAIN : HABITAT ET ÉQUIPEMENT (1/4)



Dynamique foncière – Le mode d'occupation du sol (Mos) en 2012 Val d'Yerres Val de Seine

Le Val d'Yerres Val de Seine constitue un **territoire à dominante résidentielle** :

36% du territoire dédié à l'habitat

- **31% d'habitat individuel**
- **5% d'habitat collectif**
- Une forme urbaine majoritairement peu dense, à l'exception de certains quartiers organisés en habitat collectif déqualifié.
- Certains quartiers d'**Epina y-sous-Sénart** ou de **Vigneux-sur-Seine** comptent **plus de 80% de logements collectifs**. Cette part descend à **moins de 20% dans certains quartiers de Montgeron, Brunoy** ou même Vigneux-sur-Seine (IAU, 2016).

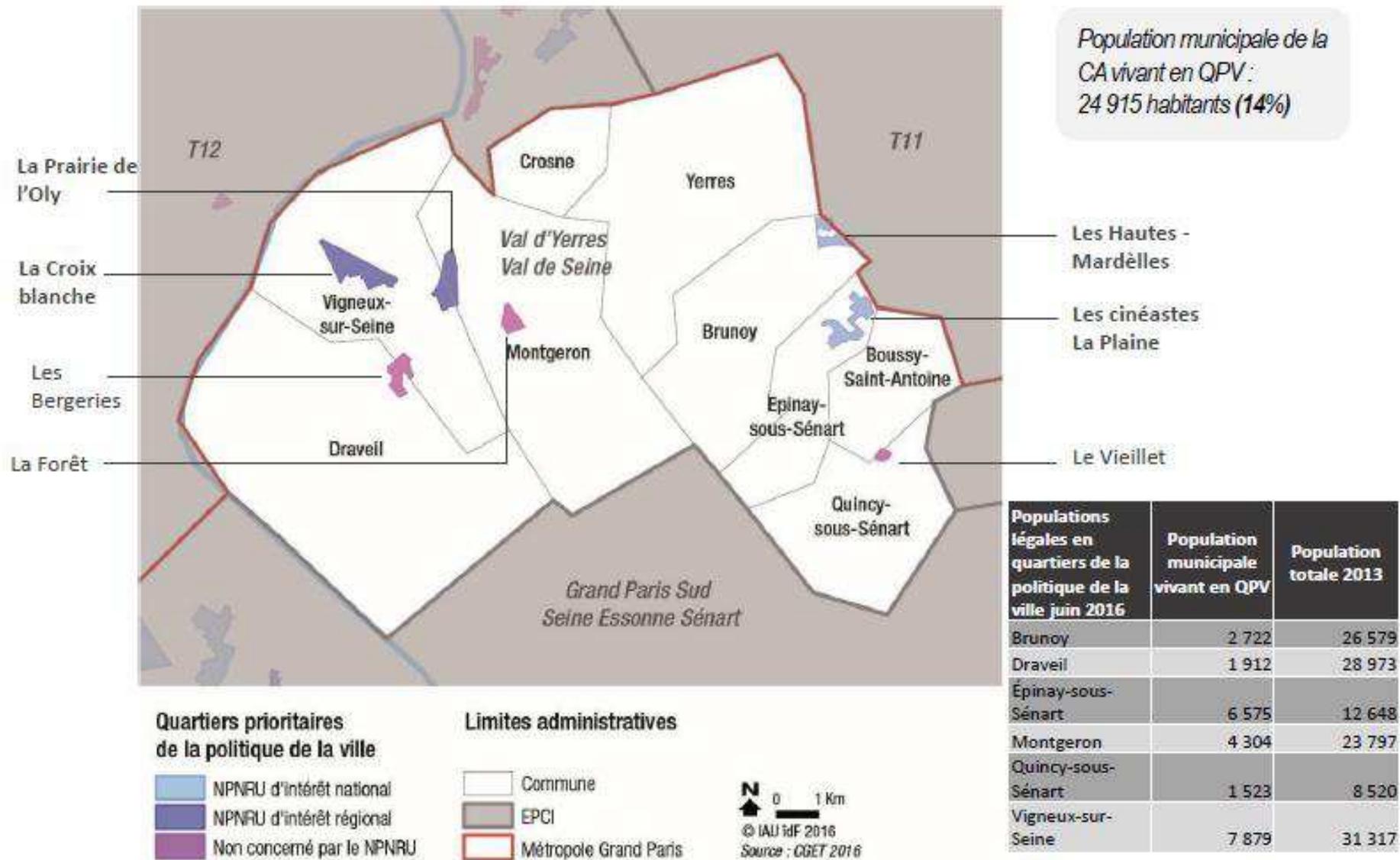
**Objectif SRHH fixé à 650 logements/an**

- Atteint entre 2012 et 2017 avec 612 logements/an, mais inégalement répartis sur le territoire

**Une part de logement sociaux variable**

- **+50%** à Epina y-sous-Sénart ou Vigneux-sur-Seine
- **Entre 10 et 20%** à Crosne, Yerres, Brunoy ou Boussy-Saint-Antoine.

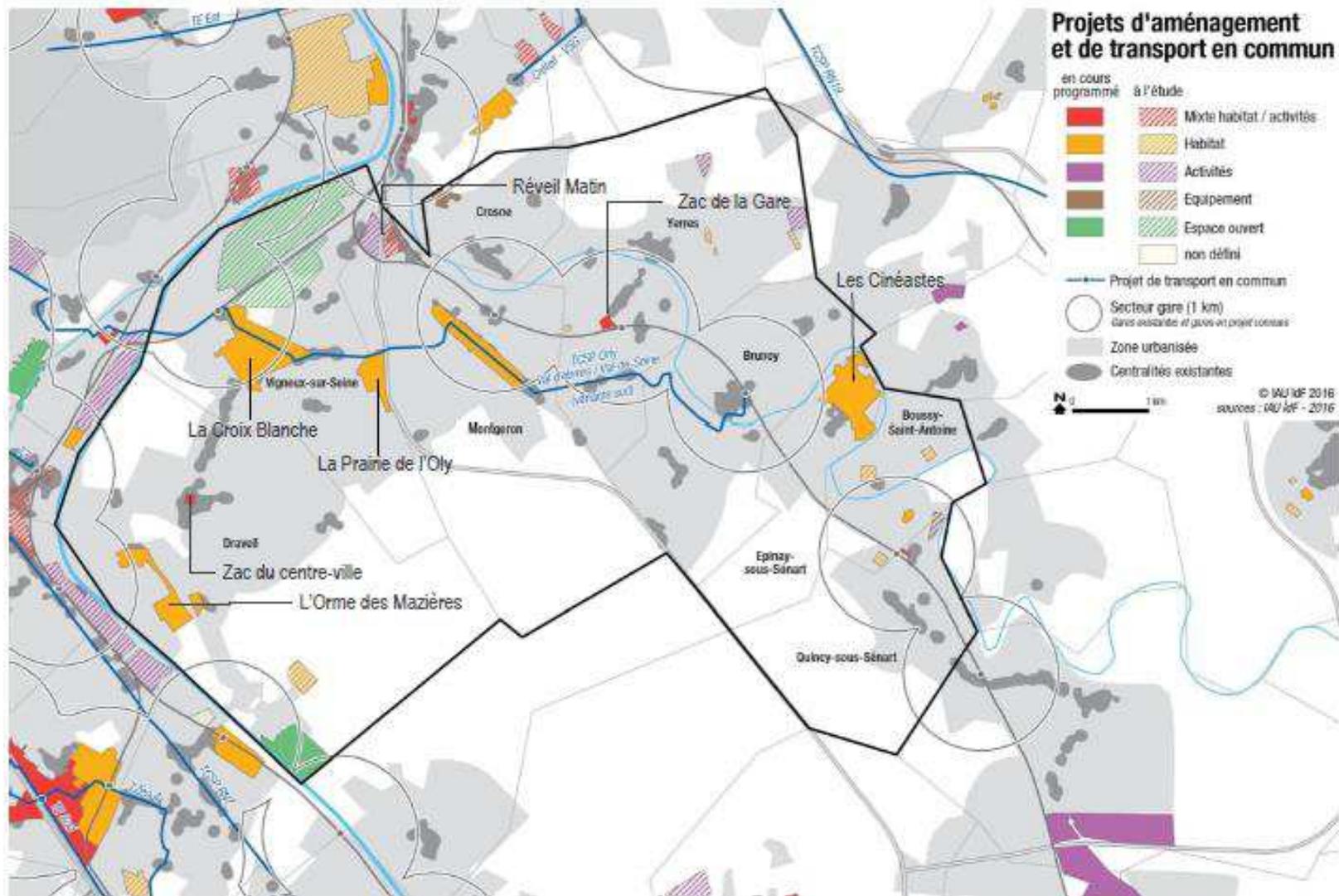
# CADRE DE VIE URBAIN : HABITAT ET ÉQUIPEMENT (2/4)



Le territoire compte **7 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)** répartis sur 6 communes, représentant environ **14% de la population** de l'agglomération (soit 25 000 habitants), avec des disparités entre les communes (plus de 50% pour Epinay-sous-Sénart, près de 6% pour Draveil) :

- **Les Bergeries** (Draveil / Vigneux-sur-Seine) : 2957 habitants
- **La Croix Blanche** (Vigneux-sur-Seine) : 5299 habitants
- **La Forêt** (Montgeron) : 2562 habitants
- **Les Hautes Mardelles** (Brunoy) : 2722 habitants
- **Les Plaine – Les Cinéastes** (Epinay-sous-Sénart) : 6575
- **La Prairie de l'Oly** (Montgeron / Vigneux-sur-Seine) : 3277 habitants
- **Le Vieillet** (Quincy-sous-Sénart) : 1523 habitants.

# CADRE DE VIE URBAIN : HABITAT ET ÉQUIPEMENT (3/4)



Dynamique de projet – Les projets d'aménagement en cours ou programmés Val d'Yerres Val de Seine

Projets d'aménagements sur le territoire (voir Annexe p.60)

1. Quartiers NPNRU (Nouveau Programme National pour le Renouvellement Urbain) concernés par des projets d'habitat en renouvellement, parfois mixtes (habitats / activités)

- La Plaine et Les Cinéastes à Epinay-sous-Sénart
- La Prairie de l'Oly entre Vigneux-sur-Seine et Montgeron
- La Croix Blanche à Vigneux-sur-Seine
- Les Hautes Mardelles à Brunoy.

2. Autres opérations d'aménagement mixte:

- ZAC de la gare de Yerres (en cours)
- ZAC du centre-ville de Draveil (en cours)

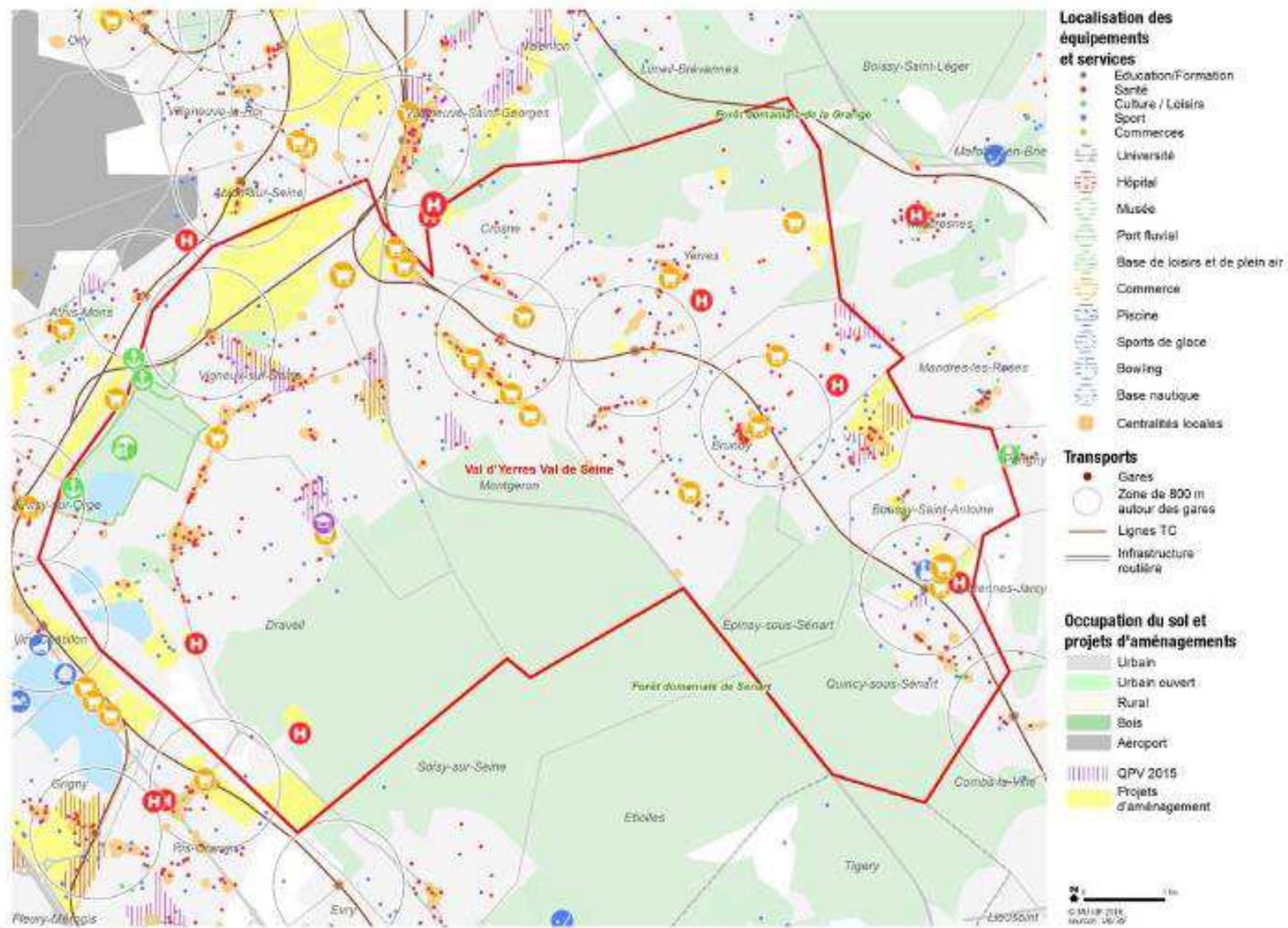
3. Opérations d'aménagements à l'étude

- Projet mixte front de la RN6 à Brunoy
- Projet mixte quartier du Réveil Matin à Montgeron
- Projet de réhabilitation de la Fosse Montalbot et des berges de Seine à Vigneux-sur-Seine

**Projet de transport en commun**

La **création d'un Transport en Commun en Site Propre entre Orly et le Val d'Yerres Val de Seine est actuellement à l'étude**. Le tracé figurant ci-contre constitue une variante potentielle de ce TCSP.

# CADRE DE VIE URBAIN : HABITAT ET ÉQUIPEMENT (4/4)



12,8% des équipements et services de proximité du territoire pour 13,7% de la population essonnienne.

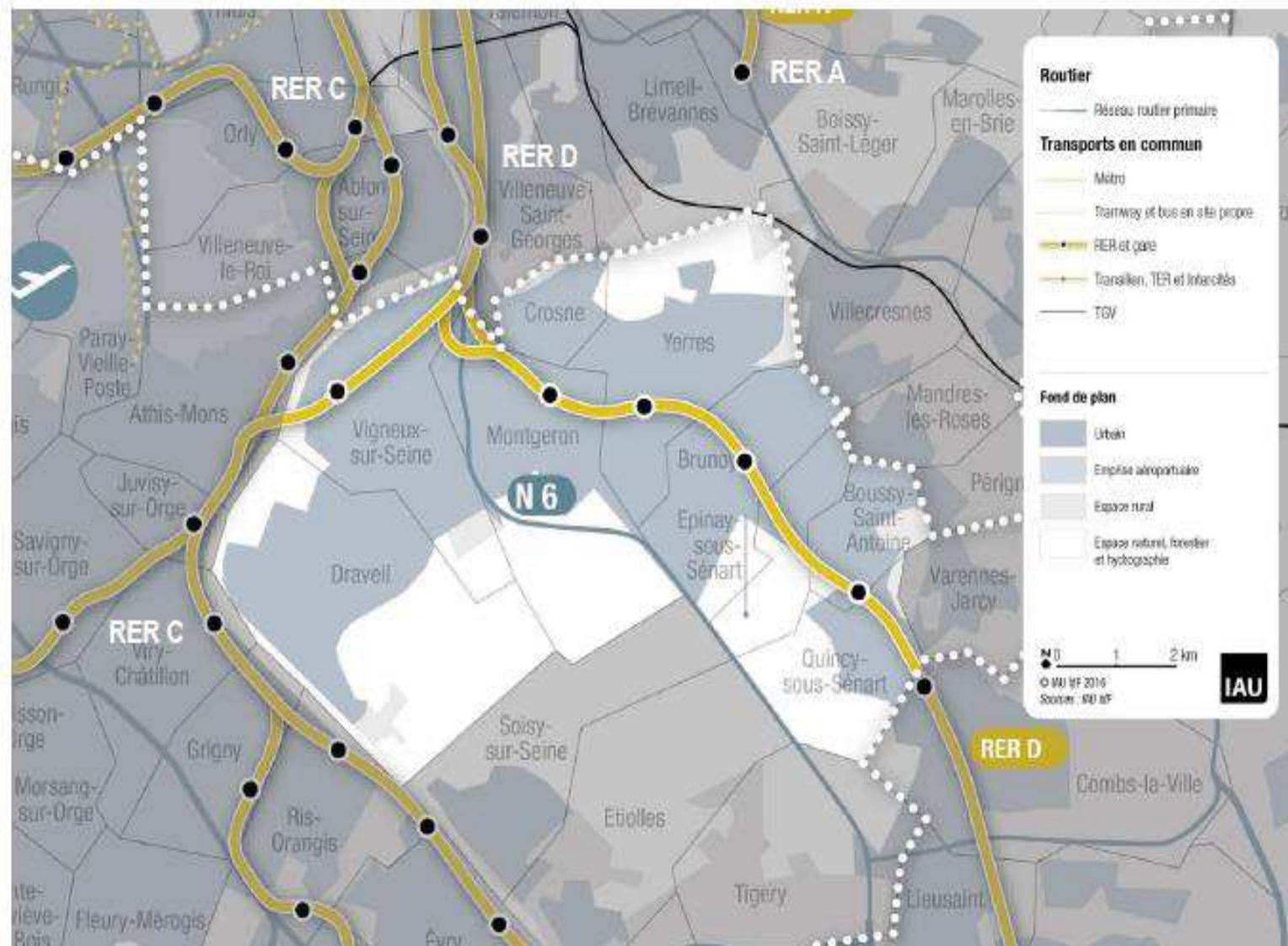
- Forte représentation des équipements de santé (pharmacies, infirmiers, kinés, médecins généralistes) et de ceux du bâtiment (entreprises générales, plâtriers, plombiers) par rapport au département
- Toutes les communes desservies par une gare RER, excepté Draveil et Epinay-sous-Sénart
- Taux d'équipements de la petite enfance semblables à la moyenne régionale, comme les établissements d'éducation et de formation.
- L'offre en équipement d'enseignement supérieur est inférieure à la moyenne d'Ile-de-France, mais le territoire est desservi par les pôles universitaires d'Evry et de Créteil, desservis par le RER D.

## Équipements sportifs et culturels :

- 8 piscines
- 300 clubs sportifs
- 7 conservatoires (3 communaux, 3 intercommunaux et 3 équipements gérés par le Conservatoire à Rayonnement Départemental du Val d'Yerres)
- 6 salles de spectacles
- 3 cinémas
- 11 bibliothèques communautaires

# MOBILITÉS ET RESSOURCES ÉCONOMIQUES (1/4)

## Mobilités 1/2



### Une desserte routière du territoire selon un axe nord-sud

- Par la RN6 (Créteil jusqu'à Quincy-sous-Sénart ou elle débouche sur la N104).

Une desserte intercommunale assurée par plusieurs axes départementaux

- D 448 et D31 d'Est en Ouest,
- D50 ou D94 du Nord au sud...

### Transports en commun:

#### Mode ferré : RER D

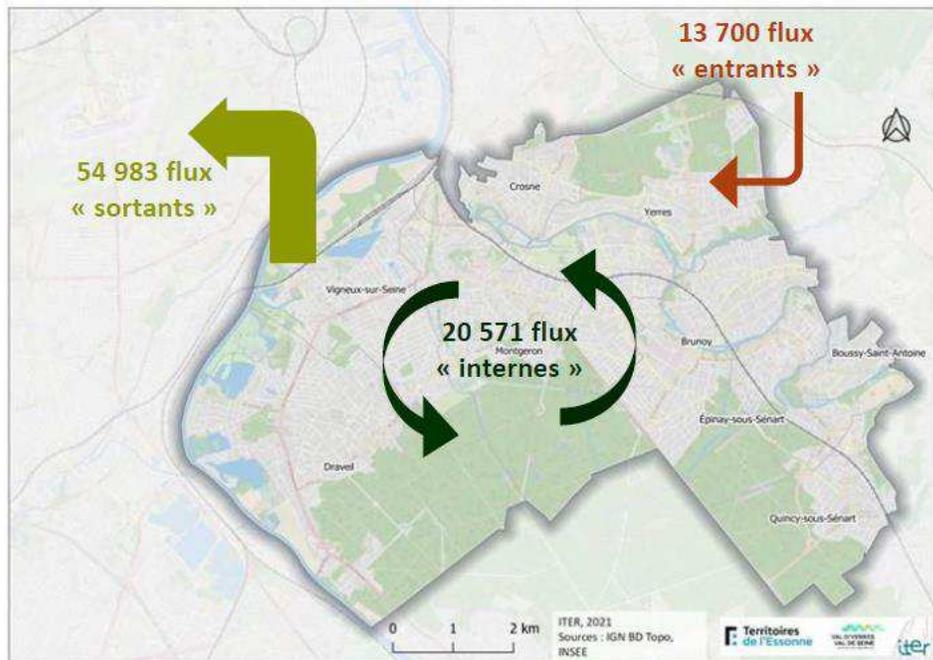
- Axe D1 : (Gare de Lyon – Corbeil-Essonnes) dessert Vigneux-sur-Seine sur le territoire (la desserte à Juvisy-sur-Orge est utilisée par les habitants de Draveil).
- Axe D2 : (Gare de Lyon – Melun) dessert les communes de Montgeron-Crosne, Yerres, Brunoy, Boussy-Saint-Antoine et Quincy-sous-Sénart

#### Mode routier (réseau de bus)

- **41 lignes locales** exploitées par la STRAV et KEOLIS qui assure une **bonne desserte Est-Ouest et en constante amélioration**
- **9 894 319 voyageurs par an pris en charge par le réseau** (Rapport d'Activité , 2019)

# MOBILITÉS ET RESSOURCES ÉCONOMIQUES (2/4)

## Mobilités 2/2



- Le Réseau Cyclable Structurant régional du PDU est réalisé à 77% en VYVS
- Des liaisons douces majeures (Eurovéloroute 3 ou « Scan dibérique » à l'Ouest, le Fil Vert le long de l'Yerres à l'Est) ne sont pas reliées entre elles
- Des points de coupures locaux majeurs restent à résorber
- Des aménagements non adaptés à tous types d'usages

01/12/2021

### Mobilités domicile - travail

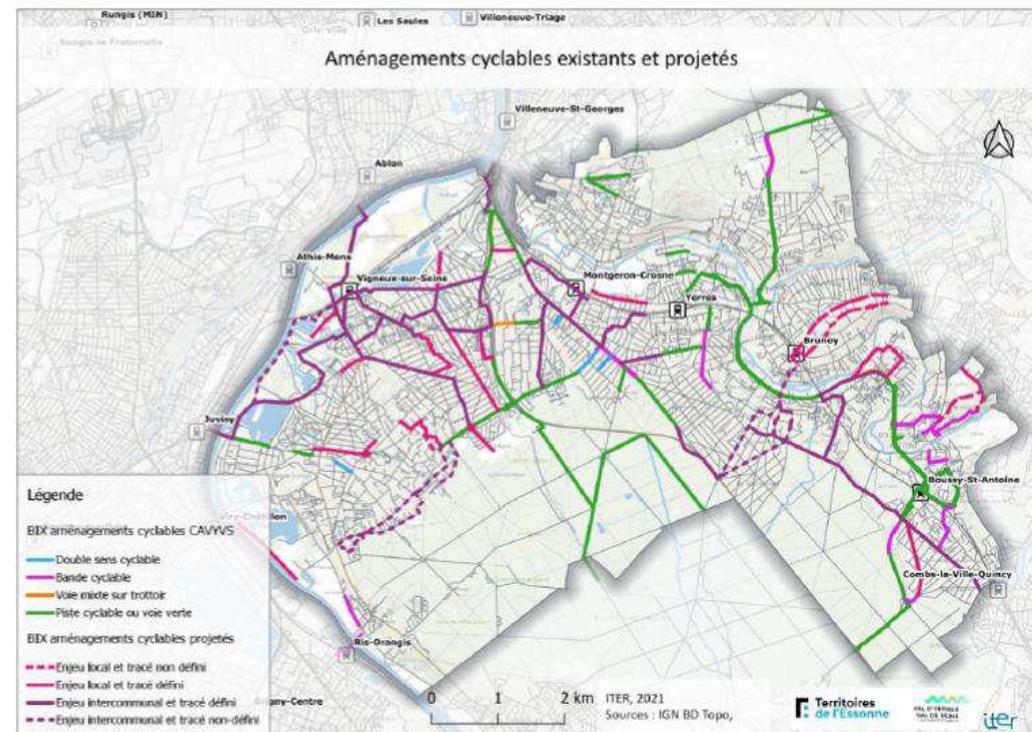
- 27% des actifs du territoire travaillent au sein du territoire
- 25% vont travailler à Paris
- Près de 14% des actifs du territoire travaillent également dans les **grands pôles d'emploi du sud du 94 et du nord du 91** comme Evry, Créteil, Orly-Rungis Villeneuve-Saint-Georges ou encore La Défense-Nanterre

Les transports en commun sont majoritairement utilisés pour aller à Paris ou en première couronne mais c'est la voiture qui est utilisée pour les autres destinations (IAU, 2016). Ainsi, parmi les navetteurs :

- 49% se déplacent en automobile
- 2,9% se déplacent à vélo
- 40,5% se déplacent en transports en commun
- 4,8% se déplacent à pied

### Réduction de la part modale de la voiture

Afin de **réduire la part modale de la voiture, la CA étudie les possibilités d'augmenter celles du vélo**. Le schéma ci-contre affiche les **aménagements cyclables existants et projetés (projets communaux)** afin de concevoir un Schéma Communautaire de Liaisons Douces.



18

# MOBILITÉS ET RESSOURCES ÉCONOMIQUES (3/4)

## Portrait économique 1/2

### Taux d'emploi et taux de chômage

- **33 935 emplois : 7,4% des emplois essonniers**
- **75 657 actifs** du territoire occupent un emploi (INSEE, 2017)
- **Indice de concentration d'emploi : 44,9 (Essonne : 78,8, L'Orée de la Brie : 0,78, Grand Paris Seine Essonne Sénart 0,83 / Communauté Paris Saclay 0,99...).**

Ce taux d'emploi traduit une vocation économique peu affirmée

- Taux de chômage : 12% sur la CA (Région : 12%).
- Mais disparités internes puisqu'**inférieur à 8% à Crosne et Yerres mais supérieur à 14% à Vigneux-sur-Seine et Epinay-sous-Sénart.**

### Une économie présentielle

- **Part de l'emploi présentiel par rapport à l'emploi salarié total : 89%** (60% en Essonne)
  - Service aux entreprises : **30%**
  - Santé et enseignement : **24%**
  - Commerce, restauration, transport : **27%**
- Part de l'emploi public par rapport à l'emploi salarié total : 31% pour la CA, contre 20% en Ile-de-France (20% en Essonne)

### ETABLISSEMENTS



11 974 établissements  
**12,4 % de l'Essonne**



96 % de TPE\* dont 77 % sans salariés  
**93 % en Essonne** dont **71 % sans salariés**



68 % de commerces et services  
**69 % en Essonne**

Spécificité dans les filières stratégiques du SRDEII :  
*Agriculture, Environnement, Cadre de vie  
Tourisme  
Santé / Bioscience*

### DEMOGRAPHIE 2014-2019 Source : RCS

4 281 créations



25 % de commerces créés  
25 % de commerces radiés

2 799 radiations

### EMPLOIS SALARIÉS



27 866 salariés  
**6,5 % de l'Essonne**

¼ salariés dans les TPE  
**16 % en Essonne**



1/2 salariés dans les administrations  
**30 % en Essonne**

### Prépondérance des PME et auto-entreprises

- Importance très marquée des **Très Petites Entreprises (de 0 à 10 salariés)** sur le territoire.
- Un secteur privé dynamique avec un solde de création d'entreprise positif sur les dernières années : **72% des créations d'entreprises sont des auto-entreprises.**

# MOBILITÉ ET RESSOURCES ÉCONOMIQUES (4/4)

## Portrait économique 2/2

### Des Zones d'Activités Economiques vieillissantes

- 9 ZAE sur le territoire, non spécialisées, elles sont mixtes, commerciales et très peu logistiques
- Avec du potentiel et du foncier disponible, elles manquent souvent d'entretien et de cohérence; de lisibilité et d'accessibilité
- Si les prix sont attractifs, la proximité de Valenton, Orly ou Sénart instaure un contexte très concurrentiel

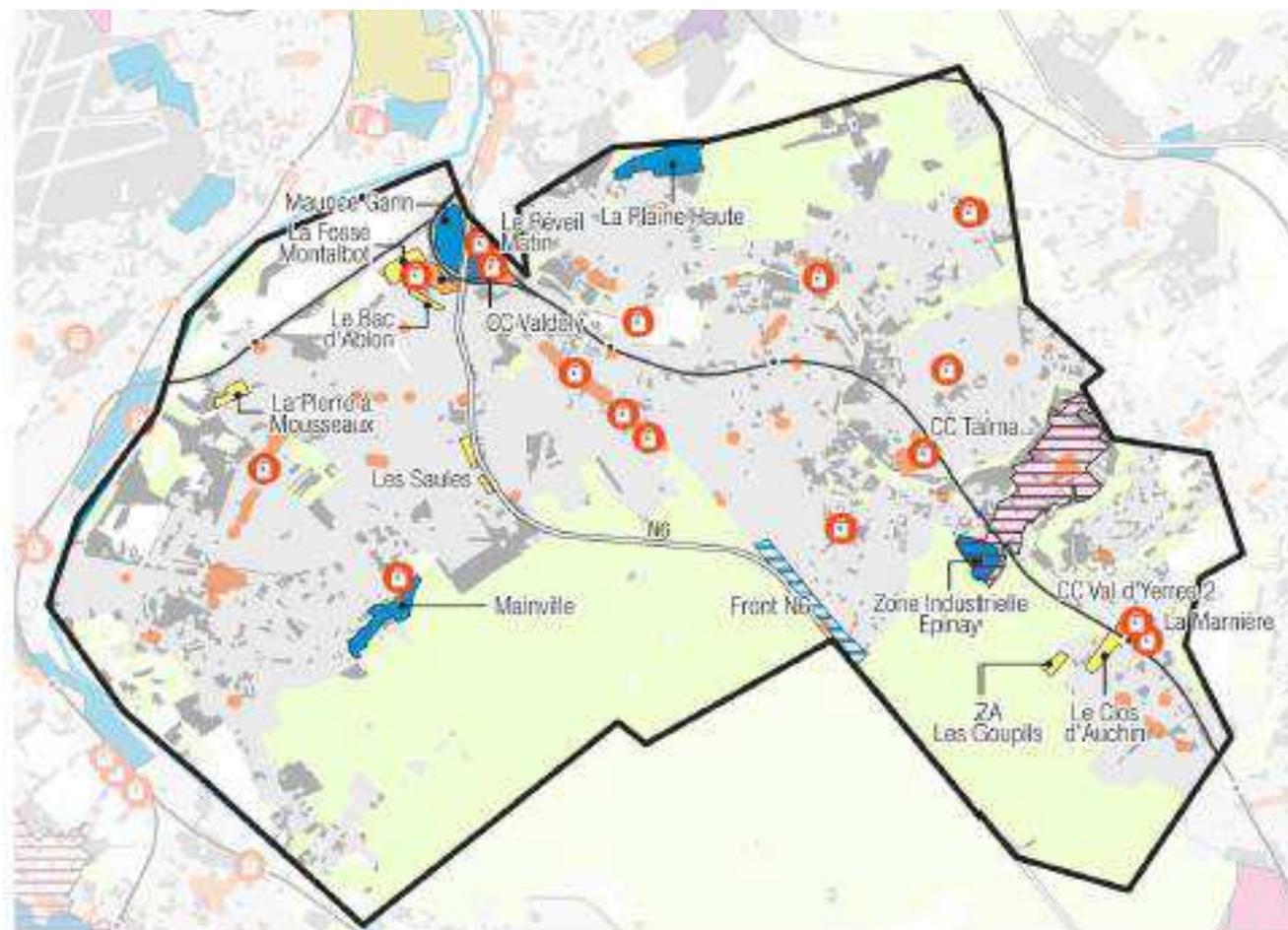
### Une identité économique à construire

- Territoire **enclavé** et historiquement tourné vers le **résidentiel**
- Zone blanche du développement économique à l'échelle de l'Essonne
- Souffrant d'un **manque d'image, d'identité, d'animation locale et de réseaux identifiés** pour les entrepreneurs

### Des opportunités de développement

- Des spécificités sectorielles et des dynamiques de filières à mettre en avant
- Maillage de tiers-lieux pour le télétravail
- Commerce de proximité qualitatifs et innovants
- Soutien à l'entreprenariat
- Economie Sociale et Solidaire

01/12/2021



### Légende

#### Dominante d'activités

- Artisanale
- Commerciale
- Industrielle

#### Sans dominante

- Activités motus

#### Emprise mono-entreprise

- Un seul établissement localisé sur la zone

#### Réseau de transports

- Gare
- Réseau ferré
- Réseau routier principal

#### Politique de la ville

- ZFU – territoires entrepreneurs

#### Equipements et services

- Commerces
- Centralités locales



© IAU IDF 2018  
source : IAU IDF

## Synthèse du Portrait de territoire

Territoire de **transition entre la zone dense métropolitaine et la grande couronne francilienne, le Val d'Yerres Val de Seine est géographiquement enclavé** par rapport au reste de l'Essonne. La Forêt de Sénart et celle du Bois de La Grange, empêchent de facto une traversée centrale du territoire par le RER et les grands axes routiers vers la métropole. Mais ces conditions confèrent à ses habitants un **cadre de vie agréable au sein d'un territoire "en vert et bleu"**. Les **39,5% de la surface du territoire est occupés par les forêts, les espaces agricoles et les milieux semi-naturels**, offrent de nombreuses possibilités pour développer les nouvelles mobilités.

Majoritairement résidentiel, l'économie du Val d'Yerres Val de Seine repose sur l'économie présentielle. Souffrant d'un taux d'emploi assez faible, ses aménités n'attirent pas suffisamment les entreprises sur le long terme, dans un contexte interterritorial très concurrentiel (Sénart, Val de Marne...). Cependant, le dynamisme de ses habitants nourrit un **tissu associatif dense**, grâce à un **haut niveau d'équipements sportifs et culturels**. Socialement, les ménages fragiles (familles monoparentales, personnes âgées seules) sont surreprésentés, et de fortes disparités intercommunales existent car **certaines communes** (Epinay-sous-Sénart, Vigneux-sur-Seine) **concentrent les fragilités**.

In fine, **l'environnement du Val d'Yerres Val de Seine** constitue à la fois un atout majeur à faire valoir pour ses habitants (cadre de vie) et ses visiteurs (tourisme "vert") tout en révélant l'opportunité d'être érigé en véritable **symbole de son identité et en appui de tous les moyens favorisant la cohésion sociale et territoriale**. Il représente parallèlement une menace pour la collectivité, garante de la protection de sa population (logements en zone inondables, pollutions de l'air, des sols, de l'eau...) et de l'ensemble de ses milieux naturels.

 **L'enjeu d'envergure, pour l'ensemble du territoire est ainsi de mener la transition écologique à la croisée de la préservation de son environnement, du développement de son attractivité, pour un bon équilibre social et territorial.**

## Les chiffres clés

### Identité

9 communes

177 130 habitants

1750 habitants / km<sup>2</sup>

### Emploi

33 935 emplois

Taux d'emploi : 45/100

23% de retraités

18,2% d'employés

### Environnement

39,5% du territoire occupé par les forêts, espaces agricoles et espaces semi-naturels

2,7teqCO<sup>2</sup>/hab/an

18,7% des logements en zone inondable

### Transports

9 894 319 voyageurs /an (Réseau de bus, 2019)

40% des actifs travaillent hors du territoire

60% se rendent au travail en voiture

30% en TC

### Economie

89% de part de l'emploi présentiel

72% des créations d'entreprises sont des auto-entreprises

## 2. MATRICE AFOM PAR THÉMATIQUE

# Explications de la méthodologie AFOM

- La méthode AFOM permet d'identifier les Atouts, les Faiblesses, les Opportunités et les Menaces d'un territoire
- Pour une lecture plus adaptée, nous avons choisi d'appliquer cet AFOM aux 5 piliers identifiés pour le CRTE et recoupant les 5 axes stratégiques du Projet de territoire de la CAVYVS.

1. Fonder l'identité du territoire sur l'excellence environnementale > **Environnement**
2. Promouvoir la création d'emplois autour d'un modèle économique durable > **Développement économique**
3. Désenclaver le territoire et développer les nouvelles **mobilités** > **Mobilités**
4. Mener la transition écologique par une nouvelle politique d'Habitat > **Habitat - énergie**
5. Bien vivre à tous les âges de la vie > **Cohésion sociale**

# Environnement

Développement économique

Mobilités

Habitat — énergie

Cohésion sociale

# ENVIRONNEMENT

## ATOUTS

- Les 9 communes de l'Agglomération sont limitrophes de la Forêt de Sénart ou de la forêt domaniale de la Grange
- Des sites naturels et patrimoniaux remarquables (vallée de l'Yerres notamment)
- Une Trame Verte et Bleue bien identifiée et intégrée
- Une biodiversité riche sur le territoire
- De nombreuses ressources en eau à valoriser

## FAIBLESSES

- Un important risque d'inondation
- Un développement urbain relativement important le long des cours d'eau
- Une imperméabilisation des sols moyenne

## OPPORTUNITES

- Relier l'Yerres à la Seine (cf. renaturation du secteur du Blandin à Villeneuve-saint-Georges)
- Protéger de l'urbanisation et revaloriser les bords de Seine
- Aménager les abords du lac Montalbot à Vigneux-sur-Seine pour en faire l'un des sites naturels majeurs de la CAVYVS (découverte de la biodiversité, activités de loisir, etc.)
- Finaliser les aménagements le long de l'Yerres et du Réveillon avec la création de « haltes » remarquables
- Renforcer des actions sur les massifs forestiers, notamment à travers les partenariats contractualisés avec l'ONF (Charte forestière, feuille de route pour les campagnes de plantations, l'accueil du public, la protection...).
- Partenariat avec le Muséum National d'histoire naturelle à Brunoy pour la biodiversité

## MENACES

- Incidence du changement climatique (menace sur les essences forestières en présence)
- Présence d'argile dans le sous-sol sur certains secteurs
- Pression due à l'urbanisation

Environnement

# Développement économique

Mobilités

Habitat — énergie

Cohésion sociale

# DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

## ATOUTS

- La proximité du territoire vis-à-vis de Paris et de la première couronne
- Un territoire préservé et un cadre de vie qualitatif
- Plusieurs centres-villes disposant d'une offre commerciale qualitative
- Une dynamique affirmée en matière d'entrepreneuriat (500 créations chaque année en moyenne depuis 2012)
- Un réseau de transport en commun particulièrement développé (RN6, RER D, bus...)
- La présence d'une Pépinière d'entreprises

## FAIBLESSES

- Un manque d'identification du territoire
- Une stratégie de développement peu lisible vis-à-vis des acteurs économiques
- Un parc de ZAE vieillissants ne permettant pas l'implantation et le maintien d'activités à forte valeur ajoutée
- Peu d'opportunités foncières offrant des perspectives de développement
- La concurrence de territoires proches (notamment en Seine-et-Marne disposant de foncier disponible en quantité et à des coûts moindres)
- Une faible accessibilité de certaines ZAE en transports en commun
- Un manque de lisibilité de l'offre en matière d'accompagnement des entreprises en création
- Un parcours entrepreneurial des entreprises insuffisamment structuré

## OPPORTUNITES

- La proximité de pôles économiques d'envergure (Paris et sa première couronne, Valenton au nord et Sénart/Grand Paris Sud au sud)
- La possibilité d'impulser un développement économique différent, unique et respectueux du cadre de vie, pour faire du VYVS un territoire à forte identité
- La possibilité de se positionner en tant que territoire de référence en matière de télétravail en tiers-lieux à l'échelle régionale
- Générer des synergies entre impulsion du télétravail salarié et dynamisation du commerce de proximité
- Tirer profit du potentiel en matière d'accompagnement à l'entrepreneuriat
- Requalifier et redynamiser la Pépinière d'entreprises de Quincy-sous-Sénart
- Proposer une offre commerciale de proximité dynamique et attractive
- Développer une dynamique de filière (santé, filière verte, bois...)

## MENACES

- Fuite des entreprises (parfois pourtant créées en son sein) vers des territoires à l'offre plus attractive (surface des locaux, prix etc.)
- Un manque de suivi des projets d'implantation et de développement avec pour conséquence l'arrivée d'activités peu qualitatives et à faible valeur ajoutée
- Les difficultés actuelles des commerçants (crise sanitaire, concurrence du commerce en ligne...) menacent la pérennité du tissu commercial de proximité

# DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Tourisme

## ATOUTS

- **Un territoire vert et bleu, à 20 km de Paris et 7 km d'Orly, au cadre de vie plébiscité**
- **Des sites touristiques déjà reconnus (propriété Caillebotte, forêt de Sénart,...) ou à fort potentiel, qui en font d'ores et déjà la 1ère destination touristique de l'Essonne**
- **Une implication forte des habitants dans la vie touristique du territoire (Ambassadeurs)**

## FAIBLESSES

- **Un enclavement spatial relatif, une identité globale à construire**
- **Une offre en hébergements marchands en-deçà des ambitions du territoire**
- **Un manque de visibilité de la destination en-dehors des 4 "locomotives"**
- **Un potentiel de tourisme d'affaire à développer dans un cadre très concurrentiel**
- **Des moyens financiers limités pour développer le tourisme**

## OPPORTUNITES

- **Un Schéma local de développement prescriptif (SCT) établissant un programme d'action identifié**
- **Une Taxe de Séjour permettant de développer des actions dans la durée**
- **Un potentiel certain à développer en matière de tourisme culturel et vert très attractif (Montalbot,...)**
- **Des partenaires engagés (Fondation Caillebotte à rayonnement international, SyAGE, CDT, CRT,...)**

## MENACES

- **Un développement touristique insuffisamment maîtrisé au risque d'une dégradation du cadre de vie**
- **Difficulté à favoriser des séjours récurrents / de moyenne durée**
- **Des retombées économiques insuffisamment endogènes par manque d'armature touristique**

Environnement

Développement économique

**Mobilités**

Habitat — énergie

Cohésion sociale

# MOBILITES

## ATOUPS

- Une bonne desserte routière radiale
- 7 communes sur 9 desservies par une gare RER
- Un réseau de bus efficient et en amélioration constante (avec par exemple, un service de bus de soirée jusqu'au dernier RER desservant à la demande des usagers uniquement certains arrêts)
- Extension du Pass'Local (gratuité pour certains séniors) sur l'ensemble du territoire
- Proximité de l'aéroport d'Orly

## FAIBLESSES

- Une faiblesse des dessertes routières transversales
- Un enclavement géographique et administratif incomplètement résorbé, notamment vers la rive droite de la Seine (besoin ressenti d'un nouveau franchissement de la Seine)
- Engorgements routiers (en particulier sur la RN6 avec le nœud de Villeneuve-saint Georges et dans une moindre mesure la traversée de Brunoy)
- Saturation des réseaux TC ferrés (RER D)
- Structures viaires existantes peu qualitatives (RN6)
- Pollution de l'air

## OPPORTUNITES

- Projet d'un nouveau pont sur la Seine (Vigneux-sur-Seine)
- Extension de la future ligne 18 du réseau du Grand Paris Express en rive droite de la Seine
- Réorganisation du réseau de bus (dans le cadre de la mise en concurrence des deux opérateurs) sur un seul bassin de mobilité avec plus de services et la création de nouvelles lignes (entre les différentes branches du RER)
- Le développement d'un maillage cyclable structurant en lien avec les aménagements cyclables communaux existants pour faire du vélo un moyen de transport, sûr et fiable, pour un usage quotidien et de loisir
- Requalification de la RN6
- Projet de développement d'un système de redistribution et de livraison liaison du dernier kilomètre

## MENACES

- Résorption insuffisante de son enclavement actuel
- Au contraire, un désenclavement qui se traduirait par une inflation excessive du trafic routier de transit, nuisible à sa qualité de vie.

Environnement

Développement économique

Mobilités

**Habitat - énergie**

Cohésion sociale

# Habitat - énergie

## ATOUS

- La présence d'un sous-sol favorable à l'utilisation de la géothermie pour alimenter des réseaux de chaleur
- Le territoire souhaite intensifier la lutte contre l'habitat insalubre et mener une politique incitative d'insertion des logements dans le tissu urbain, en encourageant les petits programmes immobiliers.

## OPPORTUNITES

- Une transformation ambitieuse des quartiers du VYVS éligibles au NPNRU, d'intérêt national ou régional, favorisant le décroisement, un changement d'image et l'arrimage définitif au reste du territoire.
- Un accroissement des politiques de peuplement et d'attribution de logement pour une plus grande mixité sociale. Cette volonté se traduit par l'élaboration d'outils programmatiques structurants pour le territoire
- Une Labellisation Ecoquartier des 4 projets de renouvellement urbain permettant de mettre en valeur les aménités environnementales du territoire à l'échelle des quartiers, de penser un habitat soucieux de son impact environnemental et tourné vers des conceptions innovantes et redonner une attractivité nouvelle aux quartiers.
- La présence de réseaux de chaleurs publics (Vigneux-sur-Seine et Epinay-sous-Sénart) présentant un important potentiel d'extension
- Mise en place d'un Observatoire de l'Habitat et d'un Observatoire des Copropriétés dans le but de planifier une stratégie habitat et foncier

## FAIBLESSES

- Un parc très important d'habitats individuels énergivores et présentant de fortes carences en matière d'isolation
- Un déséquilibre territorial de l'offre de logements sociaux : un taux de 24,8% de logements sociaux sur le territoire avec trois communes qui atteignent l'objectif de 25% de logements locatifs sociaux : Épinay-sous-Sénart (43,03%), Vigneux-sur-Seine (40,82%) et Draveil (27,13%). A l'inverse, les communes de Crosne et de Yerres comptabilisent moins de 15% de logements sociaux.

## MENACES

- Parc privé :
- Un parc en copropriété très présent sur l'agglomération (35% des logements) et majoritaire à Epinay-sous-Sénart (54%).
  - La structure du parc en copropriété diffère selon les communes : beaucoup de grandes copropriétés (+ de 100 logements) à Épinay-sous-Sénart et à Yerres, notamment liées à la présence de copropriétés horizontales. De grands logements (>70m<sup>2</sup>) à Epinay et Boussy-Saint-Antoine, ce qui renforce la spécialisation du territoire dans l'accueil de familles avec une présence importante de propriétaires occupants sur ces 2 communes.
  - Épinay-sous-Sénart et Quincy-sous-Sénart se caractérisent également par une proportion importante de logements individuels en copropriété (25%). Sur la commune d'Épinay-sous-Sénart les indicateurs de fragilité sociale sont sensiblement plus marqués que dans le reste des communes de l'agglomération, la quasi-totalité de ce parc en copropriété ayant été construit entre 1950 et 1975, avant toute réglementation thermique. Le taux de ménages sous le seuil de pauvreté y est deux

Environnement

Développement économique

Mobilités

Habitat — énergie

Cohésion sociale

# Cohésion sociale

## ATOUTS

- un bon niveau d'équipements au service de la population (espaces sportifs et culturels)

## FAIBLESSES

- une répartition inégale des équipements à l'échelle du territoire / un accès inégal aux équipements  
- des équipements à réhabiliter

## OPPORTUNITES

- Un développement de la participation des habitants à la vie urbaine du quartier, notamment par l'intermédiaire des « conseils citoyens ». La volonté est de construire, avec les habitants et pour les habitants, un quartier renouvelé répondant à leurs attentes, permettant l'arrivée de nouveaux ménages et favorisant l'appropriation des espaces.
- La création d'équipements et de services publics, à destination des habitants et ouverts sur l'ensemble du territoire. Ils contribuent au lien social, aux besoins de proximité et à l'animation de l'espace public.

## MENACES

## 1 Des moyens financiers contraints

PFIA de la CAVYVS : 210€/hab

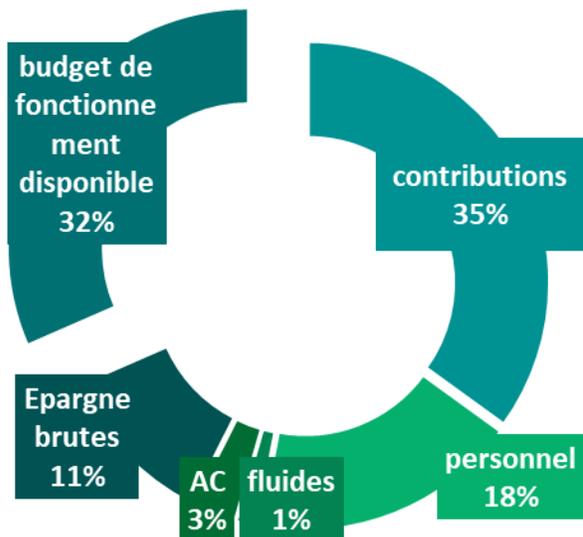
Soit la 4<sup>ème</sup> agglomération la plus pauvre de France en termes de richesse fiscale.

Agglomération la plus pauvre d'Ile de France au regard de cet indicateur.

PFIA moyen national : 410€/hab

Un volume important de charges obligatoires (contributions, versement des AC aux communes...) induisant une disponibilité des recettes pour la réalisation de projets de 32% seulement, soit 31M€.

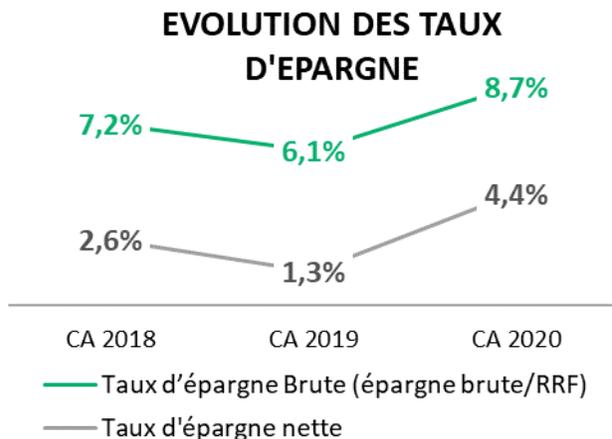
### Composition des dépenses de fonctionnement en / des recettes



Maitrise stricte de l'évolution des dépenses de fonctionnement face aux recettes contraintes (+1% en moyenne par an, hors transfert de compétences)

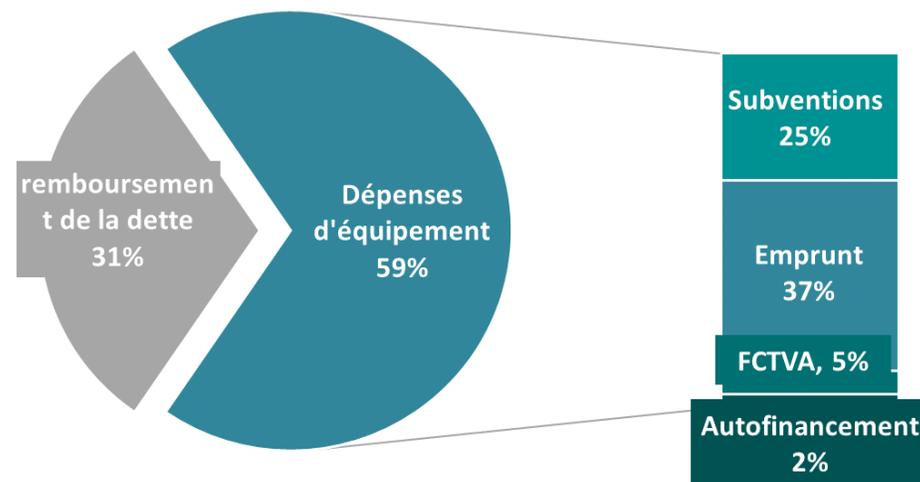
**des ratios financiers sains sur l'ensemble de la période, globalement au-delà des seuils planchers, malgré les moyens financiers réduits.**

## 2 Une maitrise de la situation financière et un affichage de ratios financiers sains



## 3

## Un financement des investissements tournés vers les partenaires extérieurs



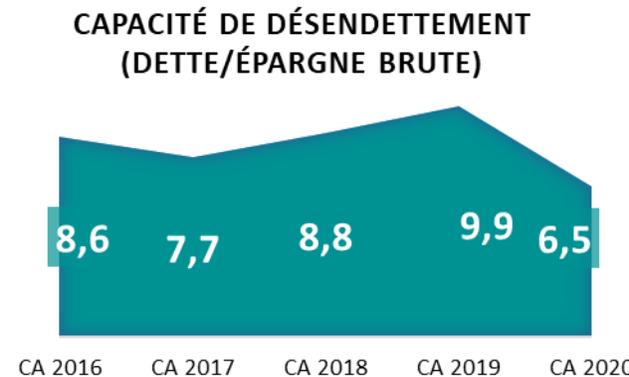
Le financement des dépenses d'équipement de la CAVYVS se fait pour 25% auprès des partenaires extérieurs.

## 4

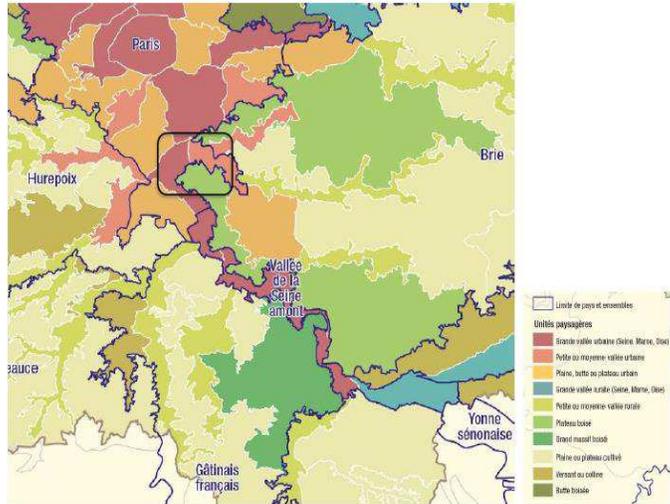
## Un niveau d'endettement relatif et une capacité de désendettement en deçà des seuils

En 2020, la capacité de désendettement s'élève à 6,5 ans.

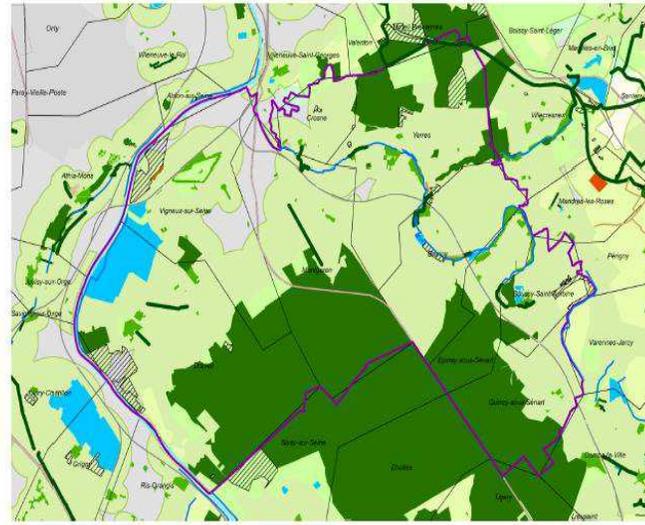
Sur la période, la capacité de désendettement est restée en dessous des plafonds définis par l'Etat dans la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 (12 ans)



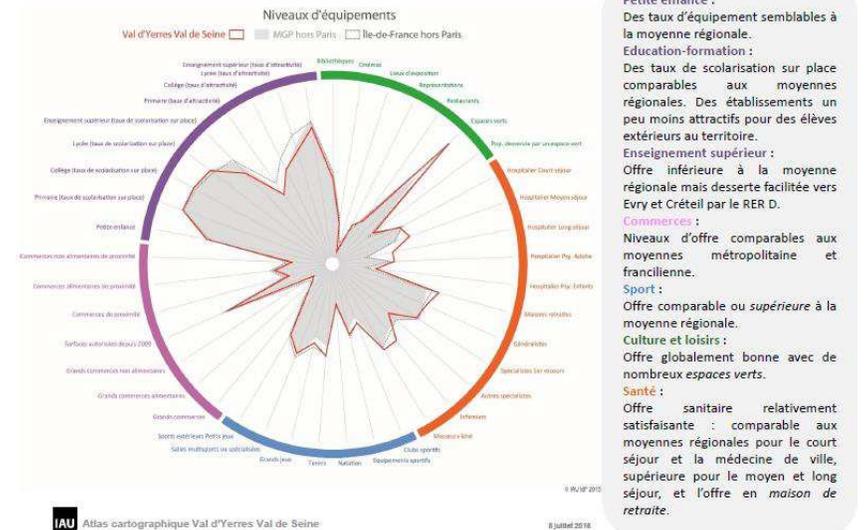
## Un positionnement entre Seine et Forêts



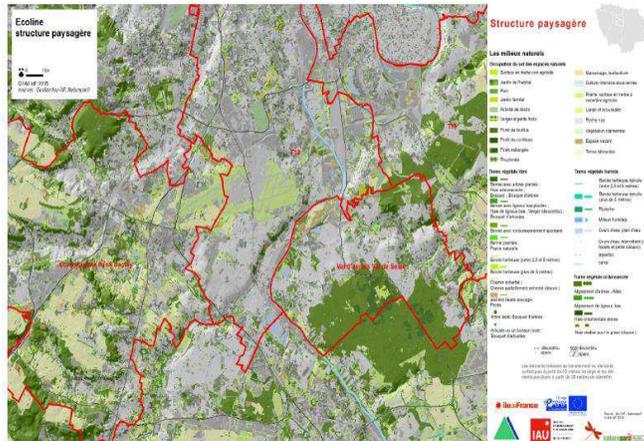
## Les habitants ont accès aux espaces verts de proximité



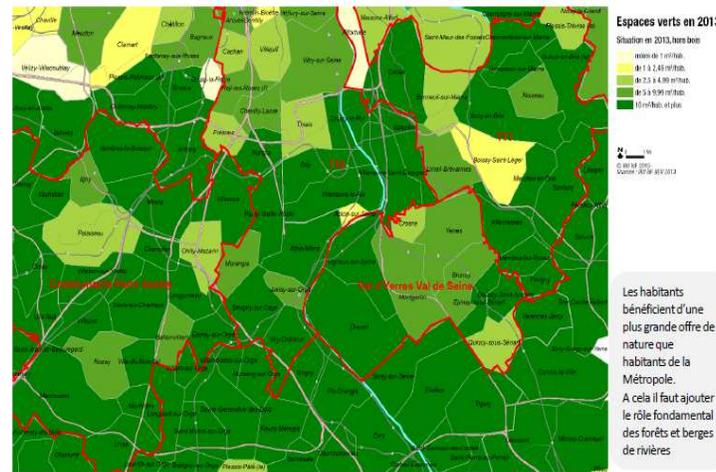
## Un niveau d'équipement relativement équilibré



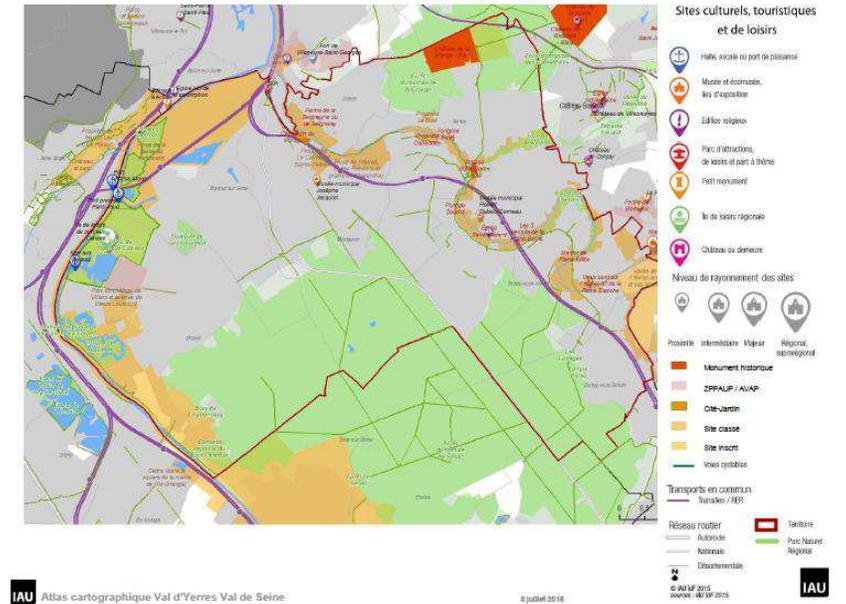
## Au cœur de la Ceinture Verte Sud francilienne



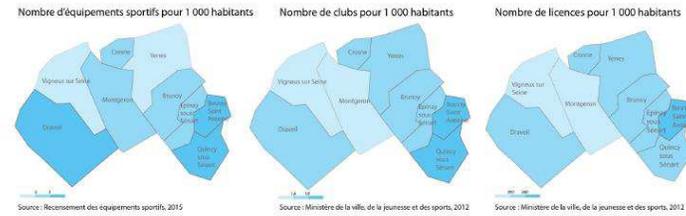
## L'offre des espaces verts par habitant (hors forêts)



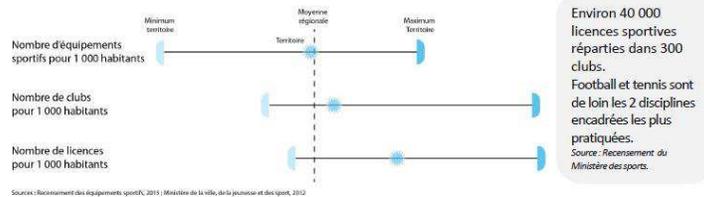
## Des vallées riches en patrimoine paysager et bâti



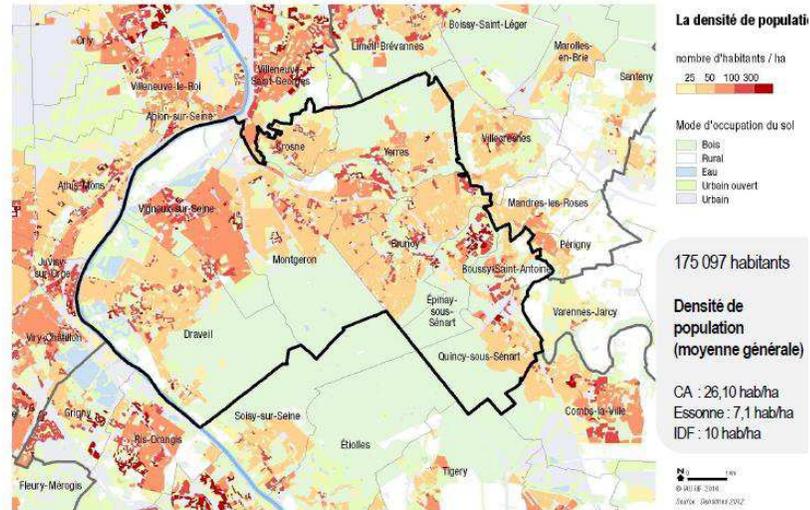
## Un territoire bien équipé et des habitants sportifs



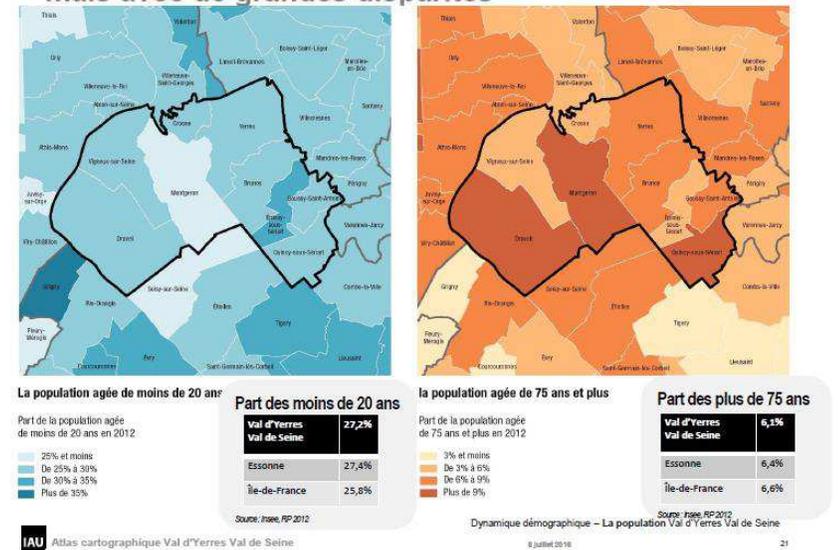
### Position du territoire et de ses communes par rapport à la Région



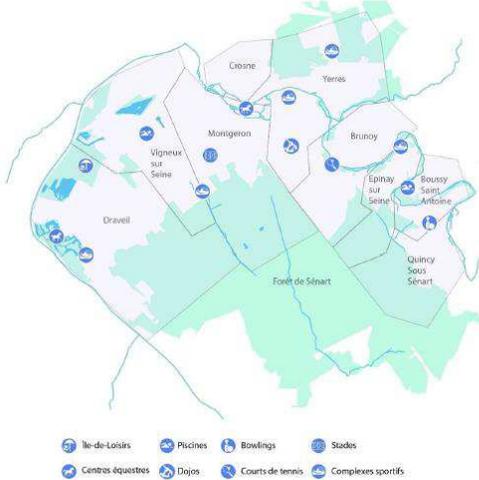
## Les densités de population en 2012



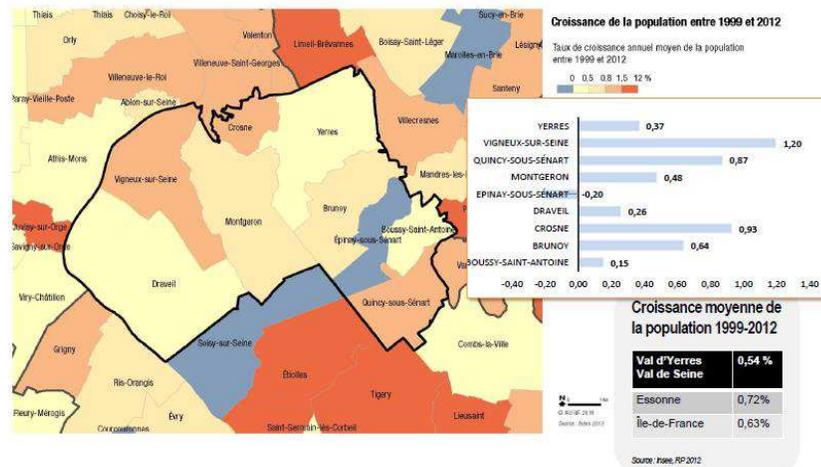
## Un territoire plus jeune que la moyenne régionale mais avec de grandes disparités



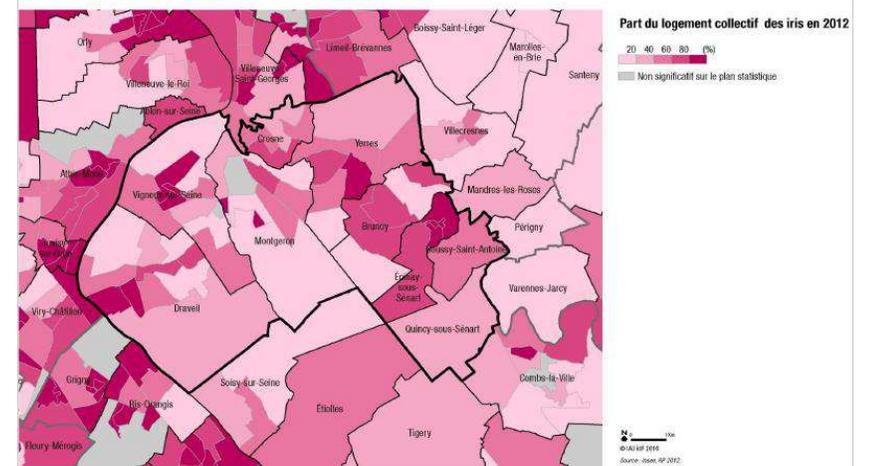
## De nombreux équipements sportifs structurants



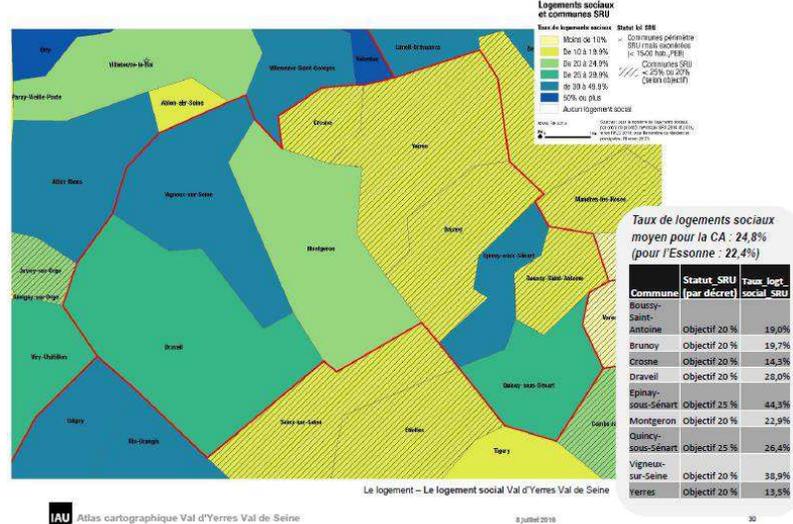
## Une faible croissance démographique depuis 1999



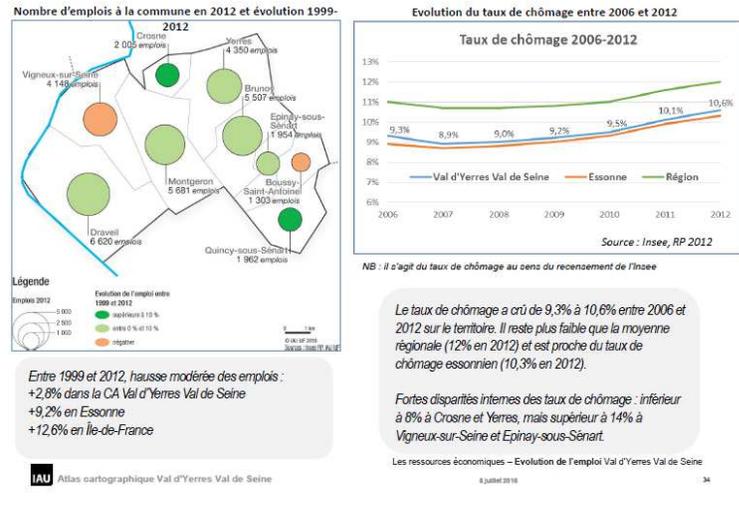
## Un habitat collectif réparti sur quelques secteurs



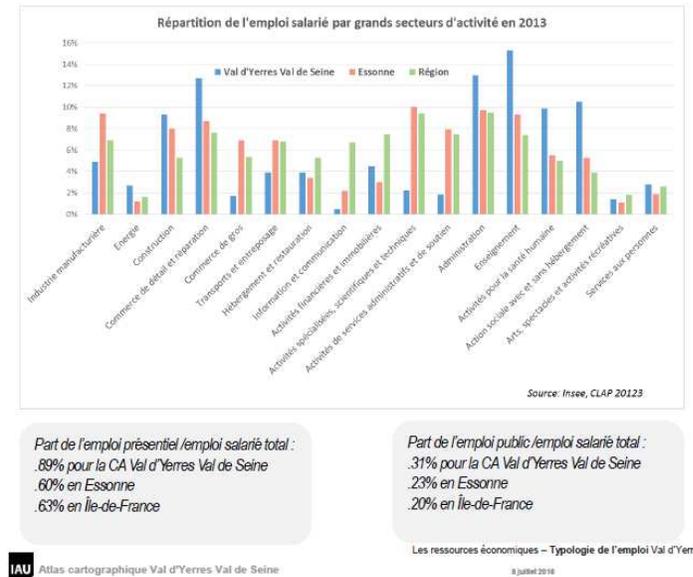
## Le logement social



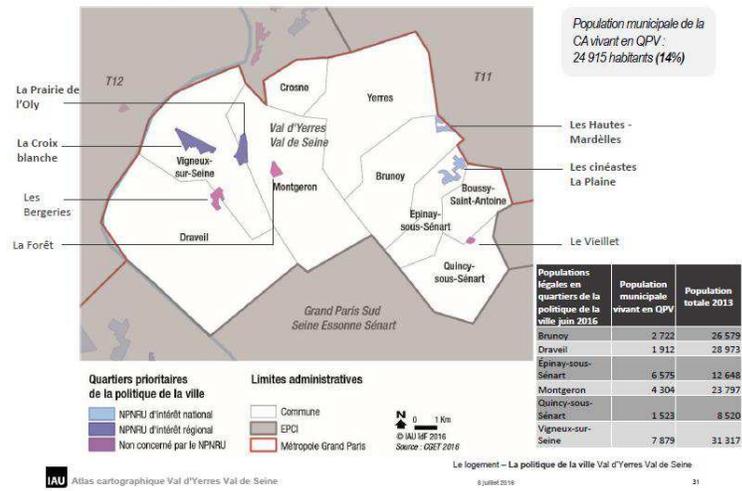
## Evolution de l'emploi et du taux de chômage



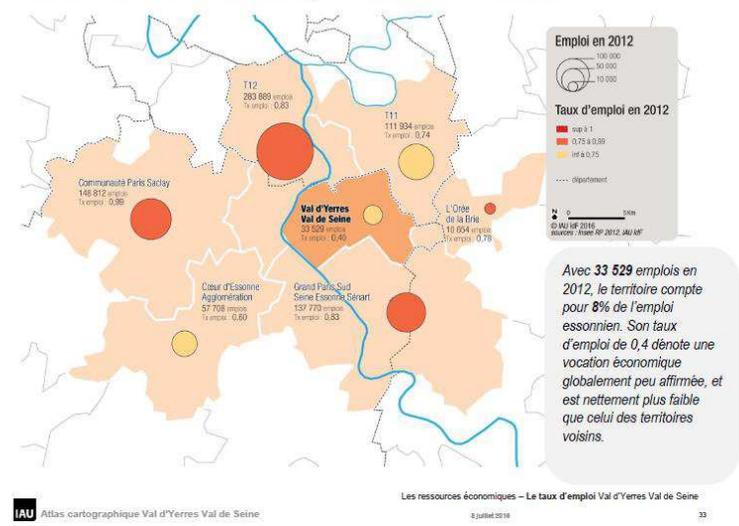
## Une très forte prédominance des activités présentes



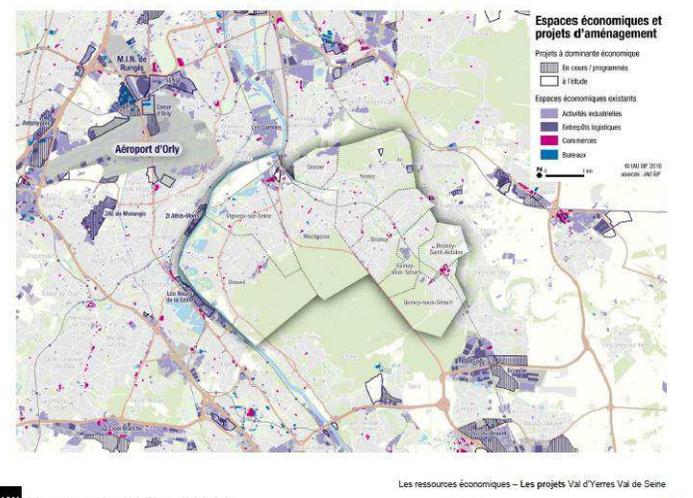
## La politique de la ville



## Un territoire économique du Nord Essonne



## Au cœur de territoires dynamiques



## Des secteurs logistiques à proximité

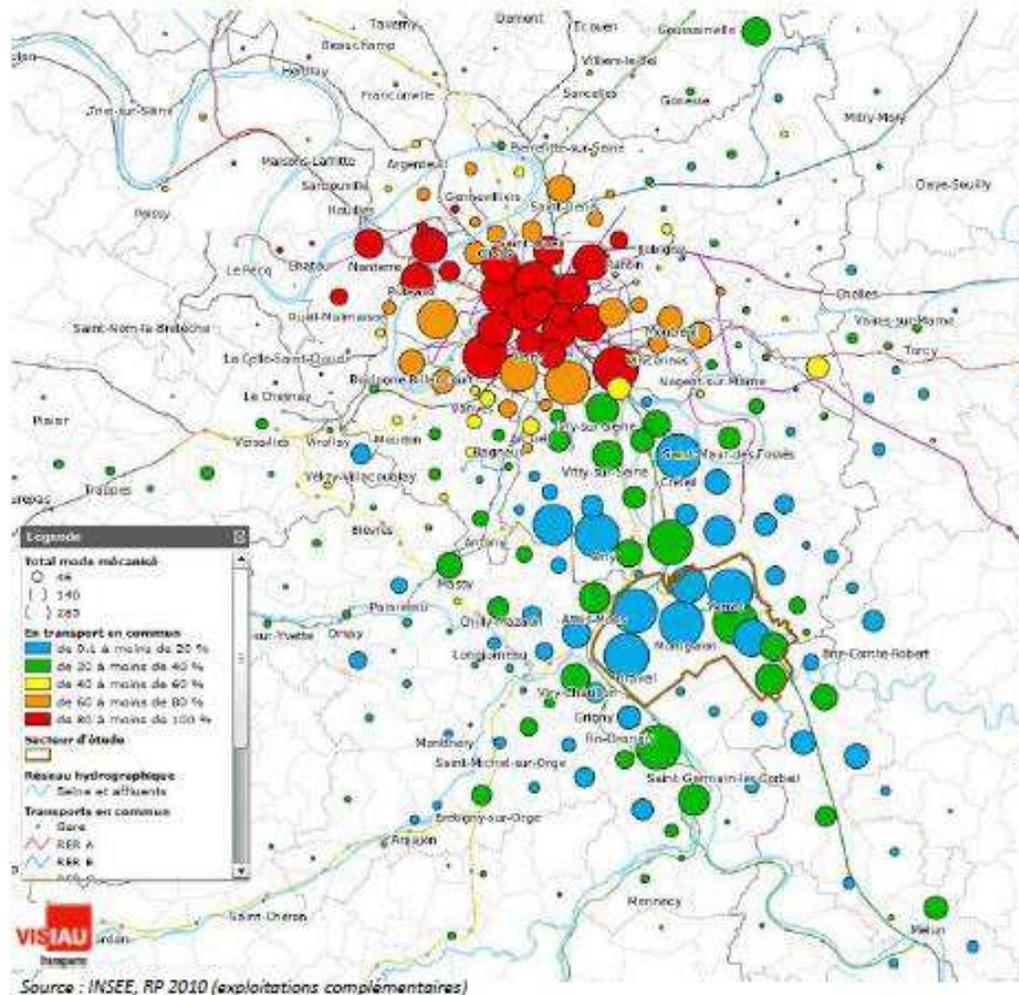


47 000 m<sup>2</sup> d'entrepôts. Parmi eux, Crose concentre plus de 50% des surfaces d'entrepôts (25 500 m<sup>2</sup> d'entrepôts)  
 Un territoire desservi par la Seine mais non équipé de ports fluviaux.  
 Un projet de port urbain à Vigneux (Ports de Paris)

## Une bonne desserte en réseau bus



## Où vont travailler les actifs résidents du territoire ?



27% des 74 231 actifs du territoire travaillent au sein du territoire.

Ils sont presque autant (25%) à aller travailler à Paris.

Beaucoup d'actifs du territoire travaillent également dans les grands pôles d'emplois du Sud 94 et Nord 91 : Créteil (2 075), Evry/Corbeil-Essonnes (2 532), Orly-Rungis (2 242), mais aussi Villeneuve-Saint-Georges (1 673).

La Défense-Nanterre attire également un nombre non négligeable d'actifs du territoire (1 845).

Ils utilisent majoritairement les TC pour aller à Paris ou en première couronne, et la voiture pour les autres destinations.

## Le risque inondation



### Zone inondable

- Hauteurs d'eau**
- Inconnues
  - < 1 mètres
  - Entre 1 et 2 mètres
  - > 2 mètres

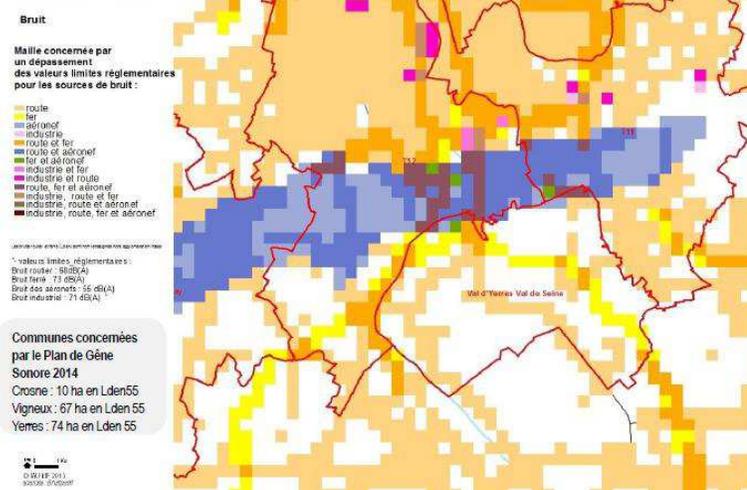
12,7% de la population de la CA sont en zone inondable, contre 8,6% en Essonne et 11% en IDF.

18,6% des logements de la CA sont en zone inondable, contre 11% en Essonne et 9,7% en IDF.

Vigneux-sur-Seine et Draveil sont les deux communes les plus impactées.

Risques et vulnérabilité – Les risques naturels et technologiques Val d'Yerres Val de Seine

## Un territoire soumis au bruit des infrastructures routières et ferroviaires, en limite de la zone de bruit d'Orly



### Bruit

Maille concernée par un dépassement des valeurs limites réglementaires pour les sources de bruit :

- route
- fer
- aéroport
- industrie
- route et fer
- route et aéroport
- fer et aéroport
- industrie et fer
- industrie et route
- route, fer et aéroport
- industrie, route et fer
- industrie, route et aéroport
- industrie, route, fer et aéroport

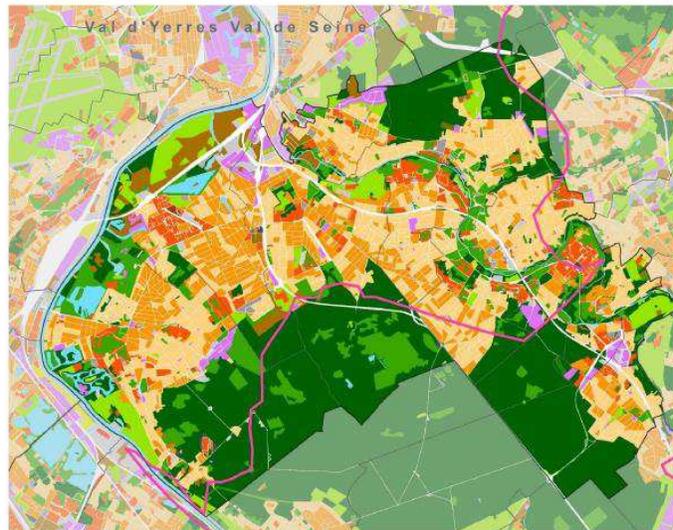
Unité de mesure : Lden (niveau sonore moyen pondéré)

valeurs limites réglementaires :  
Bruit routier : 65 dB(A)  
Bruit fer : 72 dB(A)  
Bruit des aéroports : 65 dB(A)  
Bruit industrie : 71 dB(A)

Communes concernées par le Plan de Gène Sonore 2014  
Croissy : 10 ha en Lden55  
Vigneux : 67 ha en Lden55  
Yerres : 74 ha en Lden55

Risques et vulnérabilité – Les risques naturels et technologiques Val d'Yerres Val de Seine

## La typo-morphologie des îlots urbains influe sur le climat



### Classification des IMU en zones climatiques locales

Zone climatique locale de type BÂTI

- 1 - Ensemble de tours compact
- 2 - Ensemble d'immeubles compact
- 3 - Ensemble de maisons compact
- 4 - Ensemble de tours espacées
- 5 - Ensemble d'immeubles espacés
- 6 - Ensemble de maisons espacées
- 7 - Constructions légères
- 8 - Grandes emprises verticales bâties
- 9 - Maisons espacées, constructions isolées
- 10 - Industrie lourde

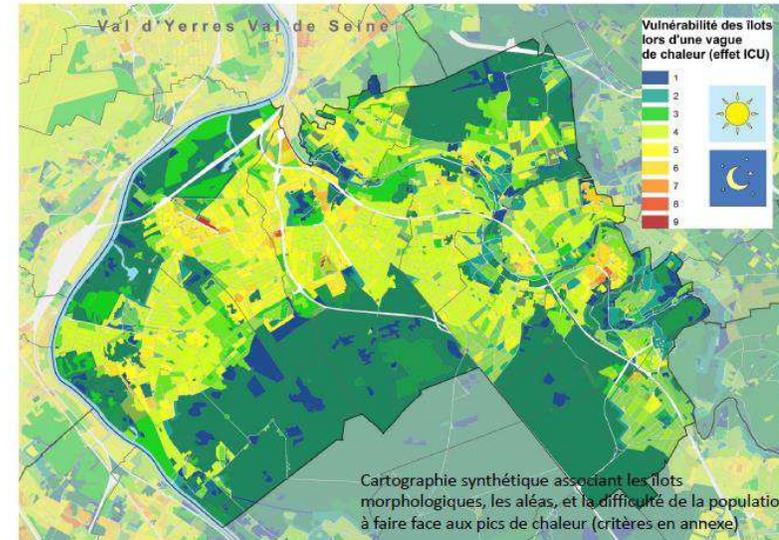
Zone climatique locale de type NON BÂTI

- A - Arbres denses
- B - Arbres espacés
- C - Buissons, bruyères
- D - Parcs, Prairies, Cultures
- E - Roches nus, pavés, macadam
- E.b - Circulaire arboré, minéral/végétal
- F - Terrain nu ou sable
- G - Eau

© IAU IEP 2015  
Version : 1.0.0 (16/07/2014)

Risques et vulnérabilité – La vulnérabilité du territoire, les îlots de chaleur urbains en zones climatiques locales Val d'Yerres Val de Seine

## La vulnérabilité des îlots urbains aux vagues de chaleur



Vulnérabilité des îlots lors d'une vague de chaleur (effet ICU)

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9

Cartographie synthétique associant les îlots morphologiques, les aléas, et la difficulté de la population à faire face aux pics de chaleur (critères en annexe)

Risques et vulnérabilité – La vulnérabilité du territoire, les îlots de chaleur urbains Val d'Yerres Val de Seine

## Liste des sites semi-naturels d'intérêt communautaire à vocation structurante :

- Fosse Montalbot à Vigneux-sur-Seine
- Moulin de Senlis à Montgeron,
- Peupleraie d'Épinay-sous-Sénart
- Bois Chardon à Draveil
- Les boucles de l'Yerres
- Parc de la Mairie à Boussy-St-Antoine
- Les terrains du Museum d'histoire naturelle à Brunoy

## Projets d'aménagements

Commune	Nom du projet	Domaine	Etat	Année de lancement du projet	Année de commencement des travaux	Année d'achèvement des travaux envisagée
Boussy-Saint-Antoine	Centre-ville	Habitat	à l'étude	2012		
Draveil	Avenue Eugène Delacroix	Habitat	à l'étude	2018		
	Gabriel Péri	Habitat	à l'étude	2018		
	Le Clos Fleuri	Habitat	à l'étude	2018		
	Les Pampoux	Habitat	à l'étude	2018		
	PRU L'Orme des Mazières	Habitat	en cours	2006	2006	2015
	Rue du Marais	Habitat	à l'étude	2018		
	Site de l'hôpital Joffre	Vocation non définie	à l'étude	2018		
	ZAC Centre-ville	Habitat	en cours	2009	2019	2022
Épinay-sous-Sénart	Coeur de ville	Activités	en cours	2017	2018	2020
	Nouveau quartier Sud	Mixte habitat / activités	à l'étude	2019		
Montgeron	Extension de la ZAE Maurice Garin	Activités	à l'étude			
	La Prairie de l'Oly	Habitat	à l'étude			
	Réveil-Matin	Mixte habitat / activités	à l'étude			
Vigneux-sur-Seine	Extension de la ZAE Maurice Garin	Activités	à l'étude			
	La Prairie de l'Oly	Habitat	à l'étude			
	Quartier du 8 mai 1945	Habitat	à l'étude	2019	2022	2030
	Secteur des Mousseaux	Habitat	à l'étude	2012	2022	2025
	ZAC de la Croix Blanche	Habitat	en cours	2008	2009	2022

Source : IPR projets d'aménagement en IDF situation 2020 - traitement DEOP, décembre 2020

# **CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

**Communauté d'Agglomération Val  
d'Yerres Val de Seine**

**ANNEXE 3 : Dire de l'Etat**

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) sont prévus par une circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020 afin que chaque territoire traduise dans un contrat avec l'État ses ambitions en matière de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale. Il s'agit d'associer à court terme les collectivités au plan de relance.

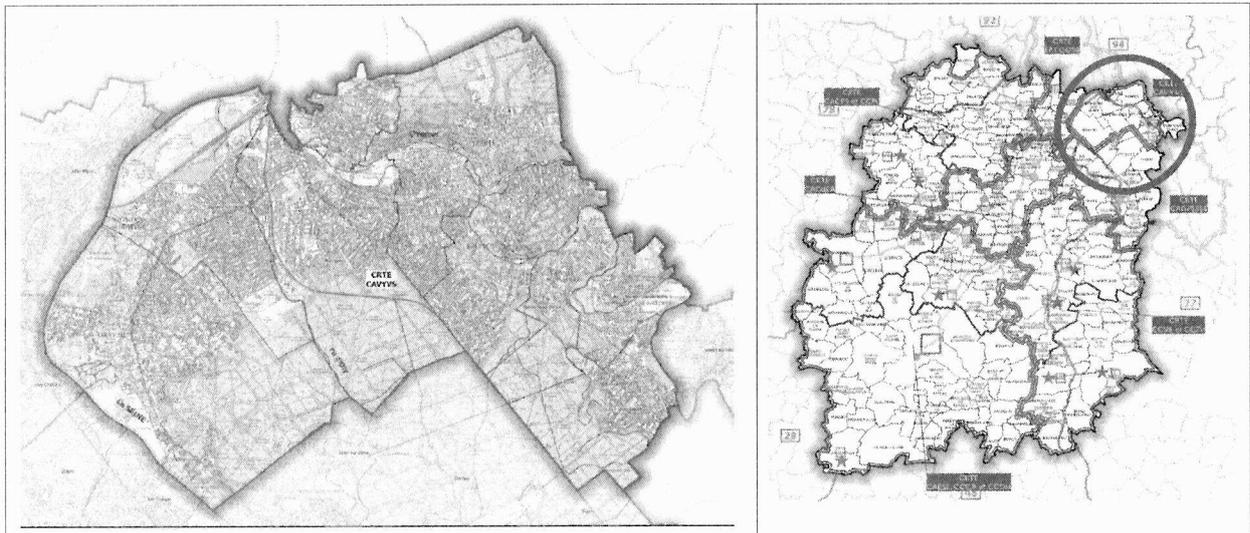
Les CRTE ont vocation à regrouper les démarches contractuelles existantes et à faire converger les priorités de l'État et les projets de territoire portés par les acteurs locaux.

S'il revient aux collectivités d'élaborer un projet de CRTE, les services de l'État dans le département les accompagneront. C'est dans cet objectif qu'ils ont élaboré un dire de l'État identifiant les priorités et les orientations de l'État pour ce territoire.

Le territoire de la communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, composée de neuf communes, se distingue par les traits suivants :

- un territoire à dominante fortement résidentielle aux portes du Grand Paris mais enclavé et insuffisamment connecté ;
- une richesse environnementale, paysagère et patrimoniale, entre la Seine, l'Yerres et la Forêt de Sénart à valoriser comme appui pour l'attractivité et le développement ;
- un déséquilibre entre secteurs privilégiés et déqualifiés à résorber.

Ce territoire présente des atouts environnementaux à valoriser, mais aussi des défis à relever en matière de cohésion territoriale : résorption de secteurs de relégation, rééquilibrage entre habitat et emploi, et amélioration de l'accès aux transports et à la mobilité.



## Plan de la note

### I - Grandes caractéristiques du territoire

### II - Les enjeux saillants du territoire / Orientations stratégiques

1. Rééquilibrer la mixité sociale et fonctionnelle
2. Améliorer l'accès à l'emploi pour tous et optimiser le foncier disponible

3. Valoriser le cadre de vie et favoriser les mobilités durables
4. Renforcer les approches intercommunales au service du mieux vivre ensemble

## **I - Grandes caractéristiques du territoire**

### **Caractères physiques**

- Ce territoire aux portes du Grand Paris marque la limite Sud du phénomène d'urbanisation dense, dit en nappes, et propre à la petite couronne. Il fait également l'interface avec le département de la Seine-et-Marne, s'ouvrant sur l'espace agricole.
- Une forte présence d'éléments paysagers emblématiques porteurs d'attractivité pour le cadre de vie, les loisirs et la promenade, réservoirs de biodiversité et appuis pour la transition écologique et environnementale. Installé sur le plateau de la Brie, le territoire accueille une forte présence d'espaces boisés dont la Forêt de Sénart, source de richesses écologiques et environnementales (puits carbone, îlot de fraîcheur, ressources renouvelables...). La majeure partie des espaces naturels sensibles (ENS) inventoriés sont forestiers : forêts domaniales de Sénart et de la Grange, parcs boisés encadrant des châteaux dans l'espace urbain. La forêt de Sénart, ainsi que la forêt de la Grange, sont concernées par un décret portant classement de leur périmètre en forêt de protection au titre du code forestier, impliquant une servitude empêchant l'altération de ces ensembles forestiers. Deux grands cours d'eau parcourent le territoire : la Seine et l'Yerres. Les vallées alluviales de la Seine, de l'Yerres et du Réveillon sont désignées en milieux humides.
- L'urbanisation est contenue dans un croissant homogène et dense, niché entre les espaces naturels de grande qualité que sont les vallées de la Seine à l'Ouest et de l'Yerres à l'Est, ainsi que les massifs boisés de Sénart au Sud et du Bois de la Grange au Nord-Est. Les constructions sont principalement implantées sur le plateau, mais aussi à flanc de coteau. La vallée de l'Yerres comporte un patrimoine architectural ancien remarquable ainsi que des boisements plus fournis, contribuant à l'identité des lieux et à ses aménités.
- Quelques espaces non artificialisés existent notamment dans les fonds de vallée de la Seine (berges en rive droite) et de l'Yerres. Ces espaces de bords de cours d'eau sont végétalisés, mais mités. L'urbanisation s'est développée par nappes, créant une césure notable.
- Les espaces construits artificialisés ont progressé d'un peu plus de 3 % entre 1999 et 2012, aux dépens des espaces agricoles, forestiers et naturels (-1.69%), ainsi que des espaces ouverts artificialisés (-5.46%). Cette augmentation d'espaces urbanisés s'est atténuée entre 2012 et 2017 (0.67 %), tandis que la part d'espaces semi-naturels augmentait.
- Le territoire est marqué par un certain enclavement et la présence de coupures. Un nombre limité de franchissements permettant de relier le territoire à la rive gauche de la Seine, plus dynamique en termes d'offre d'emplois. Des coupures sont générées par les infrastructures de transports (RER D, RN 6...).

- Le territoire est marqué par l'exposition au risque inondation : PPRI, TRI, PAPI
  - PPRI de la vallée de la Seine : Vigneux-sur-Seine, Draveil et Montgeron sont concernées
  - PPRI de la vallée de l'Yerres : Montgeron, Crosne, Yerres, Brunoy, Épinay-sous-Sénart, Boussy-Saint-Antoine et Quincy-sous-Sénart sont concernées
  - TRI : le territoire à risque important d'inondation de la métropole francilienne concerne les communes de Crosne, Montgeron, Draveil, Vigneux-sur-Seine
  - PAPI : L'ensemble des communes limitrophes des deux cours d'eau sont concernées par un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) ; celles situées en bord de l'Yerres par le PAPI de l'Yerres, Vigneux-sur-Seine et Draveil par celui de la Seine et de la Marne franciliennes. Depuis la labellisation de ces PAPI, plusieurs actions ont déjà été menées sur différents axes.

### Caractères démographiques

- Population : 117 130 habitants (INSEE 2017), soit 9,1 % de la population essonnienne ;
- La croissance démographique est relativement faible (0,22 % par an entre 2013 et 2018, contre 0,67 pour l'Essonne et 0,42 pour l'Île-de-France)
- La densité de population est de 1 750 habitants au km<sup>2</sup>, équivalent à celle de la CA CPS (à titre de comparaison : 720 pour l'Essonne, 1 010 pour la région IDF et plus de 5 000 hab au km<sup>2</sup> pour l'EPT12)
- Une population relativement âgée, avec un indice de jeunesse de 1,30 (contre 1,38 de moyenne en Essonne), mais avec de grandes disparités selon les communes.

### Habitat

- Un territoire à dominante résidentielle :
  - 36 % du territoire dédié à l'habitat (31 % pour l'individuel, 5 % collectif) tandis qu'environ 3 % du territoire est dédié à l'activité, environ la même proportion dédiée aux équipements (source MOS 2017)
- Une forme urbaine résidentielle majoritairement peu dense, à l'exception de certains quartiers sensibles organisés en habitat collectif déqualifié
- Taux de LLS moyen au 1<sup>er</sup> janvier 2019 : 25,5 % (très variable : de 14 à 43 %)
- 7 QPV dont 4 retenus au titre du NPNRU (2 d'intérêt régional et 2 d'intérêt national)
- Des communes présentant un faible taux de logements vacants 4,3 % ;
- Objectif SRHH fixé à 650 logements/an. Ce rythme a été quasiment atteint entre 2012 et 2017, avec 612 logements/an mais inégalement réparti sur le territoire. Trois communes permettent d'assurer ce niveau de production et se démarquent : Vigneux-sur-Seine, avec 148 logements par an, soit 24 % de la production de logements de l'EPCI, pour 17 % de sa population (2012) ; Boussy-Saint-Antoine avec 105 logements par an sur cette période, soit 17 % de la production de l'EPCI, pour 3,7 % de sa population 2012 et Quincy-sous-Sénart : 15 % de la production pour 4,8 % de la population 2012.

### Emploi activité et commerces

#### Les points forts du territoire :

La CAVYVS appartient au bassin d'emploi Porte Sud du Grand Paris, aux côtés des EPCI Cœur d'Essonne et Grand Paris Sud.

L'offre d'emploi existante est principalement dans le service aux entreprises (30%), dans le service aux particuliers, notamment dans la santé, l'enseignement (24%) et dans le commerce, restauration, transport (27 %). Une activité économique importante en logistique et dans la grande distribution se trouve dans un environnement proche mais extra-départemental, le 77 et 94.

Avec 9714 établissements actifs, principalement des PME, peu de moyennes ou grandes entreprises et aucun grand pôle économique, le territoire apparaît moins dynamique que les autres pôles d'activités du bassin Porte sud du grand Paris. Plus de 72 % des entreprises créées sont des auto-entreprises. Le développement de zones économiques est très contraint au regard de la pression urbaine et environnementale du secteur. Néanmoins la pépinière d'entreprise de Boussy-Saint-Antoine est dynamique et le partenariat avec les entreprises locales est pérenne.

#### Les points faibles du territoire :

Ce territoire est la partie la moins dynamique du bassin d'emploi. L'offre d'emploi local est

insuffisante et oblige les habitants à des migrations quotidiennes. La CAVYVS est essentiellement un territoire d'habitation. Son taux d'emploi n'est que de 45 % (43 % en 2012) ; contre 0,8, 0,97 et 1 sur les territoires les mieux pourvus à proximité (EPT 12, CA GPS et CACPS). De plus, plus de 70% des résidents travaillent hors du territoire.

En 2020, le territoire a vu une augmentation du nombre de demandeurs d'emplois (DE) toutes catégories de +7,8 %. Il y avait 9 084 demandeurs d'emploi en décembre 2020 dont 18 % de jeunes, 48,8 % de femmes, 39,4 % de DE longue durée 18,5% de DE très longue durée , 21,5 % résidant en QPV

Les DE sont à 49% des employés qualifiés et à 21 % des employés non qualifiés. Ils recherchent dans les domaines du secrétariat, de la manutention, de l'aide à la vie quotidienne, du commerce.

Les freins à l'emploi repérés : inadaptation au monde l'entreprise, manque de repérage du marché du travail, problèmes de gardes d'enfants, problèmes de mobilité, difficultés sociales, problèmes administratifs, difficultés en matière d'apprentissage de la langue française.

Enfin, il n'y a pas de développement de zone économique envisageable au regard de la pression environnementale du secteur.

Par ailleurs, l'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine souhaite maintenir et promouvoir son tissu économique endogène, à travers notamment le soutien à la création et à la dynamisation des réseaux et clubs d'entreprises sur son territoire.

### **Transports**

Les transports sont un point faible. L'enclavement du territoire et sa dépendance à l'emploi en dehors de la CA conduisent à des trajets domicile travail importants et subis. Deux projets structurants sont en réflexion :

- la requalification de la RN6, afin de résorber ses dysfonctionnements divers,
- un franchissement de la Seine entre Vigneux et Athis-Mons.

#### Transports en commun :

La présence des gares de la ligne du RER D, qui se divise à Vigneux et longe les vallées de la Seine et de l'Yerres, participe à l'attractivité du territoire, et appelle un développement urbain en priorité à proximité des gares (polarités au SDRIF). L'accès aux TC est à améliorer, des liaisons supplémentaires sont en projet, entre le pôle d'Orly et celui de Lieusaint à Moissy-Cramayel.

#### Transports routiers

La RN 6 fait l'objet d'un trafic important générant des nuisances sonores et divers dysfonctionnements. Le territoire est également irrigué par un réseau dense de routes départementales (RD31, 32, 33, 50, 54, 94, 330, 448, 931), qui génèrent des nuisances sonores sur des secteurs urbanisés sur l'ensemble des communes du territoire

#### Transports en modes actifs

L'offre en mobilités douces du territoire est relativement faible.

### **Gestion de l'eau et des pollutions**

La collecte des eaux usées est réalisée grâce à la station d'épuration de Valenton, jugée « conforme » aux directives européennes, mais son entretien est un point d'attention. L'artificialisation des sols contribue à la problématique des eaux de ruissellement existantes.

La CAVYVS a délégué sa compétence GEMAPI au SYAGE.

## II - Les enjeux saillants du territoire / Orientations stratégiques

1. Rééquilibrer la mixité sociale et fonctionnelle
2. Améliorer l'accès à l'emploi pour tous et optimiser le foncier disponible
3. Valoriser le cadre de vie et favoriser les mobilités durables
4. Renforcer les approches intercommunales au service du mieux vivre ensemble

### **1. Rééquilibrer la mixité sociale et fonctionnelle**

#### 1-1 Améliorer la mixité sociale

Au sein de ce territoire à dominante résidentielle, la majorité de l'espace urbanisé est occupé par de l'habitat individuel. On peut en effet constater une prédominance des logements de grande taille, adaptés aux familles. Afin de répondre aux nouveaux besoins de la population, et notamment au phénomène de desserrement des ménages ou bien au vieillissement de la population, il convient de produire une offre de logements diversifiés, dans une logique de parcours résidentiels, notamment par la production de petites typologies (y compris par transformation de grands logements existants).

Bien que les niveaux moyens de revenus et taux de chômage soient comparables aux valeurs essonniennes, il existe cependant des disparités importantes entre communes (Vigneux et Epinay-sous-Sénart affichent respectivement un revenu moyen annuel par UC de 20 310€ et 17 880€ quand Yerres et Brunoy affichent 26 680€ et 25 900€).

Aussi, de fortes disparités existent dans la répartition de l'offre de logements sociaux conventionnés au niveau communautaire, largement corrélées au revenu moyen annuel par UC :

CA VYVS	LLS (01/01/2020)	Revenu moyen annuel 2018 par UC
EPINAY-SOUS-SENART	<b>43,01</b> %	17 880 €
VIGNEUX	39,36 %	20 310 €
DRAVEIL	26,91 %	24 930 €
MONTGERON	23,80 %	24 180 €
QUINCY-SOUS-SENART	22,41 %	22 980 €
BOUSSY-SAINT-ANTOINE	22,24 %	23 130 €
BRUNOY	19,86 %	25 900 €
CROSNE	15,62 %	24 790 €
YERRES	<b>14,56</b> %	26 680 €

Compte tenu des écarts importants relatifs à la répartition géographique de l'offre en logement conventionné, il convient d'engager un effort particulier pour le rééquilibrage de cette répartition entre les communes de la communauté d'agglomération, en veillant, à l'échelle de la commune, à leur bonne intégration et leur desserte par les transports en commun.

Cet objectif de rééquilibrage social devra s'articuler avec la politique de traitement des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Quatre quartiers prioritaires de la politique de la ville sont concernés par le Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU).

- **Deux projets d'intérêt national (PRIN)** : le quartier des « Hautes Mardelles » à Brunoy, le quartier des « Cinéastes - la Plaine » à Epinay-sous-Sénart.
- **Deux projets d'intérêt régional (PRIR)** : le quartier de « La Croix Blanche » à Vigneux-sur-Seine, le quartier de « La Prairie de l'Oly » à Montgeron et Vigneux-sur-Seine ;

Trois autres quartiers sont prioritaires au titre de la politique de la ville :

- les quartiers des « Bergeries » à Draveil et Vigneux-sur-Seine ;
- le quartier de « la Forêt » à Montgeron ;
- le quartier du « Vieillet » à Quincy-sous-Sénart.

#### 1-2 Améliorer la mixité fonctionnelle

L'un des enjeux du territoire est de promouvoir la création d'emplois répondant autant aux enjeux économiques, environnementaux que sociaux.

Avec un taux d'emploi de 0,45 (45 emplois sur le territoire pour 100 actifs, contre 0,8 au sein de l'EPT 12, 0,97 au sein de la CA GPS et 1 sur la CACPS), la CA Val d'Yerres Val de Seine est très déficitaire en

emplois. La situation de la commune de Vigneux est assez critique, puisqu'elle est la plus peuplée de la communauté d'agglomération, présentant 40 % de LLS, avec le plus faible taux d'emploi et un taux de chômage de 15 %.

Parmi les emplois présents au sein de la communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, la prédominance des catégories « chefs d'entreprise et artisans » et « employés » par rapport aux « cadres » et « ouvriers » laisse entrevoir une présence plus marquée des activités de commerce ou de services, liés au caractère résidentiel de ce territoire.

Par ailleurs, l'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine souhaite maintenir et promouvoir son tissu économique endogène, à travers notamment le soutien à la création et à la dynamisation des réseaux et clubs d'entreprises sur son territoire.

Il convient donc de **permettre à davantage des actifs du territoire de pouvoir travailler localement**, dans une logique de mixité fonctionnelle, permettant également une moindre dépendance aux territoires voisins et aux déplacements motorisés vers ceux-ci.

Plus largement, le CRTE doit être un moyen d'améliorer l'accès de nos concitoyens au numérique et aux services de proximité.

Concrètement, il s'agit d' :

- Assurer une bonne couverture en internet fixe et en téléphonie mobile par le déploiement de la fibre ;
- Améliorer l'accès aux services de proximité : services publics, via des Maisons France Services notamment, soins via des Maisons de santé notamment...

## 2. Améliorer l'accès à l'emploi pour tous et optimiser le foncier disponible

### 2-1 Améliorer l'accès à une offre d'emploi locale et diversifiée

Au vu des enjeux identifiés au paragraphe précédent, il convient de pérenniser et de développer la présence des activités existantes, ceci pouvant passer par des mesures de :

- soutien aux activités existantes (en référence à la typologie d'emplois prédominants) ;
- favoriser des réaménagements de locaux commerciaux ;
- aménagements en faveur de l'attractivité des centralités ;
- développement des activités de service à la personne.

Au cœur des centre-villes, à proximité des points de transports en commun, des tiers lieux ou espaces de coworking pourraient être envisagés.

De plus, dans une logique de diversification des filières sur le territoire, les zones d'activité présentes sur le territoire devront être confortées, en favorisant l'adaptation de l'offre d'immobilier d'entreprise pour l'accueil de PME/PMI.

Enfin, l'accès à plusieurs zones d'activités pourrait être facilité (ZA Maurice Garin ; zone commerciale du Réveil-Matin à Montgeron ; ZA Epinay-sous-Sénart).

La mission locale Val d'Yerres Val de Seine intervient sur tout le territoire. Elle avait pour objectif 2020 de réaliser 110 parcours garantie jeunes. Ces objectifs sont doublés en 2021. La structure développe des projets intéressants mais peine à se renouveler et à être force de proposition.

En 2019, la ML a reçu 1 197 premiers accueils, 4 175 jeunes en contact et 2 752 jeunes suivis, dont 48 % de femmes et 29 % de résidents QPV.

L'association de quartier ASSISCB à Vigneux, soutenue par les budgets de la politique de la ville et par un PIC Neet, réalise un travail de repérage des jeunes et d'accompagnement. Elle est un partenaire incontournable du projet de cité de l'emploi.

Le 07 décembre 2020, une convention de subvention est signée pour le développement d'une Cité de l'emploi sur la CAVYVS (la seule à ce jour en Essonne). Une enveloppe de 100 000 euros par an bénéficiera au financement de projets associatifs, communaux ou intercommunaux à rayonnement intercommunal. Cette démarche bénéficie d'un co-pilotage Etat/agglomération. Le groupe opérationnel du Plan régional d'insertion de la jeunesse s'inscrit désormais dans cette politique partenariale. 71 jeunes ont été repérés et suivis dans ce cadre.

D'autre part, la SIAE « Abeilles Aide et entraide » porte avec l'agglomération un projet de Territoire zéro chômeur en cours de préfiguration.

## 2-2 optimiser le foncier disponible

Compte-tenu des enjeux de production de logement et de production d'emploi sur le territoire, mais également de la rareté foncière, il est nécessaire de recourir à tous les leviers permettant d'optimiser le foncier.

Ces questions foncières font partie intégrante du programme local de l'habitat, dont le volet foncier doit servir la stratégie de la communauté d'agglomération en la matière, à travers l'élaboration d'un diagnostic de l'offre foncière, la création d'un observatoire du foncier ainsi que la construction d'une stratégie foncière pour répondre notamment aux objectifs de construction de logements sociaux.

### *Observer*

En termes de mobilisation, la mise en place d'un observatoire foncier et immobilier pourrait permettre à la collectivité de se forger une stratégie foncière. Il constitue en effet un outil de prospection des collectivités et des opérateurs fonciers pour la mise en œuvre de leur stratégie en permettant notamment d'identifier les terrains disponibles ou les disponibilités à venir. Un niveau d'observation et de suivi à l'échelle de l'agglomération aiderait à l'observation des marchés foncier et immobilier avec davantage de pertinence qu'à l'échelle communale, afin de mettre en jeu la diversité et les interrelations des mécanismes fonciers existants.

### *Maîtriser*

Des outils permettant de s'assurer de la maîtrise foncière sans pour autant s'en rendre propriétaire peuvent être mis en œuvre, à l'instar des partenariats qui peuvent être menés avec l'établissement public foncier d'Île-de-France (EPFIF).

De même, si la collectivité souhaite privilégier l'initiative privée pour développer l'urbanisation, elle peut néanmoins en encadrer la qualité par des dispositions à inscrire au sein des différents PLU communaux (gel de 5 ans d'un secteur pour permettre d'engager une réflexion visant à définir et optimiser un projet urbain, instauration d'emplacements réservés, d'orientations d'aménagement et de programmation...).

### *Prioriser le recyclage urbain et la revalorisation de l'existant avant les nouvelles consommations foncières*

Le manque de disponibilités foncières au sein de la CAVYVS incite fortement à privilégier le renouvellement urbain dans ce territoire – reconquête d'une friche, réaménagement d'un lieu délaissé en espace public - avec le double objectif de travailler sur les secteurs urbains dégradés et défavorisés, tout en répondant aux exigences de gestion économe de l'espace, la densité et l'optimisation du foncier devant être privilégiées.

Davantage que pour d'autres territoires, les efforts en faveur de la densification des secteurs d'habitat existants les moins denses pourront être poursuivis, par l'insertion de logements collectifs, ou bien en permettant et en encadrant des dispositifs de type « Bimby », de redivision parcellaire.

De plus, la reconquête de la ville sur la ville pourra se conjuguer avec la mise en valeur de l'important patrimoine bâti présent sur le territoire de la CAVYVS, actuellement protégé (MH, AVAP) ou non (bâti remarquable repéré au sein des documents d'urbanisme, inscrit à l'inventaire du patrimoine du XX<sup>ème</sup> siècle).

La revitalisation des centre-villes (pouvant faire l'objet des dispositifs ORT) nécessite une réflexion complète de l'aménagement des territoires pris dans leur globalité.

### *Améliorer la performance environnementale du parc*

Au sein des quartiers d'habitat ancien, il serait nécessaire d'améliorer le bâti en profitant des aides à la rénovation (avec l'ANAH notamment), ce qui permet également de remettre sur le marché des logements vacants, en diminuant le besoin de constructions neuves.

La réhabilitation (en particulier énergétique) du parc ancien sert deux principaux objectifs :

- la diminution de la consommation énergétique du bâti résidentiel, afin de lutter contre la précarité énergétique de certains ménages mais aussi répondre aux objectifs de réduction des émissions de GES et participer à la transition écologique,
- remettre sur le marché des biens qui seraient structurellement vacants, soit en raison de leur vétusté, soit du fait de leur inadaptation aux besoins des ménages souhaitant s'installer sur le territoire.

Les nombreuses aides de l'ANAH pourront être mobilisées en ce sens, à travers la mise en place de dispositifs programmés (OPAH par exemple) sur les parties du territoire présentant des enjeux en matière de réhabilitation du parc, en portant en outre une attention particulière aux copropriétés

qui auraient été identifiées comme fragiles. Une action particulière devra être menée pour réhabiliter et redresser les copropriétés du QPV de La plaine – Cinéastes, à travers la mise en œuvre d'un dispositif opérationnel ambitieux de redressement des copropriétés dégradées, en articulation avec le projet urbain.

Ces actions en matière de rénovation énergétique devront s'inscrire dans le cadre du déploiement du SARE, en veillant à l'articulation des dispositifs et au parcours d'accompagnement (guichet unique par exemple) des ménages désireux de se lancer dans des travaux de rénovation énergétique.

La performance environnementale du bâti pourra être couplée à une meilleure performance environnementale des systèmes de production et de distribution de chaleur (développement de la géothermie et des réseaux de chaleur par exemple).

#### *Promouvoir la densité résidentielle adaptée au territoire*

Lorsque des constructions ou reconstructions sont prévues, celles-ci devront faire l'objet d'une densité résidentielle adaptée, à la fois attractives et sobres en foncier. Les typologies de l'habitat intermédiaires, entre celles de l'individuel et du collectif, pourront être développées.

La densité adaptée des formes urbaines doit permettre d'intégrer de nombreuses aménités, comme les services à la population (administratifs, économiques, commerciaux...), ainsi que des contreparties par l'accès à des espaces végétalisés et récréatifs.

### **3. Valoriser le cadre de vie et favoriser les mobilités durables**

Le territoire est marqué par des éléments naturels de grande qualité à valoriser, et un enjeu d'amélioration des mobilités.

#### 3-1 Préserver et valoriser les atouts paysagers et écologiques

Le SRCE indique des réservoirs de biodiversité sur les forêts domaniales de Sénart et de la Grange, ainsi que sur les cours de la Seine, de l'Yerres et du Réveillon. Ces cours d'eau sont par ailleurs identifiés comme des corridors multi-trames, grâce à leurs abords boisés. Un arrêté de protection de biotope (fosse aux carpes) s'inscrit dans la vallée de la Seine à Draveil. Ces espaces naturels et paysagers constituent à la fois l'identité du territoire, gage de la qualité du cadre de vie et des réservoirs de biodiversité importants à proximité du centre de l'agglomération parisienne. Ils sont également indispensables en ce qu'ils contribuent à la résilience du territoire, classé pour partie TRI (territoire à risque important d'inondation), en réduisant sa vulnérabilité aux inondations et en préservant de l'érosion des coteaux boisés.

Il convient donc d'en assurer la pérennité (lutte contre la consommation des espaces naturels et sobriété foncière, lutte contre les pollutions diverses...), voire d'en permettre un meilleur fonctionnement, en améliorant les continuités écologiques et la restauration écologique des cours d'eau (7 ouvrages faisant obstacle à cette continuité, sur 26 sont ciblés pour une action prioritaire). Ce maillage naturel est à préserver pour le rôle de réservoir important au niveau local, mais également de corridor avec les autres territoires.

Une attention particulière est à porter au système de collecte des eaux d'assainissement qui nécessite entretien, voire réhabilitation de tronçons défectueux, afin de limiter les rejets d'eaux non traitées dans le milieu naturel. Ces rejets représentent une réelle limite à l'atteinte des objectifs du plan baignade en Seine.

#### *Tirer parti de l'accès à la nature pour des espaces de détente*

L'accès aux espaces extérieurs récréatifs est particulièrement important pour l'ensemble de la population, surtout en contexte de crise sanitaire. Bien que protégés, les espaces de nature de la trame verte et bleue doivent pour autant pouvoir offrir des aménités à la population et participer à la vie du territoire. Ainsi, les aménagements des forêts et des abords des fleuves et rivières (Yerres, Port aux cerises...) doivent permettre une appropriation de ce patrimoine par les habitants (sensibilisation et pédagogie autour du respect de la nature. Un équilibre est ainsi à trouver entre cet enjeu et les mesures de préservation propre au maintien de la richesse de ces milieux naturels. Favoriser les mobilités douces, dans une démarche d'aménagement favorable à la santé, peut s'inscrire dans cet équilibre.

#### *Tirer parti des espaces naturels pour la production locale et les énergies renouvelables*

Le diagnostic du PCAET de CAVYVS démontre un fort potentiel d'utilisation d'EnR.

La méthanisation est déjà présente sur le territoire, via un centre de traitement des déchets par

compostage du SIVOM. Un projet de méthanisation via le secteur agricole est en cours de réflexion. Il existe un fort potentiel géothermique via des nappes d'aquifères (Albien, Dogger). Actuellement, le périmètre comporte 2 petits réseaux urbains publics de chaleur : Vigneux pour 3 600 équivalents logements et Epinay-sous-Sénart pour 5 000 équivalents logements. Ces deux réseaux sont alimentés principalement par géothermie ce qui leur permet d'afficher de bons taux d'EnR, soit 79 % pour Vigneux et 69 % pour Epinay. Le complément d'énergie est assuré par du gaz naturel. Le remplacement du gaz naturel par de la biomasse locale, sous réserve de mettre en œuvre des procédés de traitement des fumées performants afin de préserver la qualité de l'air, mériterait d'être étudié.

Outre ces réseaux de chaleurs déjà en place, une amélioration de l'exploitation du potentiel géothermique de la CAVYVS mériterait d'être étudiée, en particulier sur les secteurs les plus dotés en habitations collectives.

Enfin, des synergies pourront être envisagées entre espaces naturels, agricoles et la ville. Ceci peut se traduire dans l'établissement de circuits-courts avec les territoires agricoles voisins (AMAP...).

### 3-2 Favoriser les mobilités durables

Des aménagements seront à prévoir, d'une part pour favoriser le report modal et optimiser l'utilisation des transports en commun :

- développer des solutions innovantes de mobilité, notamment l'auto-partage ou le covoiturage du quotidien, avec la création de points de rencontre aux nœuds de transports
- améliorer l'intermodalité par le développement des capacités de stationnement pour les vélos, et de manière mesurée, le stationnement pour les modes motorisés, notamment pour les transports en commun,

d'autre part pour améliorer les mobilités locales :

- développer les aménagements urbains favorables à la ville marchable et aux continuités cyclables efficaces et sécurisées (plan vélo à l'échelle intercommunale) ;
- inciter à la pratique des modes actifs par diverses mesures de sensibilisation (aides existantes, nationales ou régionales)

Par ailleurs, les réflexions relatives au statut et à l'aménagement de la RN6, axe supportant un trafic très important et générateur de nuisances, devront être poursuivies dans un cadre communautaire.

#### **4. Renforcer les approches intercommunales au service de ce mieux vivre ensemble**

L'ensemble des enjeux relevés nécessitent un plan d'action communautaire. Celui-ci pourra s'appuyer sur le projet de territoire existant et les démarches en cours (PLH, PCAET...) en les déclinant jusqu'à l'opérationnel.

La nécessité forte de rééquilibrage au sein du territoire ne peut trouver sa réponse qu'à l'échelle intercommunale, ce qui est particulièrement vrai en ce qui concerne l'enjeu socio-démographique, imbriqué dans ceux de l'offre d'habitat, d'emploi, et de mobilité, comme l'enjeu d'accompagnement des quartiers en politique de la ville et NPNRU en sont l'expression la plus visible.

Ces enjeux corrélés à ceux de la recherche d'optimisation foncière pourront s'appuyer sur des prescriptions en la matière telles que celles d'un SCOT, ou d'un PLU-i, le SCOT pouvant être plus intégrateur et en amont.

Les enjeux de transition écologique pourront s'appuyer notamment sur les mobilités douces (plan vélo notamment), la géothermie et la requalification du bâti existant.

#### **État des lieux des projets territoriaux**

La CA Val d'Yerres Val de Seine s'est doté d'un projet de territoire : « Que serons-nous en 2030 ? », qui fixe 5 grands objectifs :

- 1) Viser l'excellence environnementale
- 2) Promouvoir la création d'emplois autour d'un modèle économique durable
- 3) Désenclaver le territoire et favoriser les nouvelles mobilités
- 4) Garantir le bien-vivre à tous les âges de la vie
- 5) Permettre l'épanouissement de chacun grâce à un haut niveau de service public

Seuls sont prescrits (ou notifiés) la réalisation d'un PLH et d'un PCAET. Ces deux démarches sont en cours de démarrage.

Il n'existe, à notre connaissance, pas d'autres plans, programmes ou schémas.

Aucune ville n'est identifiée dans les dispositifs nationaux « Action Cœur de ville » (ACV) ou « Petites villes de demain » (PVD).

À ce jour, aucune démarche volontaire d'opération de revitalisation du territoire (ORT) n'a été engagée.

# **CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

**Communauté d'Agglomération Val  
d'Yerres Val de Seine**

**ANNEXE 4 : Projet de territoire**

# PROJET DE TERRITOIRE

Propos introductif

## Qui sommes-nous ?

La communauté d'agglomération du Val d'Yerres/Val de Seine est née le 1<sup>er</sup> janvier 2016 de la fusion de deux territoires, « Sénart Val de Seine » et « le Val d'Yerres ».

### **Des atouts à préserver, des handicaps à surmonter**

Si la nouvelle entité peut s'appuyer sur les réalisations de ses devancières, c'est pour mieux se projeter dans l'avenir et écrire une nouvelle page de l'histoire d'un territoire qui dispose d'atouts précieux et une qualité de vie que beaucoup envient.

Qu'elles soient riveraines de la Seine, de l'Yerres, du Réveillon, du Lac Montalbot, chacune des 9 communes dispose d'un environnement bien identifié.

Cette richesse naturelle est la caractéristique d'un territoire qui se revendique à juste titre en vert et bleu et qui ne manque pas d'atouts à valoriser et à préserver.

Son histoire l'a en outre doté d'un patrimoine historique et culturel de tout premier plan. De nombreuses demeures et musées attestent de l'intérêt touristique que peut susciter ce territoire aux mille facettes. Mais le Val d'Yerres Val de Seine peut aussi compter sur le dynamisme de ses habitants qui nourrit un tissu associatif particulièrement dense, grâce notamment à son haut niveau d'équipements sportifs et culturels.

### **Une communauté d'agglomération qui a toutefois des handicaps à surmonter.**

Dans le domaine des transports, en dépit de ses 5 gares RER, de ses 41 lignes de bus qui transportent chaque année 9 millions de voyageurs, les habitants subissent l'engorgement des dessertes de gares, des dysfonctionnements récurrents sur la ligne D du RER, des accès saturés au réseau routier, un manque de liaisons transversales et d'accessibilité à la rive gauche de la Seine.

Dans le domaine de l'emploi, le Val d'Yerres Val de Seine pâtit d'un ratio emploi/habitant très faible et d'un manque de surfaces disponibles pour accueillir de nouvelles entreprises.

### **Donner du sens à l'action des élus et des perspectives aux habitants**

Le projet de territoire en cours d'élaboration est un outil au service du développement de notre agglomération pour les 12 ans à venir. Il est porteur de nos ambitions partagées pour le Val d'Yerres Val de Seine à travers de choix stratégiques qui permettront de consolider notre culture communautaire.

Elaboré par le Conseil de développement et ses collèges thématiques qui ont travaillé pendant plus d'un an à un large socle de propositions, enrichi ensuite par l'ensemble des élus communautaires réunis spécifiquement en séminaire sur ce sujet, le Projet de territoire n'a de sens que si les habitants du Val d'Yerres Val de Seine ont pu participer à la réflexion et apporter leur contribution à ce document essentiel pour construire l'avenir de notre territoire.

# Où voulons-nous aller ?

Le projet de territoire du Val d'Yerres Val de Seine est une feuille de route pour la période 2018-2030 qui se décline en 5 axes stratégiques



## Fonder l'identité du territoire sur l'excellence environnementale

Qu'il arrive dans le Val d'Yerres Val de Seine par Draveil, Montgeron ou Boussy-St-Antoine, le visiteur est frappé par la qualité de l'environnement.

Forêts, bois, fleuves, rivières, espaces verts constituent le véritable ADN du territoire. Ceci explique l'attachement de chacun à la valorisation et à la préservation de cet environnement exceptionnel. Le tout constitue une identité qu'il convient d'affirmer, d'incarner, de promouvoir et de démultiplier, **«la qualité de notre environnement doit devenir un critère d'excellence.»**

Le défi de l'excellence environnementale est donc pour le territoire, un objectif en soi, le socle de son attractivité et le gage d'un développement maîtrisé. Et parce que la dégradation environnementale a un coût collectif, l'excellence environnementale doit devenir une exigence pour chacun et s'inscrire dans la durée. De même, au-delà de l'action de la collectivité, **sur un territoire donné, chacun est amené à s'interroger, non pas sur les nuisances et les pollutions qu'il subit, mais à repenser sa propre empreinte environnementale afin de la réduire.**

### 1 PRESERVER LE PATRIMOINE NATUREL ET LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS :

#### A) Identifier et préserver les sites remarquables

Plusieurs sites verts d'intérêt communautaire à vocation structurante, tels que le plan d'eau Montalbot à Vigneux-sur-Seine, le Moulin de Senlis à Montgeron, la Peupleraie d'Épinay-sous-Sénart, le Bois Chardon à Draveil, les boucles de l'Yerres et le Parc de la Mairie à Boussy-St-Antoine, les terrains du Muséum d'histoire naturelle à Brunoy, ... ont été identifiés en vue de leur préservation, leur valorisation et leur remise en état naturel. Il conviendra de finaliser, en lien avec les organismes compétents, des aménagements au long du Fil Vert autour de l'Yerres et du Réveillon avec la création de « haltes » remarquables (Ile Panchout, Parc du Moulin à Crosne, Moulin de Senlis à Montgeron, Musée Dunoyer de Segonzac et Vieux-Pont à Boussy-St-Antoine, ...).

Une réflexion sera lancée sur le transfert de la gestion de sites remarquables à des collectivités locales de plus grande taille, comme par exemple la requalification du plan d'eau Montalbot en espace naturel sensible de niveau départemental afin de le préserver des dégradations, ou sur le lancement d'un partenariat avec le Muséum National d'histoire naturelle à Brunoy pour établir un diagnostic, des préconisations et un calendrier d'actions pour la biodiversité (pourquoi pas en lien avec Vigie-Nature, le programme de sciences participatives fondé par le Muséum d'Histoire Naturelle ?).

Afin de renouer avec une gestion plus naturelle des cours d'eau et leur donner une vocation paysagère, écologique et pédagogique, l'aménagement des zones d'expansion des crues devra être engagé, qu'il s'agisse des berges de l'Yerres ou des bords de Seine.

Véritables poumons verts, les massifs forestiers sont de beaux atouts pour notre territoire. Les neuf communes de l'Agglomération sont limitrophes de la Forêt de Sénart ou de la forêt domaniale de la Grange. Si un partenariat existe déjà entre l'ONF et la CAVYS pour le traitement des déchets ramassés dans la forêt par l'ONF, les projets conjoints doivent être renforcés.

Pour gérer la Forêt de Sénart sur le long terme, l'ONF dispose d'un outil de gestion appelé « Aménagement Forestier », qui est une véritable feuille de route pour la période 2014/2034. Le document détaille les actions à mener tels que les campagnes de plantation, l'accueil du public, la protection de l'environnement, ...

Par son statut de forêt périurbaine, la Forêt de Sénart nécessite une attention toute particulière. La charte forestière mise en œuvre en 2003 définit un certain nombre d'orientations, tels que : renforcer les services rendus par la forêt à la collectivité, garantir sa gestion durable, développer les liens entre la forêt et les espaces périphériques ou encore permettre au public de mieux connaître ce territoire.

Nous pourrions envisager de renforcer des actions sur les massifs forestiers, notamment à travers les partenariats contractualisés avec l'ONF (Charte forestière).

## **B) Renforcement de la lutte contre les atteintes à l'environnement**

Afin de mettre en place une lutte efficace et de proximité contre les atteintes à l'environnement notamment aux voisinages des grands axes qui traversent le territoire de l'agglomération, la départementalisation sous conditions de la RN6 permettra d'assurer un entretien satisfaisant des abords des voies (propreté, gestion de l'insécurité, lutte contre la prostitution,). Elle devrait permettre également de limiter la pollution publicitaire, de compléter l'isolation phonique le long de cet axe structurant très fréquenté.

En tout état de cause, la mise en œuvre d'un PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial), institué par le Plan Climat national et repris par les lois Grenelle et la loi de transition énergétique pour la croissance verte, permettra de **finaliser une stratégie globale de lutte contre les toutes les pollutions**, en cohérence avec la volonté d'excellence environnementale qui doit être un fil rouge de l'action publique intercommunale. Il conviendra notamment de déployer des instruments de mesure au niveau communautaire : le bruit avec le PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement), la qualité de l'air avec le PPA (Plan de Protection de l'Atmosphère) et, sujet particulièrement sensible, la préservation de la qualité de vie par la lutte contre les nuisances aériennes.

Résolument engagée dans la démarche de modification des procédures de décollage depuis Orly permettant une prise d'altitude plus rapide des aéronefs, l'Agglomération rappelle son attachement aux dispositions de l'arrêté ministériel du 6 octobre 1994 et exige la transcription dans la loi des mesures spécifiques d'encadrement de l'activité aéroportuaire de l'aéroport d'Orly.

### C) Un schéma global de circulations douces

Pour assurer la continuité écologique des trames vertes et bleues, des actions devront être menées afin d'enrayer la perte de la biodiversité tout en prenant en compte les activités humaines. Le schéma régional de cohérence écologique d'Ile-de-France adopté en 2013 est le volet régional de la trame verte et bleue.

Ces actions, réalisées dans le cadre du Projet de territoire, devront également revêtir une forte dimension pédagogique. La création de circuits de liaisons douces aura vocation à répondre à la fois aux besoins dans le domaine des loisirs, notamment en reliant entre eux les sites remarquables, naturels ou culturels, du territoire **et aux besoins de déplacements professionnels et scolaires.**

La création et la rénovation de circulations douces dans le cadre du Fil vert permettront d'aménager les voiries communales, les trottoirs et les abords immédiats. Les fonds de concours aux communes pourront être sollicités pour le financement.

De toute évidence, la création de cheminements « doux » le long des berges de la Seine, permettant l'intégration du réseau cyclable longue distance Eurovéloroute n°3 (Scandibérique), constituerait un élément structurant et attractif pour notre territoire. Par ailleurs d'autres opérations telles que la consolidation des berges et la valorisation du plan d'eau Montalbot complèteraient efficacement la démarche environnementale communautaire.

Il conviendrait également d'aménager des chemins et des circulations douces déjà existantes en forêt, mais parfois mal entretenues par l'ONF. Il ne fait guère de doute que l'Allée royale de la forêt de la Grange, qui permet l'ascension du Mont Griffon en offrant à la clé un joli point de vue sur la vallée de l'Yerres et le sud de Paris, pourrait utilement en bénéficier.

**Mais ce circuit de circulations douces doit aussi permettre de répondre aux nécessités de déplacements professionnels et scolaires. Sachant qu'en ville, 40% des déplacements en voiture font moins de 3km, on peut mesurer le gisement de report modal que représentent ces petits déplacements. L'agglomération souhaite donc mettre en place une continuité cyclable au niveau intercommunal, en lien avec les initiatives des villes et le réseau départemental, afin d'encourager et de faciliter les mobilités actives.**

Cela signifie aussi des parkings à vélo sécurisés en nombre suffisant, la mise en place de systèmes de location et la création d'ateliers de réparation.

Cette continuité cyclable devra également répondre aux besoins de déplacements multimodaux, en favorisant notamment l'accès aux gares via un maillage cohérent qui devra être décliné au niveau communal.

S'agissant des déplacements à vélo, la question des double sens cyclistes sera évoquée en lien avec les gestionnaires des voiries. Il concernera dans un premier temps les voies à faible trafic. A ce jour, il est la règle dans les zones 30, les rues limitées à 30Km/h et les zones piétonnes.

La démarche d'excellence environnementale dans laquelle s'inscrit l'agglomération encouragera d'une part l'aménagement d'espaces verts dans les villes : jardins partagés,

toitures et façades végétalisées, fleurissement, aires de jeux,... et renforcera d'autre part la lutte contre les pollutions urbaines et les «salisseurs d'espaces publics», notamment par des campagnes préventives contre les déjections canines ou les immondices divers et variés qui souillent les trottoirs de nos villes et par des moyens plus répressifs (vidéosurveillance).

## 2 REUSSIR LA TRANSITION ECOLOGIQUE :

### A) Des actions pour la transition énergétique

S'agissant du Plan Climat Air Energie Territorial il doit être ambitieux et multidimensionnel afin d'ancrer notre démarche « d'excellence environnementale ». Il serait judicieux de l'articuler avec un Contrat de transition écologique et à la production d'outils de programmation et d'aménagement, tels qu'un schéma de cohérence territoriale (SCoT) ou un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).

**Les collectivités territoriales, vecteurs d'initiatives, doivent constituer des atouts précieux dans la mise en place de la transition énergétique.** Prendre en compte en amont leurs actions telles que le déploiement de véhicules propres, la mise en œuvre de contrats de performance énergétique, le choix de la technologie LED, la diffusion des écogestes, etc., permettra de mobiliser et de motiver les publics sur l'intérêt des bonnes pratiques.

Le déploiement d'une flotte de bus innovants à motorisation propre, et le recours aux écomobilités compléteront utilement la transition énergétique communautaire. A ce titre, une réflexion devra être engagée pour coordonner sur le territoire le déploiement de bornes de recharges pour les véhicules électriques et pour encourager les e-mobilités innovantes et propres (court-voiturage, vélos électriques...).

Afin de sensibiliser les habitants et les impliquer dans **la réduction de leur propre empreinte énergétique**, la Communauté d'agglomération engagera, en appui ou en complément des dispositifs existants tels que « Rénover malin » ou « Habiter mieux » de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), la création d'un outil d'accompagnement technique des propriétaires individuels et des copropriétés à la rénovation énergétique de l'habitat.

Le développement de l'énergie solaire via l'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments publics et/ou sur des surfaces non bâties (des terrains du Port autonome à Vigneux-sur-Seine par exemple) **permettra à l'Agglomération de se positionner en précurseur sur les marchés publics photovoltaïques encore peu développés et de s'inscrire dans un modèle économique vertueux d'autoconsommation.**

Une réflexion pourrait être engagée sur la mise en place d'une coopérative territoriale de production d'énergie renouvelable afin de faire émerger des projets. Le réseau « Energie Partagée » permet la mobilisation citoyenne sur ce thème. A Draveil, le réseau « Energie Partagée » accompagne un projet citoyen de production d'énergie renouvelable autour du photovoltaïque.

La réflexion sur le développement de la géothermie se poursuivra selon les pistes établies par les acteurs communaux ou intercommunaux (syndicats) du territoire, certaines

villes ayant été identifiées comme disposant d'un fort potentiel géothermique. La ville de Vigneux-sur-Seine possède déjà son réseau de chaleur géothermique et devrait considérablement l'augmenter dans les deux prochaines années. La stratégie retenue par l'Agglomération pour le développement de l'utilisation de cette ressource énergétique renouvelable privilégiera dans un premier temps l'habitat collectif. L'expertise et le soutien des syndicats intercommunaux qui participent activement à la relance de cette source d'énergie renouvelable en Ile-de-France, avec le soutien de l'ADEME et du Conseil régional, seront précieux.

## **B) Eau : préserver et améliorer la ressource**

Pour offrir aux habitants une ressource en eau de qualité et aux vertus durables, l'agglomération s'engage, en lien avec ses prestataires, à proposer un service de décarbonatation de l'eau dès 2021. Cette mesure devrait par ailleurs avoir une réelle et bénéfique incidence sanitaire et économique pour les usagers.

Parallèlement, la Communauté d'agglomération souhaite mobiliser les communes pour la rénovation des réseaux et l'installation d'équipements du type « télérelève », afin d'améliorer le suivi de la consommation et de diminuer le volume des déperditions (fuites, gaspillages).

La généralisation de la récupération séparée des eaux pluviales, notamment au niveau des bâtiments publics communaux et communautaires, ainsi que la récupération anticipée de la compétence « assainissement » par l'agglomération, complèteront un dispositif destiné à une gestion optimisée de la ressource.

## **C) Un territoire exemplaire en matière de déchets**

Le tri sélectif est une condition de base à l'élimination ou à la valorisation des déchets. Il ne peut s'effectuer dans de bonnes conditions qu'avec la bonne volonté des citoyens, des bailleurs, des entreprises et des collectivités.

L'engagement dans la démarche « zéro déchet », s'appuiera dans un premier temps sur le déploiement, sur l'ensemble des territoires, d'actions favorisant le réemploi et l'économie circulaire à travers notamment l'ouverture de bornes d'apport volontaire, de ressourceries, d'écocentres, de déchèteries.

Il convient également d'optimiser le service des déchets en misant sur des synergies entre les syndicats intercommunaux en charge sur notre territoire de la collecte et/ou du traitement des déchets.

L'évolution de la valorisation des déchets passera par la mise en place d'une collecte et d'un traitement spécifique des déchets organiques (méthanisation), ainsi que d'une meilleure prise en charge des déchets d'activités économiques. Plus généralement, l'agglomération s'emploiera à favoriser les innovations en la matière. Une assistance à maîtrise d'ouvrage est déjà en cours sur le sujet.

## **D) Favoriser les circuits courts**

Une politique volontariste de soutien « aux circuits courts », à la production et à la consommation maraîchère locale sera mise en œuvre. Elle consistera en un accompagnement des initiatives portées sur les terres agricoles du territoire comme celles **des Abeilles Maraîchères à Crosne**, du Champs de la Roze et du Besly à Boussy-St-Antoine par exemple. De même, le développement des « jardins partagés » sera encouragé et soutenu.

Bien évidemment, la consommation de productions locales devra à cet égard être encouragée. A ce titre, des marchés de producteurs locaux ou régionaux pourraient être régulièrement organisés en lien avec les AMAP déjà installées sur le territoire.

## **3) INSCRIRE « L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE » DANS L'IDENTITE DU TERRITOIRE**

La volonté d'excellence environnementale qui s'exprime à travers les actions de l'Agglomération, trouvera son prolongement à travers la création d'une devise et/ou logo communautaire qui permettra d'afficher fortement et fièrement cette identité.

Pour avoir du sens, cette marque de fabrique du Val d'Yerres Val de Seine doit être partagée par l'ensemble des acteurs de notre territoire « vert et bleu ». A cet effet, l'organisation d'un événement festif à l'échelle communautaire permettra à la fois d'associer l'ensemble des habitants à cette démarche écoresponsable et d'ancrer notre identité dans une manifestation conviviale et symbolique.

Pour être visible, la valorisation de notre identité nécessitera de mettre en place une communication forte vers l'extérieur à partir des éléments structurants de l'excellence environnementale. Il sera notamment envisagé d'implanter sur le territoire un CFA (Centre de formation d'apprentis) dédié aux métiers de l'environnement, etc...

A moyens terme, il conviendra de mettre en place des partenariats souples et adaptés avec les territoires limitrophes autour d'enjeux environnementaux communs (« grande boucle verte »).

### **Quelques propositions :**

- **Préservation des sites verts d'intérêt communautaire à vocation structurante**
- **Poursuite de l'aménagement du Fil Vert**
- **Requalification de la Fosse Montalbot**
- **Mise en place d'un partenariat avec le Muséum d'histoire naturelle**
- **Création des circuits de circulations douces**
- **Déployer une flotte de bus à motorisation propre**
- **Développement des bornes de recharge pour les voitures électriques**
- **Sensibiliser et impliquer les habitants dans la réduction de leur propre empreinte énergétique**
- **Développement de l'énergie solaire avec l'installation de panneaux photovoltaïque sur les bâtiments publics**
- **Développement de la géothermie dans les communes déjà identifiées comme étant « à fort potentiel »**
- **Mise en place d'une politique « Zéro déchets »**
- **Développement et accompagnement d'une production maraîchère locale et soutien aux circuits courts**

## 2

# Promouvoir la création d'emplois autour d'un modèle économique durable

C'est l'un des enjeux cruciaux du territoire susceptible de résoudre nombre de difficultés que connaissent les habitants, qu'il s'agisse de la faiblesse de notre capacité d'accueil de nouvelles entreprises, du mauvais ratio emploi/habitant, de l'inadéquation des formations avec les emplois proposés, des temps de transports compliqués et trop longs, des pollutions en tout genre, ...

Cet objectif doit permettre d'ouvrir des perspectives nouvelles de développement à travers notamment des relations plus riches avec l'environnement francilien, un enracinement durable pour la jeunesse, le développement de spécialisations utiles en termes d'identité interne et d'attractivité extérieure, la création de richesses, la dynamisation de la vie sportive, culturelle et associative.

L'une des clés du maintien des jeunes actifs sur notre territoire consiste à améliorer l'employabilité des habitants. En facilitant d'une part les liaisons vers l'extérieur et en améliorant d'autre part l'adéquation entre les formations proposées en Val d'Yerres Val de Seine et les besoins des bassins d'activités voisins.

La relocalisation des activités professionnelles et l'amélioration de l'employabilité des actifs constituent à la fois un objectif en soi et un puissant levier pour développer et moderniser notre territoire.

### 1 S'APPUYER SUR LES SPECIALISATIONS SECTORIELLES DU TERRITOIRE

En dépit de sa situation géographique et de sa sociologie urbaine essentiellement résidentielle, le Val d'Yerres Val de Seine présente quelques belles opportunités pour des entreprises qui souhaiteraient s'implanter ou se développer sur le territoire. Il dispose en effet d'atouts non négligeables sur lesquels il convient de s'appuyer pour dynamiser l'activité économique et l'emploi.

#### A) Les métiers du tourisme et de l'environnement

Fort de sites naturels remarquables et variés, espaces forestiers, cours d'eau, zones humides, le Val d'Yerres Val de Seine peut trouver un vecteur d'essor économique dans le domaine de l'environnement.

Il ne serait pas incongru que des entreprises ou organismes qui œuvrent dans le domaine de l'entretien, de la mise en valeur ou de la recherche en milieux naturels puissent être attirées par un territoire qui leur offre une telle diversité de sites.

Il sera possible de s'appuyer sur des structures déjà implantées comme le Muséum d'histoire naturelle à Brunoy qui peut aussi intégrer un partenariat pour l'ouverture de formations dédiées aux métiers de l'environnement (Centre de Formation des Apprentis, Unité de Formation d'apprentis).

Le riche patrimoine historique et culturel du territoire doit également être un vecteur d'attractivité qu'il faut renforcer en faveur d'une économie du tourisme dont bénéficieront les équipements culturels (musées), les activités de loisirs (et notamment l'île de loisirs de Port-aux-Cerises à Draveil qui accueille déjà plus d'un million de visiteurs par an), les restaurants et les structures d'accueil de court séjour qu'il convient de développer.

Il est souhaitable à ce titre de formaliser certains circuits, d'encourager l'ouverture de chambres d'hôtes, B&B ou gîtes, d'inciter des activités commerciales de loisirs (location de vélos, ...) et d'engager une communication ambitieuse sur les attraits du territoire. Le Val d'Yerres Val de Seine permet de cumuler sur un même séjour des activités de nature et de loisirs et de découverte culturelle. C'est un atout qui doit être valorisé au service de l'essor économique du territoire et de l'emploi.

## **B) La silver économie : Une véritable économie de croissance pour le territoire**

La «silver économie» (marché des séniors) concerne l'ensemble des produits et services destinés aux personnes âgées de plus de 60 ans. Irrigué par de multiples établissements médicaux, publics ou privés, des cliniques, des établissements d'accueil de personnes âgées dépendantes, des maisons de retraite, des centres de remise en forme, notre territoire a indiscutablement des prédispositions pour être en pointe en ce domaine.

L'aide à la personne repose sur un tissu professionnel et associatif particulièrement dense en Val d'Yerres Val de Seine qui a vocation à générer de l'activité économique et de la création d'emplois. De nombreux secteurs sont concernés, la santé, l'habitat, les loisirs, les services à la personne, les nouvelles technologies, la domotique, la robotique... L'apparition et le développement de nouveaux métiers et de formations dans ce domaine d'activités devront être encouragés.

Des centres de formation des apprentis ou des unités de formation des apprentis pourront proposer des formations liées aux différentes filières de la santé de l'aide à la personne.

L'Agglomération développera l'information concernant les formations existantes, encouragera leur développement et pourra favoriser des passerelles notamment avec l'université d'Evry qui propose une licence Pro « Service à la personne ».

## **2 « TRAVAILLER CHEZ SOI OU PRES DE CHEZ SOI », UNE FORMULE GAGNANT/GAGNANT**

### **A) La relocalisation de l'emploi par le télétravail**

Les temps de transports des actifs du territoire qui se rendent sur leur lieu de travail dans les bassins d'emplois de Paris, d'Orly-Rungis, du Plateau de Saclay ou de La Défense sont bien trop longs. Ils génèrent saturation des voies de communication, fatigue excessive, pertes de temps et constituent donc de redoutables freins à l'emploi. C'est pourquoi, il est nécessaire d'essayer de supprimer cette obligation de déplacement professionnel en engageant une politique proactive de relocalisation de l'emploi sur notre territoire.

Parmi les leviers sur lesquels l'agglomération peut peser, il y a le télétravail. Il appartient à l'Agglomération de procéder à une étude des déplacements professionnels des habitants, d'identifier leurs employeurs et d'inciter ceux-ci, par conventionnements, à permettre à leurs employés de travailler de chez eux ou près de chez eux.

S'ils n'ont pas la possibilité ou le souhait de travailler de leur domicile, les télétravailleurs

doivent pouvoir accéder à des espaces dédiés, centres de coworking ou tiers-lieux, que les collectivités déploieront sur le territoire aux abords des gares ou en zones périphériques des villes.

Bien entendu, la relocalisation de l'emploi par le télétravail suppose impérativement un déploiement rapide et optimum de la fibre optique sur l'ensemble du Val d'Yerres Val de Seine.

### **B) Une action volontariste pour réduire le chômage de longue durée.**

Le dispositif Territoire Zéro chômeurs longue durée a été initié par ATD Quart Monde. Il s'agit d'utiliser l'argent des allocations pour développer des activités utiles et non concurrentielles et répondre aux besoins d'un territoire. Une loi d'habilitation a été votée à l'Assemblée nationale le 20 février 2016 pour lancer l'expérimentation sur dix territoires. En décembre 2017, dix entreprises à but d'emploi (EBE) étaient créées et employaient 420 personnes en CDI. Pour 2019, 50 nouveaux territoires se sont déjà déclarés intéressés pour se lancer dans l'expérience.

L'agglomération s'engagera dans cette démarche expérimentale « zéro chômeur de longue durée » dont la deuxième phase de déploiement est prévue en 2019. Le dispositif s'orientera prioritairement vers des actions d'excellence environnementale et d'aides à la personne.

### **C) Une stratégie de soutien à la création et à l'accompagnement d'entreprises**

L'implantation d'activités nouvelles pourvoyeuses d'emplois, principalement tertiaires, sera encouragée et accompagnée grâce aux nouveaux chantiers du développement économique que sont les Zones d'Activités (ZA) et les zones de requalification, le tourisme d'affaire ou encore l'adossement à des partenaires extérieurs.

S'agissant plus spécifiquement des Zones d'activités économiques (ZAE Maurice Garin et le Bac d'Ablon à Montgeron, Val d'Oly et Fosse Montalbot à Vigneux-sur-Seine, de la Plaine Haute à Crosne, ...), l'agglomération peut envisager d'en reprendre la compétence pour une meilleure cohérence territoriale.

Cette démarche permettrait d'élaborer des solutions à leur desserte souvent compliquée et d'offrir à leurs salariés des accès facilités à leur lieu de travail. Ce qui serait une bonne façon de les fidéliser et d'ancrer l'activité économique sur le territoire.

De la même façon, l'Agglomération pourra élargir le nombre de structures d'appui à la création d'entreprise (offre de locaux, pépinière, couveuse, incubateur, ...) afin de répondre aux demandes qui restent non satisfaites à ce jour.

Dans un esprit de mise en commun des connaissances, de savoir partagé et de convivialité, l'agglomération réfléchira à la création d'un Fab Lab (fabrication laboratory), lieu ouvert au public où toutes sortes d'outils sont mis à disposition - notamment des machines-outils pilotées par ordinateur - pour la conception et la réalisation d'objets.

## **D) Un engagement communautaire dans les dynamiques commerciales locales**

L'Agglomération apportera son soutien à la redynamisation des centres-villes par l'embauche d'un manager de centre-ville communautaire.

Il est proposé de lancer une réflexion sur l'adaptation des deux centres commerciaux du territoire (Val d'Oly à Montgeron/Vigneux) et Val d'Yerres 2 (Boussy/Quincy), aux nouvelles habitudes de consommation des grandes surfaces (commerces, loisirs, restauration...). Plus globalement une réflexion à l'échelle communautaire sur la rationalisation de l'offre commerciale sera engagée et pourrait déboucher sur la rédaction d'un document prescriptif d'ensemble. Un travail qui sera utilement complété par le fichier « bourse aux locaux », afin de recenser les locaux disponibles.

L'Agglomération proposera en outre la mise en œuvre d'une politique d'acquisitions foncières dynamique pour favoriser le développement économique. Seraient notamment concernés, le front bâti de la RN6 à Brunoy, les abords des gares RER, la ZA de la Plaine haute à Crosne ou les terrains du Port Autonome de Vigneux qui disposent encore de foncier disponible.

### **Résumé des propositions :**

- Capitaliser sur les atouts du territoire pour développer des emplois dans les métiers du tourisme et de l'environnement
- Encourager le déploiement d'hébergements touristiques (chambres d'hôtes, gîtes, B&B..) et d'activités liées au tourisme (location de vélos..)
- Développement des métiers et des formations autour de la silver économie : la santé, l'habitat, les loisirs, les services à la personne, les nouvelles technologies, la domotique, la robotique...
- Relocaliser l'emploi sur le territoire via le télé travail en menant des actions en direction des entreprises (conventionnements, étude des déplacements professionnels...)
- Création d'espaces de coworking
- Accélération du déploiement de la fibre pour un accès à l'internet haut débit sur l'ensemble du territoire
- Action déterminée pour la réduction du chômage longue durée avec le dispositif « Zéro chômeurs longue durée »
- Recherche de foncier pour favoriser le développement économique

# 3

## Désenclaver le territoire et développer les nouvelles mobilités

### 1 MIEUX RELIER LE TERRITOIRE A SON ENVIRONNEMENT EXTERIEUR

Corollaire de la création d'emplois sur le territoire, le désenclavement du territoire pour le relier aux bassins d'emplois et de formation environnants est une nécessité absolue. Il permettra à l'agglomération de rester attractive et conserver ses actifs.

Les solutions ne manquent pas pour y parvenir.

Il est bien évident que les axes transversaux structurants qui existent déjà doivent être repensés pour offrir davantage de sécurité, de confort, de ponctualité et de fluidité aux flux de voyageurs qui transitent quotidiennement par la ligne D du RER, par les réseaux de bus transiliens ou par la RN6.

A l'ouest du territoire, la construction d'un nouveau pont de franchissement de la Seine est un projet vieux de 40 ans. Il est désormais inscrit dans le Plan Anti bouchon de la Région Ile-de-France voté en mars 2017. Il figure parmi les 40 points noirs identifiés en Ile-de-France et il a même été classé parmi les 6 prioritaires.

La création d'un lien direct entre le territoire et le réseau du Grand Paris Express par le prolongement de la future ligne 18 jusqu'à Orly dans un premier temps puis vers l'Est de notre côté de la Seine dans un second temps nous mènera au-delà de notre horizon 2030. Il s'agit toutefois, comme la construction d'une gare TGV à Sénart ou à Orly/pont de Rungis, d'une perspective qui compléterait utilement l'accessibilité de notre territoire que l'Agglomération doit s'employer à faire aboutir sur le long terme.

De la même manière, un prolongement du réseau intercommunal de bus vers l'Est (Combs-la-Ville, Brie-Comte-Robert, Boissy-St-Léger) et plus largement vers l'Etablissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir (EPT 11), l'ancien Plateau Briard, devra être recherché.

Concernant l'accès au bassin d'emploi, au sud, de la zone d'activités de Carré Sénart, les habitants du Val d'Yerres Val de Seine disposent deux solutions. Soit, pour les habitants du Val d'Yerres, prendre le RER D jusqu'à Lieusaint puis le TZEN jusqu'à Carré Sénart ; soit, pour les habitants de Draveil et de Vigneux, prendre le RER D jusqu'à Villeneuve-St-Georges pour reprendre l'autre branche du RER D et rejoindre Lieusaint puis le TZEN. Pour proposer une solution plus adaptée et qui permettrait également de desservir l'IUT de Lieusaint, l'agglomération devra étudier les questions d'itinéraires, d'exploitation et de contractualisation.

## 2 POUR UN BASSIN DE MOBILITES AGILES ET DURABLES

### A) Améliorer l'offre de transports collectifs

L'offre de transports en commun internes sera rationalisée et améliorée en termes de circuits, d'amplitude, et de fréquences.

Un schéma communautaire d'ensemble de circulations douces sera défini avec une mise en œuvre au niveau communal. Il comportera d'une part un volet de loisirs et environnemental, et d'autre part un volet de rabattement vers les gares avec la volonté de faire sauter les « points durs » locaux comme le franchissement de l'Yerres à Brunoy. Une réflexion globale sur la problématique des gares sera engagée afin de fluidifier les transits intermodaux (entre bus et RER principalement). Il faut également sécuriser et en faciliter l'accès aux piétons et aux personnes à mobilité réduite. La Communauté d'agglomération veillera au respect des engagements de la SNCF à engager des travaux de mise en accessibilité de la gare de Montgeron aux personnes handicapées ou à mobilité réduite avec l'installation d'un ascenseur qui rendra accessibles deux quais comme c'est déjà le cas à Boussy-Saint-Antoine et à Yerres et encore à l'étude pour la gare de Vigneux.

Il est également indispensable de rationaliser l'accessibilité des gares du territoire par la création d'aires de stationnement sécurisées, non seulement pour les voitures mais aussi pour les vélos. Seront également prises en compte les difficultés du stationnement à la gare de Juvisy-sur-Orge qui provoquent des « débordements » sur Draveil.

Il existe sur le territoire du Val d'Yerres Val de Seine des gares routières dans toutes les gares sauf celle de Montgeron qui n'est pas configurée pour. L'agglomération favorisera leur accessibilité, l'information des voyageurs et la multimodalité. Pour tous les modes de transports collectifs, l'information aux voyageurs doit être un impératif absolu.

Il conviendra aussi de favoriser une harmonisation des tarifs et la création de pass' locaux en fonction des impacts budgétaires.

La mise en place d'une offre de transport aux heures creuses, les week-ends et particulièrement le dimanche, sera encouragée et étudiée avec les partenaires et les transporteurs.

Pour la mise en place d'un Transport à la Demande (TàD) à échelle communautaire, l'agglomération réfléchit à une contractualisation qui permettrait d'intégrer dans le cahier des charges la desserte des équipements publics, et/ou centres commerciaux et des pôles extérieurs.

Concernant la mise en place d'un dispositif d'Arrêt à la demande sur certaines lignes en soirée (notamment pour une meilleure sécurité des femmes seules), une expérimentation a été mise en place par la Région Ile de France. L'agglomération s'inspirera des retours d'expérience afin de proposer un service similaire aux habitants du Val d'Yerres Val de Seine.

### B) Développer de nouvelles écomobilités

Parallèlement, des solutions innovantes d'écomobilités seront recherchées et développées, comme le court-voiturage, les plateformes d'autopartage, ...ou tout autre moyen de locomotion propre à la location.

Il devra être créé également, en lien avec les syndicats intercommunaux compétents, un maillage cohérent de bornes de rechargement pour les véhicules électriques.

#### Résumé des propositions :

- Mise en œuvre de solutions pour le désenclavement du territoire (Pont sur la Seine, lien avec le RER A ...)
- Amélioration des conditions de transport sur le RERD, les réseaux de bus et la RN6
- Amélioration et renforcement de l'offre de transports aux heures creuses et le week-end
- Faciliter les transits intermodaux (RER/Bus) par une meilleure synchronisation des opérateurs
- Sécuriser et faciliter l'accès et le stationnement aux gares
- Développement de nouvelles solutions de mobilités propres (courts et covoiturage, plateformes d'auto partage ...)



## Bien vivre à tous les âges de la vie

A bien des égards, le Val d'Yerres Val de Seine constitue en Ile-de-France un havre de qualité de vie. Cette qualité de vie sociale, sanitaire, culturelle et de loisirs, bénéficiant à tous les âges, il faut la préserver, la renforcer et la hisser à la pointe de la modernité, pour répondre aux aspirations des habitants et en faire un élément fort d'attractivité du territoire.

La qualité de la vie dépend en partie de la qualité de son habitat et de la façon dont s'équilibre le tissu social et urbain.

Le Val d'Yerres Val de Seine est un bien commun, et pour un aménagement du territoire encore mieux partagé, l'Agglomération souhaite promouvoir, en lien avec chaque ville, une vision plus cohérente et équilibrée de l'urbanisme à l'échelle du territoire.

### 1 UN TISSU SOCIAL ET URBAIN MIEUX EQUILIBRE POUR UNE MEILLEURE COHESION SOCIALE

#### A) Agir pour l'équilibre social de l'habitat et du tissu urbain

Une réflexion a été lancée au sein de l'Agglomération pour la mise en place d'un outil technique de gestion de l'habitat afin d'avoir une meilleure répartition du logement social à l'échelle intercommunale : un Plan Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI). Notamment dans le cadre des rénovations urbaines en cours ou à venir.

La Communauté d'Agglomération est déjà adhérente du GIP FSL (Groupement d'intérêt public Fonds de Solidarité Logement) et à l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) et elle va également se doter d'une CIL (Conférence Intercommunale du Logement), un autre outil de gouvernance de l'habitat.

Parmi les autres outils dont la VYVS pourrait se doter, sont notamment préconisés : la création d'une convention communautaire d'attribution pour mixité sociale de l'habitat à l'échelle du territoire communautaire ; l'accompagnement financier potentiel des bailleurs sociaux dans les opérations de renouvellement urbain (démolition/reconstruction des logements) ; l'extension à l'ensemble du territoire du dispositif de garantie d'emprunt

de la CA vers les bailleurs sociaux ; la création d'un Observatoire de l'Habitat et d'un Observatoire des Copropriétés, avec cartographie des types de logements sociaux par commune ; une politique incitative d'insertion des logements dans le tissu urbain par petits programmes immobiliers, l'intensification de la lutte contre l'habitat insalubre.

Au chapitre de la réduction des disparités sociales, afin que les quartiers en politique de la ville soient pleinement intégrés à la vie de la cité, le Val d'Yerres Val de Seine préconise la fédération des centres sociaux des différentes communes. Cette mutualisation des moyens de la politique de la ville à l'échelle communautaire permettrait l'organisation d'actions harmonisées et étendues à tout le territoire.

## **B) Mise en adéquation du parc de l'habitat avec la demande**

La qualité de l'offre de logements, un parcours résidentiel diversifié, et un parc existant bien entretenu peuvent avoir un impact sur l'attractivité d'un territoire. La Communauté d'Agglomération l'a bien compris et proposera une meilleure mise en adéquation de l'offre avec la demande.

L'agglomération se positionnera comme lieu d'accueil de vie pour les collaborateurs et leur famille, travaillant dans des entreprises installées à Evry et/ou dans des bassins d'emploi alentours.

Le Val d'Yerres Val de Seine n'échappe pas au vieillissement de sa population et proposera une alternative au domicile en développant une offre de logements adaptés pour les seniors autonomes. En effet les nouvelles résidences pour seniors, outre le fait qu'elles sont une alternative entre le maintien à domicile et le placement en maison de retraite, sont aussi une prévention à la perte d'autonomie grâce au maintien régulier d'une activité physique et mentale.

La facilitation de l'accès social à la propriété, la promotion et facilitation des parcours résidentiels complèteront efficacement la politique volontariste de la collectivité sur ce sujet.

Par ailleurs l'Agglomération veillera à la répartition équilibrée et à une stratégie à l'échelle communautaire des aires d'accueil des gens du voyage, certaines communes n'en étant toujours pas pourvues.

L'Agglomération veut lutter contre la précarité énergétique dans l'habitat collectif. Les actions qu'elle mettra en place devront s'articuler avec d'autres actions publiques de rénovation telles que le « fonds air-bois », abondé par l'Ademe et la Région Ile-de-France, qui vise à remplacer les vieux appareils individuels de chauffage au bois par des équipements plus performants, économes en énergie et moins polluants. Le département de l'Essonne a d'ailleurs lancé une prime Air-Bois pour l'acquisition et la pose d'un nouvel équipement de chauffage au bois. La Communauté d'Agglomération s'est portée candidate pour être « territoire pilote » en Essonne.

## **2 FORMER LA JEUNESSE ET LUI DONNER LES MOYENS DE FAIRE SA VIE SUR PLACE**

### **A) Des meilleures formations plus adaptées**

La création d'un Centre de Formation des Apprentis (CFA) des métiers de l'environnement permettra d'offrir aux jeunes du territoire des opportunités de formation et des débouchés dans des secteurs d'activités porteurs. En ce sens, des partenariats avec Suez, le Syage, le Sivom dans les métiers de l'eau, de l'environnement, de la gestion des déchets, de l'aménagement des territoires... seront envisagés. Une implantation pourrait être étudiée sur des terrains du Muséum de Brunoy en raison de leur situation, de leur superficie et de leur disponibilité.

Concernant les métiers d'art, l'expertise des chambres consulaires pourraient être sollicitée afin de définir les besoins du bassin d'emploi.

Afin d'améliorer l'offre d'enseignement secondaire, la construction d'un nouvel établissement et la création d'un parcours éducatif de haut niveau seront mis à l'étude. Parallèlement, il conviendra de positionner l'offre du territoire en matière éducative, secondaire et supérieure, en valorisant les formations déjà existantes (l'apprentissage du chinois au lycée Rosa Parks de Montgeron) et en développant des stratégies post-bac supplémentaires avec de nouvelles classes prépa et internationales, des BTS, des sections d'apprentissage...

De même, la mise en relation entre les spécialités de formation environnantes et l'orientation professionnelle locale offrirait des opportunités de débouchés supplémentaires.

C'est à l'échelle de l'agglomération fusionnée que le rôle de la Prévention spécialisée sera défini, via la réalisation d'un diagnostic territorial précis qui sera réalisé au cours de l'année 2018.

### **B) Fidéliser la jeunesse sur le territoire par une politique de l'habitat adaptée**

Le développement d'une politique favorisant l'hébergement intergénérationnel pourra se faire par la location de chambres étudiantes dans l'habitat privé sous-occupé et par l'adaptation de l'offre en logements sociaux pour favoriser les parcours résidentiels. De même, la mise en place d'une politique incitative vers les bailleurs sociaux, permettra une meilleure adaptation de l'offre aux besoins du jeune public.

### **C) Des projets spécifiques pour impliquer les jeunes dans la vie du territoire**

Il est possible d'envisager la création, dans les conservatoires communautaires, d'un parcours de l'apprentissage à la professionnalisation à la musique, à la danse, au théâtre ou au chant... Un dispositif qui pourrait s'appuyer sur les éléments existants, telles que les classes CHAM/CHAD, classes à horaire aménagé en musique et en danse pour des élèves qui manifestent une motivation particulière pour ces disciplines.

Une réflexion sera engagée sur la création d'une « pépinière artistique/des métiers d'art »

destinée à aider les jeunes artistes à faire leurs premiers pas à la sortie de leur formation – en relation avec les habitants impliqués dans ce milieu, en particulier les enseignants des écoles d'art renommées.

Dans le domaine du sport, des parcours à la professionnalisation pourraient également être créés par le regroupement de clubs et la montée en puissance de certaines disciplines. A l'image des conseils municipaux d'enfants ou de jeunes, la création d'un « conseil communautaire des jeunes » permettrait de faire vivre le territoire à travers des regards d'enfants ou d'adolescents qui seraient différents et complémentaires de celui des adultes.

### **3 BIEN GRANDIR ET BIEN VIEILLIR EN VYVS**

#### **A) Des politiques communautaires « petite enfance » et « jeunesse »**

Pour permettre aux plus jeunes de bien grandir dans le Val d'Yerres Val de Seine, l'Agglomération lancera une réflexion à l'échelle communautaire sur une politique d'appui « petite enfance ». En complément aux actions des politiques communales, une mise en réseau des relais d'assistantes maternelles sera également initiée.

Pour favoriser l'émergence de modes de garde alternatifs, les collectivités pourraient encourager la construction ou l'aménagement de Maisons d'assistantes maternelles (MAM), structures associatives susceptibles de recevoir jusqu'à 16 enfants.

Dans le même esprit, une réflexion sur l'opportunité de déployer une mission « jeunesse » à l'échelle intercommunale sera engagée. A travers par exemple la création de centres sociaux communautaires. Un examen des différentes « politiques jeunesse » menées par les communes sera réalisé afin d'en généraliser les aspects les plus réussis.

#### **B) Maintenir un tissu médical de proximité**

Bien que n'étant pas une compétence communautaire, la santé impacte très directement la vie des habitants du territoire. Si elle est souvent un problème, elle peut aussi être une solution avec la mise en œuvre d'une politique communautaire de santé (horaires d'accueil, attractivité vers les praticiens, orientation des patients, coordination entre les communes, ...).

La politique de santé que souhaite mettre en place l'agglomération consistera notamment à l'implantation d'activités médicales et paramédicales, via la création de maisons de médecine pluridisciplinaire (CD) ou par un conventionnement avec l'hôpital de Villeneuve-St-Georges pour développer l'offre de soins de proximité grâce à la mise à disposition de médecins.

Un Contrat local de santé a été signé. Il permettra le recensement des structures existantes de santé et le renforcement du maillage avec des établissements spécifiques d'accueil du public. A terme, les PMI pourraient aussi accueillir des activités de médecine libérale.

Parallèlement, l'Agglomération ancrera le positionnement du territoire sur des secteurs de santé complémentaires tels qu'une unité d'accueil de jour en psychiatrie, des soins de suite, des activités de kinésithérapie ou de remise en forme, etc...

## **C) Un territoire exemplaire dans l'accompagnement du handicap et de la dépendance**

L'information et l'accueil des séniors sont améliorés grâce à la mise en réseau du CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination du Nord Essonne) qui a ouvert à Draveil en septembre 2017, avec les CCAS.

L'accompagnement à domicile des personnes dépendantes, actuellement assuré par des structures multiples (SAGAD, AMADPA, Régie municipale), a vocation à être rationalisé et amélioré à l'échelle communautaire.

Faire du Val d'Yerres Val de Seine un territoire exemplaire en matière de santé est un objectif majeur de l'Agglomération qui lancera la création d'un établissement d'hébergement pour personnes handicapées vieillissantes (EPAHD handicap).

Les structures d'accueil et d'accompagnement des personnes handicapées (type ESAT, etc.), seront recensées et développées et un soutien du Conseil Départemental sera sollicité.

Une réflexion sera également engagée sur les conditions d'intégration à créer pour faciliter l'accès des personnes handicapées au logement, au travail, aux déplacements, aux activités de sports et de loisirs.

Pour les personnes atteintes de pathologies comme la maladie d'Alzheimer, l'autisme ou troubles similaires, un regard particulier doit être porté en direction des aidants en favorisant l'ouverture de structures d'accueil de jour qui permettront aux proches de prendre un peu de repos.

### **Résumé des propositions :**

- **Mise en place d'une Conférence Intercommunale du Logement (CIL)**
- **Construire une offre de logements adaptée aux séniors autonomes pour une alternative au domicile**
- **Gestion à l'échelle communautaire des aires d'accueil des gens du voyage**
- **Créer un CFA des métiers de l'environnement pour offrir des formations et des débouchés locaux aux jeunes du territoire**
- **Favoriser les parcours éducatifs de haut niveau et développer les classes post-bac, les classes prépa, les BTS...**
- **Encourager et favoriser l'hébergement intergénérationnel et adapter l'offre de logements aux besoins des jeunes**
- **Création d'un conseil communautaire de la jeunesse**
- **Mise en réseau des relais d'assistantes maternelles**
- **Déploiement d'une « mission jeunesse » à l'échelle communautaire**
- **Développement d'une politique de santé afin de maintenir une offre médicale de qualité (création de maisons de santé, conventionnements avec hôpitaux ...)**
- **Création de structures d'accueil et d'accompagnement pour personnes handicapées de type ESAT**

# 5

## Epanouissement de chacun grâce à la qualité du service public

### 1 UN TERRITOIRE D'INNOVATION CULTURELLE, SPORTIVE ET DE LOISIRS

#### A) Le pari de la culture

L'agglomération dispose d'un socle de pratiques culturelles riche et varié. Depuis la création de notre nouvelle Communauté d'Agglomération, tous les spectacles, services et tarifs sont offerts dans les mêmes conditions, à tous ses habitants. La programmation existante permettant de répondre aux attentes d'un public toujours plus nombreux et diversifié.

Après la mise en ligne d'un catalogue unifié des bibliothèques/médiathèques du territoire, le déploiement de services publics culturels et de loisirs 2.0, se poursuivra grâce à la modernisation numérique des usages et des prestations.

Notamment l'adaptation des horaires dans les médiathèques aux habitudes et aux besoins des habitants de leur territoire d'implantation ou la mise en place des apprentissages musicaux via le dispositif TraAM Education musicale proposé par l'Education Nationale.

Le renforcement des activités innovantes, tels les logiciels et matériels d'écriture musicale ou de MAO (musique assistée par ordinateur) permettra de soutenir l'apprentissage de la formation musicale, la création musicale et alimenter la réflexion des élèves. Dans les conservatoires, l'intégration de l'outil numérique aux enseignements artistiques favorisera la transmission et l'évaluation.

Le développement de l'interactivité pourra se faire grâce à l'utilisation des plateformes de diffusion vidéo (YouTube, Dailymotion) via la captation des représentations, la mise en ligne de tutoriels...

Quant aux trois cinémas du territoire, les élus ont engagé une réflexion pour évaluer les possibilités d'harmonisation du fonctionnement de ces équipements tout en conservant leur originalité et leurs spécificités.

Si la qualité de son environnement est le premier marqueur de notre territoire, la richesse de son patrimoine historique et culturel en est un second. Les frères Goncourt et Alphonse Daudet à Draveil, Gustave Caillebotte à Yerres, Claude Monet à Montgeron, Charlotte Delbo à Vigneux, le Comte de Provence, le tragédien Talma, Marie Curie et le Général San Martin à Brunoy, Dunoyer de Ségonzac à Boussy-St-Antoine, Jacques Froment-Meurice à Epinay-sous-Sénart, Nicolas Boileau à Crosne... et tant d'autres qui y sont nés, y ont vécu ou ont choisi le Val d'Yerres Val de Seine pour y venir en villégiature.

Ce patrimoine exceptionnel doit être préservé et valorisé et il sera le socle d'une promotion du territoire.

Les sites impressionnistes du territoire, la maison de Gustave Caillebotte à Yerres et le château de Rottembourg qui a accueilli Monet à Montgeron, permettront de positionner le Val d'Yerres Val de Seine au rang de destination-clef de l'impressionnisme en Ile-de-France. Une thématique qui permettra de proposer des circuits de visites, des conférences, des expositions.

On peut envisager à cet égard la création d'un label sur le modèle des « Maisons des Illustres » qui permettrait de mettre en valeur et d'identifier les sites historiques, les musées, les maisons de caractère qui jalonnent le territoire.

Si le Val d'Yerres Val de Seine est riche de talents d'hier, il foisonne aussi de talents d'aujourd'hui. La politique culturelle qu'il développera traduira à la fois son ancrage dans un territoire empreint de traditions et son ouverture sur le monde contemporain.

Afin de soutenir la création artistique locale, l'Agglomération donnera notamment accès aux lieux communautaires de diffusion, voire envisagera la mise à disposition d'un lieu de création culturelle, et la création d'une « pépinière des métiers d'arts ».

Dans le même esprit, l'Agglomération envisage de développer une politique d'accueil d'artistes ou de compagnies professionnelles « en résidence » afin d'accompagner la création artistique comme outil de développement culturel du territoire et permettre la sensibilisation du public aux différentes formes d'expression artistique aux spectacles vivants et aux arts visuels.

Cette intercommunalité culturelle se concrétisera autour de la création d'un festival culturel d'avant-garde, mais aussi par la mise en place d'une politique culturelle partagée, qui étudiera les possibilités d'une gestion plus mutualisée des équipements culturels et d'une saison culturelle harmonisée, en veillant notamment à optimiser l'emploi des capacités d'accueil des différentes salles de spectacle.

L'organisation d'Assises de la culture permettra d'associer des acteurs locaux et des habitants à l'élaboration d'une politique culturelle intercommunale.

Des actions seront également menées en faveur de l'émergence d'une logique de « tiers-lieux » (lieu de convivialité et d'échange) dans les équipements culturels accueillant du public.

## **B) Le Val d'Yerres Val de Seine, pépinière de champions**

Ils sont nombreux les sportifs de haut niveau à avoir effectué leurs premières armes dans les équipements du Val d'Yerres Val de Seine.

L'émergence d'élites doit être recherchée car elles constituent des modèles et des exemples pour les jeunes sportifs en herbe et contribuent à la valorisation de notre territoire.

En se regroupant et en mutualisant leurs moyens, les clubs pourraient se développer, conserver leurs adhérents les plus prometteurs et créer des sections de haut niveau susceptibles d'attirer des champions et de valoriser l'image du Val d'Yerres Val de Seine.

Outre l'engagement d'une stratégie collective de mise en réseau des équipements sportifs, l'agglomération élargira ses compétences aux clubs de haut niveau (disciplines sportives d'envergure potentiellement communautaire, comme le sport équestre, le rugby, le tennis, le tir à l'arc, le bicross.) pouvant prétendre aux sélections régionales, nationales voire européennes.

L'accompagnement des pratiquants de haut niveau ne saurait restreindre l'encouragement à une pratique sportive pour tous.

Notre territoire est doté de nombreux équipements nautiques dans lesquels 9000 enfants apprennent chaque année à nager. C'est un label qu'il faut valoriser et formaliser. L'Agglomération mettra en place une gestion harmonisée des piscines du territoire afin d'offrir des tarifs, des heures d'ouverture et des séances nocturnes rationalisés afin de répondre encore mieux aux demandes des usagers, qu'ils fréquentent les bassins à titre individuel, dans le cadre scolaire ou dans un cadre associatif.

### **C) Une terre de détente et de loisirs**

Le Val d'Yerres Val de Seine ne manque pas d'espaces pour se divertir et se détendre. A ce titre, l'île de loisirs du Port aux Cerises à Draveil, qui accueille 1 million de visiteurs par an, pourrait être intégrée à la stratégie communautaire de loisirs proposée par l'Agglomération.

L'offre de loisirs intercommunale sera enrichie avec de nouveaux parcours de santé en forêt, sur les bords de la Seine et les berges de l'Yerres, aux abords de la Fosse Montalbot réaménagée à cet effet. De nouvelles activités de loisirs et de plein air à rayonnement régional comme une base VTT en forêt de Sénart, ou local, comme un skate-park communautaire, pourraient également émerger.

L'organisation de réveils musculaires matinaux collectifs et en plein air pendant les beaux jours sur le modèle chinois pourrait être encouragée en lien avec une association.

## **2 DES SERVICES PUBLICS DE PROXIMITE 2.0**

Les habitants du Val d'Yerres Val de Seine sont, à l'image de l'ensemble de la population, attachés au service public. Afin d'en maintenir un bon niveau sur le territoire, l'agglomération déploiera, selon un schéma d'équilibre, une veille sur le maintien de services publics de proximité (éducatifs, sanitaires,) en quantité et en qualité. De même, une action sera menée avec les communes afin de créer des points d'accès numériques « assistés », destiné aux usagers ne disposant pas d'un outil informatique ou peu à l'aise avec Internet et ce, pour leur faciliter l'accès aux formalités dématérialisées.

### **A) Le service public du 21ème siècle**

D'ici octobre 2018 l'ensemble des collectivités de plus de 3500 habitants et 50 agents devront ouvrir leurs données. Une obligation légale certes, mais surtout une exigence démocratique pour notre agglomération qui développera une politique « d'open data ». Une démarche qui conforte la volonté de l'Agglomération de déployer une administration locale rationalisée, modernisée et transparente. Dans cet esprit l'agglomération recherchera des cohérences et des synergies avec les services publics du territoire, **même s'ils ne sont pas communautaires**

Il est désormais avéré que l'administration 3.0 permet de réaliser des économies non négligeables. C'est le cas des marchés publics dématérialisés ou les déclarations d'impôts en ligne.

La Communauté d'agglomération souhaite favoriser la mutualisation de certains équipements et services, la multiplication de groupements de commandes et toute autre synergie susceptibles de diminuer les coûts d'achat et de fonctionnement qui obèrent les finances des collectivités.

A ce titre, il serait cohérent d'imaginer une réflexion sur le rôle que pourrait jouer la Communauté d'Agglomération dans l'amélioration de la sécurité publique avec, par exemple, un poste de contrôle unique de suivi de la vidéosurveillance à travers la création d'un Centre de Supervision Urbain communautaire dans le cadre d'un éventuel Contrat Local de sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) intercommunal.

La dématérialisation et le recours à l'e-administration sont aussi des vecteurs d'un service

public moderne et efficace dont les avantages bénéficient autant aux agents qu'aux usagers. Les travaux de concertation initiés par le conseil de développement pour l'élaboration de ce premier projet de territoire ont fait apparaître une grande appétence des habitants du Val d'Yerres Val de Seine pour la chose publique. Forte de ce constat, l'agglomération veut encourager la démocratie participative.

Dans ce cadre, il convient de prolonger et de développer l'action du Conseil de développement pour en faire une instance de consultation, de réflexion, de proposition, à l'instar d'un conseil économique et social ou d'un conseil des sages à l'échelle communautaire. L'intégration au sein du Conseil pourra être élargie à certaines associations du territoire particulièrement actives qui en auront fait la demande. A l'heure où les outils de consultation des citoyens ne cessent de se développer grâce à l'internet et au numérique, une instance intercommunale capable d'aider les élus à faire les bons choix constituerait un atout précieux.

En accord avec les villes dotées de conseils de quartiers ou de conseils citoyens, ces instances de démocraties participatives au plus proches du terrain pourront constituer un relais pour les questions/doléances/sollicitations/propositions adressées au Conseil de développement par les citoyens.

## **B) L'identité du territoire**

La Communauté d'Agglomération a vocation à porter l'identité de notre jeune territoire créé dans la difficulté mais qui reflète une véritable cohérence géographique, économique et sociologique.

Pour afficher son unité, l'Agglo doit se doter d'un nom fédérateur, d'un logo et d'une devise qui symbolisent ce qu'elle est, et d'un siège communautaire centralisé et bien identifié.

Elle doit surtout se doter d'une vision partagée de son avenir. C'est tout l'objet de ce projet de territoire qui vise à dire aujourd'hui ce que nous voulons être demain. Il n'aura de sens que si chacun a pu s'y reconnaître, si chacun a pu y apporter sa contribution.

### **Résumé des propositions :**

- **Création d'un circuit des impressionnistes autour de Caillebotte à Yerres, et Monet à Montgeron**
- **Création d'une pépinière des arts pour valoriser les talents d'aujourd'hui**
- **Politique d'accueil d'artistes « en résidence »**
- **Mise en place d'assises de la culture**
- **Création de « tiers-lieux » de convivialité et d'échange**
- **Harmonisation des horaires des médiathèques/bibliothèques**
- **Harmonisation de la gestion des piscines du territoire (tarifs, horaires, séances nocturnes..)**
- **Création de nouvelles activités de loisirs et de plein air (base VTT en forêt de Sénart, skate-parc...)**
- **Mise en place d'une politique open data et développement de la e-administration**
- **Création de points d'accès numériques assistés pour les usagers ne disposant pas d'outils informatiques**
- **Création d'un centre de contrôle de télésurveillance communautaire et d'un contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) intercommunal**

**Consulter le Projet de Territoire sur**  
**[www.vyvs.fr](http://www.vyvs.fr)**

# **CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

**Communauté d'Agglomération Val  
d'Yerres Val de Seine**

**ANNEXE 5 : Projets retenus DSIL 2021**

## CAVYVS

## CAVYVS

PROJETS DSIL RETENUS						
Enveloppe	Porteur	Intitulé du projet	Coût de l'opération	Montant de la subvention	% taux de participation	Total par enveloppe
DSIL 2020 « classique »	VIGNEUX SUR SEINE	Aménagement de 2 salles informatiques groupes scolaires S,DELAUNAY et R.ROLLAND situés en REP	16 508,00 €	13 205,00 €	79,99%	13 205,00 €
DSIL « relance » 2020	CA Val d'Yerres - Val de Seine	Réhabilitation du conservatoire communautaire à Draveil	4 546 393 €	919 280 €	20,22%	1 439 680 €
	Draveil	Travaux de renouvellement du patrimoine d'éclairage public et de la signalisation tricolore de la ville	1 319 662 €	520 400 €	39,43%	
				<b>TOTAL 2020</b>		<b>1 452 885,00 €</b>
DSIL « relance » 2021	Crosne	Réaménagement de l'avenue du Président Salvador Allende	1 221 061 €	400 000 €	32,76 %	400 000 €
DSIL 2021 « rénovation énergétique des bâtiments publics »	Boussy-saint-antoine	Travaux d'isolation de l'école élémentaire Nérac	587 250,00 €	293 625 €	50,00 %	1 893 625 €
	Epinay-Sous-Sénart	Rénovation énergétique des groupes scolaires de la commune	1 258 300,00 €	600 000 €	47,68 %	
	Brunoy	Rénovation énergétique de l'hôtel de ville et du bâtiment administratif	2 090 800,00 €	1 000 000 €	47,83 %	
DSIL 2021 « classique »	CAVYVS	Aménagement d'un espace de coworking au sein de la pépinière d'entreprises	56 746,00 €	28 373,00 €	50%	886 653,00 €
	CAVYVS	Acquisition/installation de bornes de recharge électrique (pour les véhicules de service CAVYVS)	47 250,00 €	37 800,00 €	80 %	
	CAVYVS	Lac Montalbot : mise en sécurité du site (abattage/débarage/dessouchage/débroussaillage), replantations et maîtrise d'oeuvre paysagère	128 000,00 €	102 400,00 €	80 %	
	Montgeron	Rénovation et extension de l'école maternelle Jules Ferry (isolation par l'extérieur du bâtiment actuel avec changement des huisseries)	2 130 000,00 €	540 800,00 €	25 %	
	Yerres	Maternelle Jardins de Concy / Crèche Caramel (même bâtiment) : Remplacement des menuiseries extérieures, isolation thermique des façades, réfection et étanchéité des toitures, remplacement du système de production de chauffage.	354 560,00 €	177 280,00 €	50 %	
				<b>TOTAL 2021</b>		<b>3 180 278,00 €</b>

# **CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

**Communauté d'Agglomération Val  
d'Yerres Val de Seine**

**ANNEXE 6 : Tableau récapitulatif des  
actions et projets CRTE**

CRTE - CA Val d'Yerres Val de Seine									
Liste des projets - actions (CA et communes) selon les axes stratégiques du CRTE									
Axe stratégique	Intitulé du projet	Porteur	Action (2022)	Projet (2023...)	Partenaires financiers	Coût prévisionnel	Précisions (plan de financement, calendrier..)	N° Fiche	
Ingénierie	Appui à la maîtrise d'ouvrage (AMO) : Soutien à l'ingénierie de la CAVYVS dans la conduite des études	CAVYVS	X			100 000 €	Financement CAVYVS	O.1	
Développement Economique (A)	Schéma Directeur de Développement Economique Stratégie de mandat opérationnelle	CAVYVS	X		EPFIF Banque des Territoires	130 000 € (en cours de chiffrage)	Schéma cadre stratégique Réalisation de chantiers opérationnels au fil du mandat, à partir d'un diagnostic d'ambition politique	A. 1	
	Etude pré-opérationnelles de requalification du secteur "Grand Valdoly-Montalbot"	CAVYVS	X		EPFIF Banque des Territoires	Entre 80 000 et 100 000 €	BdT: 25 000 € EPFIF : jusqu'à 50 000 € Lancement : 6 mois Réalisation : 15 à 18 mois	A.2	
	Etude urbaine sur la zone commerciale "Val d'Yerres 2"	CAVYVS		X				A.3	
	Construction de commerces	Epinay-sous-Sénart			X		2 000 000 € HT (travaux)	Fin des études de maîtrise d'œuvre 2022 ; volet opérationnel et articulation ANRU à préciser Travaux 2023	A.4
Environnement et biodiversité (B)	Mise en œuvre du Schéma Communautaire de Signalétique Touristique valorisant le patrimoine bâti	CAVYVS		X		Coûts prévisionnels définis en phase de programmation de l'étude		B.1	
	1ère phase de mise en œuvre du Schéma Communautaire de Signalétique Touristique	CAVYVS	X			50 000 €	Programmation définie fin 2022	B.2	
	Aménagement des berges de l'Yerres à Epinay-sous-Sénart	Epinay-sous-Sénart			X SYAGE Chambre d'agriculture Collectif "Une ferme pour ma ville"	3 000 000 €	Démarrage activité agricole courant 2022 (volet opérationnel à préciser) Travaux d'aménagements 2024	B.3	
	Remplacement d'arbres dépérissants	Crosne	X			40 800 €	Diagnostic réalisé Travaux : 2022	B.4	
	Modernisation de l'éclairage public à Vigneux	Vigneux-sur-Seine	X			Premier chiffrage à 2 400 000 € sur 10 ans	2 scenarii à l'étude : • 240 000 € TTC / an • 400 000 € TTC / an	B.5	
	Désimperméabilisation et végétalisation de cours d'école (cours OASIS)	Vigneux-sur-Seine			X			B.6	
	Désimperméabilisation et végétalisation des cours d'écoles + structures petite enfance	Draveil	X				200 000 €	B.7	
	Désimperméabilisation et végétalisation des cours d'école (cours OASIS)	Montgeron	X				160 000 € (1ère tranche)	Démarrage travaux 1er trimestre 2022	B.8
	Modernisation de l'éclairage public (programme pluriannuel)	Crosne	X				100 000 € pour les travaux	Etude réalisée par le bailleur d'éclairage public de la commune au 1er trimestre pour prestations dès 2ème trimestre 2022	B.9
	Remplacement des éclairages publics	Boussy-saint-Antoine			X	Sigeif (CEE)	127 000 €	Programme de performance énergétique pluriannuel 2022 : 127 000 € 2023 : 80 000 € 2024 : 115 000 € 2025 et + : 180 000 €	B.10
	1ère phase de mise en œuvre du remplacement des éclairages publics	Boussy-saint-Antoine	X			Sigeif (CEE)	127 000 €	Programme 2022 :- Quartier du Vieux Pont- Quartier du Gord pour - Contre allée av Jean Moulin-Quartier La Nérac - Chemin des Plantes	B.11
	Déploiement de réseaux de chaleur (géothermie)	CAVYVS			X	ADEME Banque des Territoires		2021 - 2026	B.12

	Etude approfondie pour le déploiement de réseaux de chaleur (géothermie)	CAVYVS	X		ADEME Banque des Territoires	80 000 €	Lancement prévu en 2022	B.13
	Acquisition foncière de parcelles du MNHN (Museum National d'Histoire Naturelle) de Brunoy	CAVYVS		X			Prévue en 2026	B.14
	Préservation de la zone humide et création d'une zone loisirs / nature sur l'île du Gord	Boussy-saint-Antoine		X	SyAGE Agence de l'eau Département de l'Essonne Etat		2023-2024	B.15
Mobilité douce et décarbonée (C)	Schéma Directeur IRVE (Installations de Recharge pour Véhicules Electriques)	CAVYVS		X	Banque des territoires CEREMA	Entre 30 000 et 60 000 €	Banque des territoires (50% dans la limite de 30 000 €) Autres partenaires financeurs à déterminer Réalisation entre 6 et 8 mois Projet 2023	C.1
	Stratégie de logistique urbaine durable (programme InTerLUD avec le CEREMA)	CAVYVS	X		CEREMA	60 000 €		C.2
	Pôle mobilité et logistique (entrée de ville à Epinay-sous-Sénart)	Epinay-sous-Sénart		X		2 8 000 000 € HT (travaux) 160 000 € HT (maîtrise d'œuvre) 60 000 € HT (études faisabilité, techniques..)	Phase APS en 2023	C.3
	Aménagement des abords de la gare de Vigneux	Vigneux-sur-Seine		X				C.4
	Acquisition de véhicules électriques" pour les flottes communautaires et communales	CAVYVS	X		ADEME	450 000 €	Groupement de commande CAVYVS + Villes	C.5
	Mise en œuvre du Schéma Commnautaire de Liaisons Douces	CAVYVS		X	Région Ile-de-France Département de l'Essonne Etat	Sera déterminé en fin d'étude	Fin d'étude par le BE ITER prévue mars 2022	C.6
	Acquisition d'équipements en stationnements vélo communautaires et pour le bloc local (groupement de commandes)	CAVYVS	X			90 000 €	1ère tranche de déploiement	C.7
	Réalisation d'une cartographie dynamique recensant et coordonnant les itinéraires cyclables communaux	CAVYVS	X			25 000 €	Coordonner la programmation et l'exécution des chantiers de voirie des réseaux communaux	C.8
	Stratégie de transition énergétique - Rénovation du patrimoine bâti et performance éclairage public	CAVYVS	X		ADEME	100 000 € (selon les objectifs et le nombre de bâtiments à auditer)	Etude en vue d'établir un plan pluriannuel d'intervention	D.1
	Rénovation thermique et réaménagement des loges de l'espace René Fallet à Crosne	CAVYVS	X			550 000 €	Travaux 2022	D.2
	Réhabilitation du GS Louis Pasteur à Vigneux	Vigneux-sur-Seine	X			1ère tranche : 116 000 € 2nde tranche : 96 000 €	Réalisation courant 2022/2023	D.3
	Rénovation de la Mairie de Vigneux-sur-Seine	Vigneux-sur-Seine		X		1 300 000 € pour les estimations de l'Hôtel de Ville	Rénovation de l'Hôtel de Ville et de la Mairie annexe - Démarrage fin 2022	D.4
	1ère phase de mise en oeuvre des rénovations	Vigneux-sur-Seine	X			1ère tranche des travaux Mairie annexe : 396 000 €	Réalisation de la 1ère tranche en 2023 = isolation thermique par l'extérieur / Menuiseries extérieures / Accès PMR	D.5
	Réhabilitation et isolation du centre social de l'Amandier	Vigneux-sur-Seine		X		112 000 €	2024	D.6
	Rénovation énergétique centre culturel et sportif Georges Brassens (2ème tranche)	Vigneux-sur-Seine	X			130 000 €	Lancement en 2022	D.7
	Réhabilitation du Théâtre 1901	Crosne		X		Etudes : 10 000€ Travaux : 180 000 €	Lancement des études au 1er semestre 2022 Démarrage prévisionnel des travaux : 1er semestre 2023	D.8

Rénovation thermique et énergétique des bâtiments (D)	Réhabilitation, des ailes nord et est de la ferme de Boussy	Boussy-saint-Antoine	X		Région Ile-de-France dans le cadre du Contrat d'Aménagement Régional	2 060 475,57 €	Subvention notifiée 652 237€ Estimation du coût des travaux : 1 829 201,43 € HT Dont part liée au développement durable 707 388,43 € HT Estimation du coût des études : 231 274,14 € HT	D.9
	Réhabilitation de l'école élémentaire des Mardelles	Brunoy	X			1 212 390 €	Ville de Brunoy 606 195 € (HT) / 50% Plan de relance : 606 195 € (HT) / 50% Travaux tranche 2: août 2022 et oct/nov 2022 [Phase 2 cour 2023]	D.10
	Etudes et travaux performance énergétique - GS Belvédère	Draveil	X			30 000 € (études) 400 000 € (isolation façade et toiture végétalisée)	Lancement études en 2022 Travaux prévus pour 2023	D.11
	Rénovation énergétique Centre administratif	Draveil	X			50 000 € (études) 2 100 000 € (travaux)	Etudes 2022 Travaux 2022 -2023	D.12
	Rénovation énergétique et thermique du gymnase du COSEC	Montgeron	X		Etat	1 200 000 € (HT)	Subvention de l'Etat : 80% Part commune 20% Appels d'offres travaux : 2nd trimestre 2022	D.13
	Rénovation énergétique de l'éclairage public	Montgeron		X		240 000 € (HT)	Subvention de l'Etat : 80% Part commune : 20% Volet opérationnel 2022 à préciser et à articuler avec l'intervention du CD91 (2023)	D.14
	Rénovation énergétique et thermique de la Mairie de Quincy	Quincy-sous-Sénart	X		Etat dans le cadre de la DSIL	500 000 €	Subvention de l'Etat : 80% Part Commune : 20% Exécution des travaux été 2022	D.15
	Réhabilitation énergétique des bains douches en salle polyvalente séniors	Crosne	X		Région Ile-de-France Département	Etudes : 15 000 € Travaux : 200 000 €	Lancement des études : 1er trimestre 2022 Démarrage prévisionnel des travaux : 2ème semestre 2022	D.16
	Démolition et reconstruction des GS Europe et Vingts Arpens	Crosne		X	Région Ile-de-France Département CAF	Etudes : 70 000 € Travaux : 5 000 €	Lancement des études : 1er trimestre 2022 Démarrage prévisionnel des travaux : 2ème semestre 2023	D.17
	Rénovation énergétique du centre de loisirs Jacques Prévert	Yerres	X			336 000 € HT	Subvention Etat : 80% Part commune : 20%	D.18
	Rénovation énergétique Gymnase des Camaldules (étage et self)	Yerres	X			362 000 € HT	Subvention Etat : 80% Part commune : 20% Attribution marché : mars 2022 Exécution des travaux : début septembre 2022	D.19
	Rénovation de la maternelle Mare Armée	Yerres	X			340 000 € HT	Subvention Etat : 80% Part commune : 20% Attribution marché : décembre 2021 Exécution des travaux : été 2022	D.20
	Remplacement chaudières GS Jacques Prévert et Georges Brassens	Crosne	X		Région et département	69 000 € (travaux)	Etude réalisée par prestataire de maintenance Démarrage prévisionnel des travaux en été 2022	D.21
	Réalisation d'un Plan Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI)	CAVYVS		X	EPF Ile-de-France, ANAH	150 000 €	2022 : Diagnostic habitat et Foncier 2023 : Elaboration d'un programme d'actions (Ateliers de travail, instances de suivi et d'arbitrage) 2024 : Validation et signature du PLHI 2025 : Mise en œuvre du PLHI	E.1
CAVYVS		X			50 000 €	Lancement de l'étude en 2022	E.2	
CAVYVS			X		-Diagnostic préalable à la rédaction du nouveau CLS : 30 000 € (2022) -Actions de prévention et de promotion de la santé : 50 000 €/an -Aide à l'installation des professionnels de santé : 220 000 €/an	Lancement du marché edès janvier 2022 Diagnostic d'avril à septembre 2022 Rédaction du CLSI d'octobre à janvier Signature du CLSI 1er trimestre 2023	E.3	

Cohésion sociale (E)	1ère phase de mise en oeuvre du Contrat Local de Santé	CAVYVS	X			30 000 €	Réalisation du diagnostic préalable à la rédaction du nouveau CLS	E.4
	Démolition de l'ancienne CPAM pour la construction d'un équipement culturel sur le quartier prioritaire de la Croix-blanche à Vigneux-sur-Seine	CAVYVS	X			250 000 €	Source de financement et intégration au CRTE à préciser	E.5
	Déploiement de la vidéoprotection et création d'un Centre de surveillance urbaine	Boussy-saint-Antoine	X		Etat		Lancement 2022 FIPD 2022	E.6
	Enfouissement de la ligne à haute tension quartier prioritaire des Hautes Mardelles	Brunoy		X	Etat RTE DRIEE	5 500 000 €	Source de financement et intégration au CRTE à préciser	E.7
	Création poste police municipale à Quincy	Quincy-sous-Sénart	X		Etat dans le cadre de la DSIL	415 000 €	Subvention Etat : 80% Part commune : 20% Attribution marché public : mars 2022 (travaux 3ème trimestre 2022)	E.8
	Aménagement d'un pôle de services publics	Epinay-sous-Sénart	X		ANRU Région ile-de-France	4 400 000 €	Demande de financement 2 091 200 € Subvention ANRU : 961 000 € Subvention Région : 825 000 €	E.9
	Plan Particulier de Mise en Sureté	Epinay-sous-Sénart	X			150 000 €	Finalisation des études : 2021 Travaux en 2022	E.10
	Sécurisation de l'espace public à Vigneux-sur-Seine	Vigneux-sur-Seine		X			Consultation pour état des lieux du dispositif actuel fin 2021. Précisions sur les coûts prévisionnels à apporter au 1er trimestre 2022	E.11
	Recrutement d'un conseiller numérique à Vigneux-sur-Seine	Vigneux-sur-Seine	X					E.12
	Rénovation et extension du réseau de vidéo protection	Draveil	X			Etudes préliminaires 25.000€ TTC Travaux: 50.000€ Travaux de mise aux normes du centre de surveillance urbaine : 150.000€ TTC	Etude : 1er trimestre 2022 Travaux : 2nd semestre 2022	E.13
	Construction de commerces de proximité (Quartier de l'Oly)	CAVYVS		X			Reconstitution d'une offre de commerces de proximité Place du soleil en lien avec ANRU	E.14
	Extension de la cantine du GS La Nérac	Boussy-saint-Antoine	X			Estimation du coût des travaux  219 488 €	Début des travaux : été 2022 Fin du chantier prévue pour octobre 2022	E.15